

2016-2017

Master 1 Histoire et Document
Parcours Bibliothèque

LES RESEAUX DE BIBLIOTHEQUES EN MILIEU RURAL

ETUDE DE CAS SUR LE RESEAU
AUX MILLE ET UNE PAGES (MAINE ET LOIRE)

Pignard Elise

Sous la direction de Mme
Neveu Valérie

Membres du jury
NEVEU Valérie | Enseignante, chercheuse
SARRAZIN Véronique | Enseignante, chercheuse

Soutenu publiquement le :
20/06/2017



L'auteur du présent document vous autorise à le partager, reproduire, distribuer et communiquer selon les conditions suivantes :



- Vous devez citer en l'attribuant de la manière indiquée par l'auteur (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'il approuve votre utilisation de l'œuvre).
- Vous n'avez pas le droit d'utiliser ce document à des fins commerciales.
- Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter.

Consulter la licence creative commons complète en français :
<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/>

Ces conditions d'utilisation (attribution, pas d'utilisation commerciale, pas de modification) sont symbolisées par les icônes positionnées en pied de page.



REMERCIEMENTS

Je remercie toute l'équipe des bibliothèques du réseau Aux Mille et Une Pages, bibliothécaires et bénévoles, et la coordinatrice qui ont bien voulu m'accorder un peu de leur temps pour répondre à mes questions lors des entretiens. Je voudrais remercier aussi les municipalités des réseaux qui m'ont permis de les étudier.

Je tiens à remercier particulièrement Audrey Le Cor qui m'a permis de découvrir les réseaux de bibliothèques au cours d'un stage, m'a transmis un goût pour la diffusion des bibliothèques dans les milieux ruraux et a répondu à mes questions.

Je remercie également Mme Neveu pour ses conseils lors de la rédaction de ce mémoire et les professeurs du master Histoire et Document de l'Université d'Angers.

Abréviations

ABF : Association des Bibliothécaires de France

ADSL : Asymmetric Digital Subscriber Line (Ligne Internet Haut Débit)

BCP : Bibliothèque Centrale de Prêt

BD : Bande Dessinée

BDP : Bibliothèque Départementale de Prêt

CAFB : Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Bibliothécaire

CARD : Comité Américain pour les Régions Dévastées

CD : Compact Disc (Disque Compact)

CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales

CLLP : Centre Laïque de la Lecture Publique

CNL : Centre National du Livre

CTL : Contrat Territoire Lecture

DGD : Dotation Générale de Décentralisation

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

DVD : Digital Versatile Disc (Disque Numérique Polyvalent)

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

Et. : Etablissement

MAM : Maison des Assistantes Maternelles

NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République

OPAC : Online Public Access Catalog (catalogue de bibliothèque public accessible par internet)

RAM : Réseau des Assistantes Maternelles

SIGB : Système Intégré de Gestion de Bibliothèque

Sommaire

CHAPITRE 1- HISTORIQUE DE LA LECTURE PUBLIQUE ET DES RESEAUX EN MILIEU RURAL EN FRANCE	11
A) LES PREMICES DE LA LECTURE PUBLIQUE RURALE ET DES APPROCHES DE RESEAUX AVANT 1930.....	11
1- <i>Les bibliothèques populaires et les bibliothèques scolaires</i>	11
2- <i>Les bibliothèques circulantes.....</i>	12
3- <i>Un nouveau modèle : la bibliothèque américaine</i>	15
B) LES RESEAUX HIERARCHISES : BIBLIOTHEQUE CENTRALE DE PRET PUIS BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRET DE 1930 A 1985	16
1- <i>De 1930 à 1945 : des idées sans concrétisation</i>	16
2- <i>La construction du système des Bibliothèques Centrales de Prêt.....</i>	20
3- <i>Les Bibliothèques Départementales de Prêt : une redéfinition du rôle territorial dans les années 1980.....</i>	27
C) LA CONSTRUCTION DES RESEAUX DE COOPERATION ENTRE BIBLIOTHEQUES DANS LE MILIEU RURAL.....	32
1- <i>Réflexion sur les regroupements de bibliothèques :</i>	32
2- <i>Développement des réseaux sur fond de modification territoriale</i>	35
CHAPITRE 2- BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES	41
A) BIBLIOGRAPHIE	41
1- <i>Histoire de la coopération entre bibliothèques.....</i>	41
2- <i>Théorie des réseaux de bibliothèques et étude de cas du réseau Aux Mille et Une Pages</i>	45
B) SOURCES.....	51
1- <i>Sources anciennes.....</i>	51
2- <i>Sources contemporaines</i>	52
3- <i>Sources du Maine et Loire</i>	55
CHAPITRE 3- LES RESEAUX DE BIBLIOTHEQUES EN MILIEU RURAL, DES CONCEPTIONS DIFFERENTES : ETUDE DE CAS SUR LE RESEAU AUX MILLE ET UNE PAGES (MAINE ET LOIRE).....	57
A) CONCEPTIONS ET FORMES MULTIPLES DES RESEAUX	59
1- <i>Un schéma multiple</i>	59
2- <i>Deux modèles différents en Maine et Loire</i>	62
B) LES AVANTAGES ET LES INCONVENIENTS DE LA MISE EN RESEAU	66
1- <i>Les avantages d'une mise en réseau.....</i>	66
2- <i>Les inconvénients d'une mise en réseau</i>	76
C) LES ACTEURS ET INTERLOCUTEURS DES RESEAUX	80
1- <i>Les acteurs du réseau</i>	80
2- <i>Les interlocuteurs du réseau.....</i>	92

D) LES RESEAUX DE BIBLIOTHEQUES EN MILIEU RURAL : UN LIEU A PART ENTIERE ?	96
1- <i>Lieu de vie communal</i>	96
2- <i>Lieu de rencontre intercommunal</i>	99

« La Guyane c'est cette bibliothécaire qui remontait le fleuve en biblio-pirogue pour changer les livres des indiens abonnés de la bibliothèque. Parce que la France c'est aussi ce genre de folie. »

Marie-Aude Murail, Boomerang, France Inter, 03/04/2017

Introduction

En avril, Marie-Aude Murail rappelait, au micro de France Inter dans l'émission d'Augustin Trapenard, *Boomerang*¹, l'envie française de diffusion de la lecture jusqu'au franchissement des barrières physiques comme la jungle Amazonienne et l'apport de la culture littéraire à tous les territoires même indiens. La diffusion de la Lecture Publique en France fournit un effort considérable pour proposer une égalité dans son accès à tous les territoires et à tous les habitants des territoires français. Même si l'égalité entre les territoires n'est pas encore complète, même en métropole, on ressent ici, dans la phrase de l'auteur, une grande fierté (à écouter à la 02 :32 minute environ²). La « folie » dont parle l'auteur jeunesse Marie-Aude Murail, c'est le déplacement de la lecture et de la culture au plus près des lecteurs pratiqué en France depuis le XVIIIème siècle via des moyens de transport très divers : les chevaux, ânes, hommes, vélos, voitures, bus, camions, barques, ici pirogues et beaucoup d'autres.

Mon sujet concerne les réseaux de bibliothèques en milieu rural. Ces réseaux font partie des efforts de construction et de diffusion d'une lecture publique dans tous les territoires français. La France est un pays dont la gouvernance est, depuis le XIXème siècle, très centralisée dans beaucoup de domaines, sur la capitale, Paris. Elle est morcelée en territoires inégaux, ruraux et urbains, avec des densités de population inégales, qui sont desservis différemment avec un réseau routier plus ou moins fourni. Au 1^{er} janvier 2016, la France possède 35 971 communes (35 756 en métropole et Corse, 129 dans les départements d'Outre-Mer et 86 en Nouvelle-Calédonie et autres collectivités d'Outre-mer). En 2014, sur les 36 800 communes de France (Métropole et Outre-Mer), 59% sont desservies par un établissement de Lecture Publique (21 600). Ces communes sont en grande majorité rurales et très morcelées, en effet, 85% d'entre-elles ont moins de 2 000 habitants. Les milieux ruraux sont moins bien desservis par les services de la Lecture Publique, là où les grandes métropoles possèdent toutes une bibliothèque. Dans les communes ayant 2 000 à 4 999 habitants, 67% ont une bibliothèque. Dans celles qui ont de 200 à 1 999 habitants, 30% en ont une. Et dans les communes de moins de 200 habitants le chiffre tombe à 16%. La fracture culturelle comme l'accès à la lecture entre le milieu urbain et le milieu rural est encore très forte malgré beaucoup d'actions pour la diminuer.

¹ FRANCE INTER, Boomerang, 03/04/2017

² FRANCE INTER, Boomerang, 03/04/2017

Les réformes territoriales des dernières années comme la loi n°2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, ont provoqué une baisse du nombre de communes qui devrait continuer via la création de plus en plus de communes nouvelles. En effet au 1^{er} janvier 2016, 1 090 communes avaient déjà fusionnés pour devenir 317 communes nouvelles³. Le territoire français est aussi composé d'îles dans tous les océans terrestres et de territoires éloignés de la métropole. La diversité des territoires français donne une très grande difficulté à la large diffusion égalitaire de la Lecture Publique. La formation des réseaux n'est donc qu'un volet des actions mises en place dans ce domaine.

L'historiographie de ce sujet est multiple et de plus en plus abondante ces dernières années. Tout d'abord, j'ai pu constater une diversité des supports avec des articles professionnels, des témoignages de professionnels et d'élus, des manuels sur le sujet, des guides de formation de réseaux, des rapports de colloques et de conférences, des fiches d'aides de professionnels ou du Ministère. Les écrits, que ce soit des guides de formation ou d'études scientifiques, viennent de tous les acteurs, bibliothécaires, responsables de BDP, agents des ministères, élus municipaux. Les actions en ce sens se font aussi de plus en plus nombreuses, peut être 'grâce ou à cause' des nombreuses transformations territoriales qui invitent à revoir les prises de compétences en matière culturelle et l'incertitude qu'elles provoquent pour les élus municipaux et les agents du service public. On peut voir que cette année, le 63^{ème} congrès de l'ABF qui se déroule du 15 au 17 juin 2017 à Paris est consacré aux « Inégalités territoriales et égalités de chances », de multiples conférences à cette occasion vont aborder le sujet des réseaux⁴ comme *Quels services de proximité ?, La bibliothèque dans son territoire, Le réseau idéal n'existe pas*, etc...

Le sujet porte sur les réseaux coopératifs de bibliothèques, c'est-à-dire les regroupements de plusieurs structures bibliothèques de communes adjacentes pour un travail groupé sur la compétence Lecture Publique. Ce regroupement peut porter sur une action du domaine de la lecture publique ou sur plusieurs (le catalogue, les animations, etc...). Il peut se former autour de la création, entre les communes, de convention ou sur une simple coopération de 'bonne volonté'. L'association de plusieurs communes peut se faire soit par proposition entre les communes voisines volontaires, soit par la prise de compétence 'Lecture publique' d'une intercommunalité préexistante ou d'une communauté de communes. Le contexte de mon

³ DIRECTION GENERALE DES COLLECTIVITES LOCALES, *BIS : Bulletin d'Information Statistique*, n°108, 2016

⁴ ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES DE FRANCE, *63^e congrès : Bibliothèques : Inégalités territoriales et égalité des chances (15-17 juin 2017-Paris) [Programme]*, 2017

sujet est la ruralité aujourd’hui. En effet, la France est un pays rural où les disparités entre les territoires se font nombreuses, de par l’attractivité différente des lieux (secteur agricole, horticole, minier, touristique, etc...) et leurs cadres naturels différents (montagneux, côtière, etc...). L’égalité des chances face à la disparité des territoires en matière de Lecture Publique est un véritable problème dans le milieu rural. Malgré un bon nombre d’avancées, d’actions et de constructions dans ce sens, des inégalités existent encore. La mise en réseau de bibliothèques peut être une solution à ce problème pour approcher la culture au plus près des habitants, par de petites bibliothèques aux grands catalogues et aux potentiels d’animation élargis.

Ma problématique de recherche est orientée sur trois questions différentes. D’abord savoir comment a évolué la coopération entre les bibliothèques pour en arriver à des réseaux de formes aussi nombreuses que différentes. Je veux aussi me demander quels sont les fonctionnements des réseaux de bibliothèques et quels ancrages ils ont dans le milieu rural.

La première partie sera consacrée à un historique, non exhaustif, de la diffusion de la lecture publique, la mise en place de systèmes volontaires, civils et confessionnels, étatiques avec les BCP puis par la réforme territoriale avec les BDP, bibliothèques municipales et réseaux coopératifs et hiérarchiques.

La deuxième partie abordera la conception théorique des réseaux de bibliothèques en milieu rural et de la prise de compétence Lecture Publique des intercommunalités et de leurs nombreuses différences sur la réalité du terrain. Celle-ci inclura aussi une étude de cas qui portera sur le réseau Mille et Une Pages en Maine et Loire qui regroupe quatre communes : Denée, Rochefort sur Loire, Saint Aubin de Luigné (partie de la commune nouvelle Val-en-Layon), Chaufonds en Layon. L’exemple du réseau de Mauges-sur-Loire, jugée comme une référence, servira de parallèle de réflexion.

Chapitre 1- Historique de la lecture publique et des réseaux en milieu rural en France

A) Les prémisses de la lecture publique rurale et des approches de réseaux avant 1930

1- Les bibliothèques populaires et les bibliothèques scolaires

La lecture publique est l'accès à la lecture pour toutes les catégories de la population.

Au XIXème et début du XXème siècle, on utilise aussi le terme de bibliothèque populaire, le but de ces bibliothèques est de donner une instruction à toutes les classes sociales de la population. A cette époque, il y a trois types de bibliothèques : la Bibliothèque Nationale et des bibliothèques municipales à Paris, les bibliothèques municipales que les grandes villes de France ont construites à partir des fonds confisqués à la Révolution française et les bibliothèques populaires construites sur des initiatives privées civiles ou religieuses. Il existe aussi des bibliothèques scolaires qui sont de simples armoires avec une collection de livres pour les enfants. Les instances politiques n'ont pas mis en place de véritable politique de lecture publique avant 1945. Cependant il existe quelques actions isolées de la part de l'Etat ne faisant pas partie d'une véritable ligne politique. Malgré l'intérêt des révolutionnaires, de 1789 et de 1848, porté à la culture, à l'éducation et à la lecture des masses populaires, les problèmes financiers engendrés par les troubles politiques rendent le financement de ces actions impossibles.

Les bibliothèques populaires sont institutionnalisées par Gustave Rouland (1806-1878)⁵, le ministre de l'Instruction publique, via la circulaire du 31 mai 1860 reprise pour en faire des bibliothèques scolaires dans l'article 2 de la loi du 16 juin 1881 relative à la gratuité.

« L'acquisition d'un corps de bibliothèque est le point de départ de la réalisation d'une pensée qui depuis longtemps a été l'objet des plus légitimes efforts. Doter les populations laborieuses d'un fonds d'ouvrages intéressants et utiles est un besoin qui, chaque jour, se fait plus sérieusement sentir.⁶ ».

⁵ RICHTER Noë. « Aux origines de la lecture publique ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 1978, n° 4, p. 221-249, [En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1978-04-0221-001>>]

⁶ DURUY Victor, « Circulaire relative à l'établissement de bibliothèques scolaires dans les écoles primaires publiques du 31 mai 1860 », *Circulaires et instructions officielles relatives à l'instruction publique : publication entreprise par ordre de S. Exc. le Ministre de l'instruction publique et des cultes*, 1856-1863, p.366, [En ligne : <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k55387035/f395.item.r=Circulaire%20du%20Ministre%20G>>]

La constitution de bibliothèques populaires et de bibliothèques scolaires relève, selon le ministre de l'Instruction publique, d'un véritable besoin. Le fonds d'ouvrages mis à leur disposition dans les bibliothèques des écoles doit aussi correspondre à la classe sociale auquel elle est destinée et diffuser des ouvrages simples d'instruction, d'apprentissage professionnel ou moral. Le choix des ouvrages à proposer en lecture est un sujet qui prend une place importante dans les devoirs des bibliothécaires ou des gardiens de bibliothèques. Le but de ces bibliothèques populaires est d'éduquer par la lecture les 'classes inférieures'. A partir de 1863, des commissions ministérielles donnent une liste de livres pour les bibliothèques populaires correspondants aux classes sociales visées. La volonté de développer la lecture dans les classes laborieuses se fait sentir, un projet doit être mis en place par le ministre, mais il explique dans la suite de la circulaire que ce sont les moyens qui manquent.

Depuis l'arrêté du 1^{er} juin 1862⁷ sur les bibliothèques scolaires par le ministre de l'instruction publique et des cultes Gustave Rouland, la fonction de bibliothécaire n'est plus entre les mains des agents du culte (prêtres et pasteurs) mais s'impose comme étant la fonction des instituteurs. Le rôle des instituteurs comme gardiens des collections est réaffirmé à la Commission de la Lecture Publique en 1930. Les instituteurs gardent une importance pendant le premier temps des BCP jusqu'en 1978. La circulaire du 1^{er} aout 1985 donne un chiffre pour 1983 : « *61 % des dépôts (tous publics et publics particuliers) étaient encore installés dans des établissements scolaires, contre 66 % en 1978* »⁸, le directeur du livre et de la lecture déplore ce chiffre et en énumère les causes. Ce sont donc principalement les horaires d'ouverture en fonction des horaires d'écoles, le fait que les élèves une fois sortis de l'école primaire n'y reviennent pas et enfin le fait que la bibliothèque pour tous public dans l'école prend une image de bibliothèque seulement pour enfants aux yeux des adultes.

2- Les bibliothèques circulantes

Comme nous avons pu le voir dans l'introduction, les méthodes de circulation des livres sont multiples. Pour faire circuler les livres, de nombreux modes de transports ont été utilisés au cours des siècles : le transport humain tout d'abord, mais aussi le vélo, le bateau, l'hippomobile (la traction d'une voiture par des chevaux), le tramway, le traîneau, etc... Les

⁷ MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, *Les bibliothèques scolaires : prescrites par arrêté de son exc. le ministre de l'instruction publique en date du 1er juin 1862*, Paris, Imprimerie de Ch. Lahure et Cie, Octobre 1862

⁸ MINISTÈRE DE LA CULTURE, *Circulaire DLL 6 N°85-47 du 1er août 1985 relative aux missions, moyens et fonctionnement des bibliothèques centrales de prêt*, 1985

forains ont notamment fait voyager les livres comme Noël Gille, un forain-libraire dont les activités au XVIII^{ème} siècle sont décrites par Anne Sauvy⁹.

a. Les initiatives des sociétés religieuses

Au 18^{ème} siècle le pasteur Jean Georges Stuber (1722-1797) en arrivant dans la paroisse de Ban-de-la-Roche (Vosges) réorganise son fonctionnement et met en place une bibliothèque qui circule entre cinq villages avec un fonds d'une centaine d'ouvrages, 500 en 1826. Frédéric Oberlin (1740-1826) lui succède ensuite.

En 1820, un réseau de lecture est organisé par l'archevêque de Bordeaux Monseigneur Charles François d'Aviau du Bois de Sanzay sous le nom de l'*Oeuvre des Bons Livres* par une ordonnance. Elle est devenue une association pieuse en 1825 puis une archiconfrérie en 1831¹⁰. D'autres réseaux dans les diocèses voient le jour ensuite sur son modèle, en 1825 à Nantes, en 1833 à Toulouse, en 1849 à Avignon, en 1850 à Soissons et en 1856 à Nancy. On constate que l'œuvre des Bons Livres a été reprise dans des diocèses de toute la France. Le système de partage était basé sur un commandement central qui faisait tourner les livres dans les lieux cultuels au moment de la moisson. Ce réseau avait des relais déjà définis qui étaient les lieux de cultes et des acteurs à leur disposition qui étaient les prêtres. Ces derniers voient dans le prêt de livres une continuité de leurs enseignements pastoraux auprès de la population.

b. Les initiatives non-confessionnelles

i. Les découvertes, propositions et essais éphémères

Les réseaux de bibliothèques organisés dans les diocèses sont copiés par le député Girardin qui met en place un projet de Lecture Publique en 1838 constitué d'associations départementales avec un fonds d'environ 6 000 livres à faire circuler dans un rayon défini (le cadre départemental) et selon un cycle mensuel¹¹.

A la même époque, un système coopératif de lecture publique en Ecosse est découvert. C'est à partir de ce modèle que Antoine Honoré Frégier propose en 1840, un système semblable pour la capitale avec un fonds de 4 800 ouvrages réparties entre les douze arrondissements de Paris et circulant entre eux tous deux fois par an.

⁹ SAUVY Anne, « Noël Gille, dit La Pistole, 'marchand foirain libraire roulant par la France' », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1967, n° 5, p. 177-190, [En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1967-05-0177-001>>]

¹⁰ BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE : DATA BNF, *Oeuvre des Bons Livres, Bordeaux*, [En ligne : <http://data.bnf.fr/13165531/oeuvre_des_bons_livres_bordeaux/>] (consultation le 27/03/2017)

¹¹ RICHTER Noë, « Aux origines de la lecture publique », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1978, n° 4, p. 221-249, [En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1978-04-0221-001>>]

Dans l’Aveyron, Eugene Mouton, le procureur impérial de Rodez et homme de lettres, fait un essai de mise en place d’un réseau très éphémère car il ne dura qu’un an entre 1867 et 1868.

Le principal facteur d’échec de ces essais bien intentionnés est le manque de connaissances bibliothéconomiques. La volonté principale de l’initiateur est son goût pour les livres, la lecture et la volonté d’initier les classes populaires.

En 1906, un projet semblable aux BCP est proposé par Maurice Pellisson dans son ouvrage *Les bibliothèques populaires à l’étranger et en France*¹², avec la formation d’une « *bibliothèque populaire centrale* » par canton ensuite divisée en plusieurs sections. Chaque centrale donne une caisse d’ouvrages à chaque section, qui est ensuite répartie entre les communes. Les caisses de livres sont changées le premier jour du marché du mois tous les deux mois environ avec un arrêt du fonctionnement les mois d’été. Les mois d’été sont aussi les mois de la moisson pour les zones rurales, donc des mois où l’occupation des adultes comme des enfants est beaucoup plus forte et où l’intérêt et le temps consacrés à la lecture sont plus faibles. Cette proposition, à la fin de son ouvrage (p.210), ressemble au futur système des BDP qui sera mis en place en 1945 et dont la réflexion s’est bien approfondie pendant la période de l’Entre-Deux guerres.

En 1846, l’éditeur Léon Curmer demande dans son livre *De l’établissement des bibliothèques communales en France*, la prise en charge par l’Etat d’un fonds de 80 livres envoyés dans chaque commune française pour « *l’Etat moral des classes laborieuses et la nécessité de l’instruction populaire* »¹³.

Lazare Hyppolyte Carnot, ministre de l’instruction publique en 1848, a le projet de mettre une bibliothèque dans tous les arrondissements de Paris et dans toutes les communes de France. Ce projet ne sera jamais mis en place.

ii. Des constructions plus pérennes

Certaines constructions de particuliers ont su se maintenir comme la Société des Bibliothèques Populaire de Pau qui a créé un réseau de caisses à livres en 1885. Dans une plus grande dimension, il y a la formation en 1864 à Colmar d’une association nommée la Société Alsacienne. Celle-ci a pour ambition d’améliorer la propagation de la lecture publique dans leur

¹² PELLISSON Maurice, *Les bibliothèques populaires à l’étranger et en France*, Paris, Imprimerie Nationale, 1906, p.210, [En ligne : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k55424981/f217.image>]

¹³ RICHTER Noë. « Aux origines de la lecture publique ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 1978, n° 4, p. 221-249, [En ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1978-04-0221-001>]

région par la formation d'un fonds circulant et de fonds propre dans chacune des bibliothèques du réseau. Cette société fonde rapidement cinq réseaux de dix communes.

La société Franklin est un réseau de circulation du livre même s'il est construit sur initiative privée et surtout commerciale. En effet, cette société achète des caisses d'ouvrages à des éditeurs comme Louis Hachette d'une valeur de 200 francs, qu'elle loue ensuite aux bibliothèques pour 25 centimes la journée. C'est une société qui est un intermédiaire entre les éditeurs et les bibliothèques en leur permettant de renouveler le fonds de livre.

Pendant l'Entre-Deux guerres, le mouvement de création et de réflexion est plus fort. Le réseau de Seine Inférieure est construit en 1921 avec une bibliothèque centrale et 82 cantons pour environ une centaine de caisses de livres renouvelées et échangées annuellement. C'est ce réseau qui est étatisé en 1946 pour former la première BCP.

3- Un nouveau modèle : la bibliothèque américaine

Le CARD (comité américain pour les régions Dévastées) est une association créée à la fin de la Première Guerre Mondiale par Anne Morgan en avril 1917 pour venir en aide aux civils des régions touchées par la guerre, avec Anne Murray Dike et plus de 350 américaines bénévoles. L'action du CARD est répartie en 5 centres sur les territoires les plus touchés que sont l'Aisne : à Anizy Le Château, Blérancourt, Coucy Le Château, Soissons, Vic Sur Aisne. Ils font des actions de secours, d'aide agricoles, de création de magasins de distribution, d'usine, de garderie, de sport et dans le domaine des bibliothèques. Chaque centre desservait un certain nombre de villages alentours. Cinq bibliothèques publiques et gratuite ont été construites après la guerre entre 1919 et 1921 dans chaque ville-centre du CARD. Elles sont organisées par une bibliothécaire américaine de la section jeunesse de New York, Jessie Carson. Elle forme huit bibliothécaires françaises. Une école franco-américaine de bibliothécaires à Paris sur la rue de l'Elysée est ouverte en 1923 avec des professeurs de bibliothéconomie des Etats-Unis et de Belgique pour former des futurs bibliothécaires comme Victorine Vérine (bibliothécaire à Anizy le Château en 1923) ou Yvonne Oddon¹⁴. Certaines, dont Yvonne Oddon, vont aller étudier aux Etats-Unis. Les nouvelles bibliothèques construites sont munies de tables, de chaises et d'étagères murales. Le CARD y crée une section enfant avec des albums dans des

¹⁴ Yvonne Oddon : 1902-1982, après la Première Guerre Mondiale elle entre à l'école franco-américaine des bibliothécaires de Paris. Bibliothécaire au Musée de l'ethnographie du Trocadéro (devient Musée de l'Homme en 1937) à partir de 1929. Elle effectue des stages aux Etats-Unis avec une bourse de la fondation Rockefeller. En 1937, elle est chargée de la section bibliothèque de l'Exposition Universelle. Elle devient résistante pendant la Seconde Guerre Mondiale au Réseau de Résistance du Musée de l'Homme. Elle fait également des missions pour l'UNESCO à partir de 1949.

meubles à leur taille. Dès 1920, le CARD met en place une circulation des collections (en annexe 1 : Bibliobus de la bibliothèque circulante de Soissons en 1930) entre quatre villages par un magasin central à Blérancourt et une circulation de caisse de livre en camionnette étiquetée CARD. C'est une manière pour le CARD de communiquer sur son rôle dans les territoires détruits par la guerre. Ces nouvelles formes de bibliothèques sont associées à une nouvelle méthode basée sur la Lecture Publique avec la nouvelle idée d'une desserte des territoires ruraux par des bibliobus. Les actions du CARD dans les régions dévastées prennent fin en 1924, mais Jessie Carson met en place le Comité français de la bibliothèque moderne pour la surveillance des constructions de bibliothèques sur le modèle américain. Ce comité va faire beaucoup avancer la Lecture Publique en France, en diffusant l'idée de bibliothèque 'pour tous' à la place des bibliothèques populaires et en faisant la promotion de la bibliothèque circulante notamment avec le département de la Seine Inférieur.

B) Les réseaux hiérarchisés : Bibliothèque Centrale de Prêt puis Bibliothèque Départementale de Prêt de 1930 à 1985

Noë Richter dit, de manière critique, que les historiens « *ont mis au crédit de l'influence américaine, la conception et l'origine des réseaux français de lecture* »¹⁵. En effet, les idées de BCP, de réseaux, de circulation de documents ne sont pas des idées importées des Etats-Unis après la Première Guerre Mondiale puisque, comme on l'a vu précédemment, toutes ces constructions existaient déjà en France au XIXème siècle ou du moins, une idée ou un schéma de celles-ci. Les Etats-Unis ont cependant permis de donner une impulsion à la prise de compétence Lecture Publique par l'Etat français. Comme nous l'avons vu, les constructions du XIXème siècle n'ont pas réussi à s'implanter de façon pérenne.

1- De 1930 à 1945 : des idées sans concrétisation

a. *La commission ministérielle de Lecture Publique*

Des congrès ont eu lieu sur les bibliothèques avec plus ou moins de répercussions dans la presse comme le Congrès d'Alger l'année suivante en 1923. L'idée de véritables actions dans le domaine de la Lecture Publique garde quand même une place dans la médiatisation, avec la mention par Hind Bouchared (qui fait une petite étude des journaux français à cette époque et de ceux qui relaient les informations sur les bibliothèques), de nombreux journaux français comme *Le Temps*, *Le Figaro* ou *Le Mercure de France* qui diffusent quelques articles dans l'année sur le sujet et relaient les grands débats et conférences.

¹⁵ RICHTER Noë, « La desserte des campagnes : genèse des réseaux de lecture ruraux », *Mémoire pour demain : mélanges offerts à Albert Ronsin, Gérard Thirion, Guy Vaucel*, [textes réunis par André Ansroul], Laxou, Association des Bibliothécaires de France, 1995, p.129-146

Avant 1931, la France ne donne pas les moyens financiers nécessaires au développement de ses bibliothèques de Lecture Publique. En comparaison à d'autres pays d'Europe, la France subit un grand retard. Par exemple en 1929, Cardiff (capitale du Pays de Galles) donne à sa bibliothèque 14 Francs par habitants, alors qu'à cette même époque, les moyens financiers vont de 0,23 Franc (Bordeaux) à 5,21 Francs (Sélestat)¹⁶. Cette différence, encore plus grande avec d'autres pays comme les Etats-Unis, a un profond impact sur le développement des bibliothèques et montre l'absence ou le manque de volonté du gouvernement de prendre part aux affaires culturelles.

La rupture se fait au moment d'une commission ministérielle de la Lecture Publique qui introduit officiellement le terme de Lecture Publique, c'est-à-dire la reconnaissance du terme par l'Etat. Cette commission est l'occasion de montrer la volonté d'opposer cette bibliothèque de Lecture Publique à celles, plus traditionnelles à cette époque, que sont les bibliothèques dites 'savantes' que proposent la plupart des villes et qui ne sont fréquentées que par des étudiants, des chercheurs ou des hommes de lettres.

La commission ministérielle de la Lecture Publique a lieu à Paris de décembre 1929 à mars 1930. Lors de cette commission, Charles Schmidt dit qu'il y a 300 bibliothèques publiques en 1930¹⁷. *L'annuaire des bibliothèques et des archives* montre les évolutions du nombre de bibliothèques avant la Première Guerre Mondiale en 1908, pendant l'Entre-Deux Guerres en 1930 et après la Seconde Guerre Mondiale en 1948. En 1908, il y a 412 bibliothèques, en 1930 il y en a 300 et en 1948, il y en a 400 (les chiffres ne sont pas forcément fiables, car il faut prendre en compte que les bibliothèques parisiennes ne sont pas comptées, mais que celle d'Algérie le sont, puis qu'il peut y avoir l'oubli de petites bibliothèques non subventionnées). Hind Bouchareb explique la diminution entre 1908 et 1930 par des dépôts qui ont disparu ou ne sont plus comptés, car elles ne bénéficient pas de subventions. Elle explique aussi l'augmentation entre 1930 et 1948 par un grand intérêt pour la création de bibliothèques par les municipalités juste après la fin de la guerre¹⁸. Cet intérêt peut être dû aux actions du CARD.

La commission ministérielle de la Lecture Publique a eu un impact sur le développement des bibliothèques dans les milieux ruraux par le biais de la presse qui propage les discussions

¹⁶ « Histoire des bibliothèques françaises ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 1993, n° 4, p. 72-79, [En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1993-04-0072-007>>]

¹⁷ BOUCHAREB Hind, « Penser et mettre en œuvre la lecture publique : discours, débats et initiatives (1918-1945) », 613p., Th. doct. : Sci. Soc. Hist. : Lyon 2, 2016, p. 34

¹⁸ BOUCHAREB Hind, « Penser et mettre en œuvre la lecture publique : discours, débats et initiatives (1918-1945) », 613p., Th. doct. : Sci. Soc. Hist. : Lyon 2, 2016, p.35

et les débats. Les municipalités, comme les citoyens, ont eu connaissance de tout ce mouvement autour des bibliothèques. Des départements, comme la Haute-Garonne, y voient la possibilité de retenir leur population rurale comme le montrent les rapports du Conseil Général du département (exemple soulevé par Hind Bouchareb dans son mémoire page 247). Le Conseil Général veut donner « *aux populations rurales de nouvelles distractions saines et instructives [pour] remédier efficacement à la désertion des campagnes* »¹⁹.

b. Les bibliobus : premier outil de construction de réseau

« *La Commission de Lecture Publique avait préconisé l'emploi de bibliothèques circulantes dans les campagnes et que Henri Lemaître avait attiré l'attention de l'opinion sur le bibliobus, à l'Exposition coloniale de 1931* »

Hind Bouchareb, dans cette phrase tirée de son mémoire²⁰, montre que lors de la Commission Ministérielle de la Lecture Publique, le thème des bibliobus a été abordé et qu'il fait l'objet d'un fort intérêt à cette époque puisqu'il est présenté à l'Exposition Coloniale qui a lieu à Paris la même année.

En effet, on remarque qu'après la Première Guerre Mondiale de nombreux articles provenant de professionnels parlent, voire font la ‘publicité’, des bibliobus utilisés aux Etats-Unis et de leur système pour la diffusion de la lecture. Le bibliobus est un véhicule exclusivement employé au transport des ouvrages de dépôt en dépôt dans le système de Lecture Publique des Etats-Unis. La publicité qui en est faite vient de l'aspect de la nouveauté outre-Atlantique associée à un nouveau gout très fort pour la culture nord-américaine post Première Guerre Mondiale. Dans la presse professionnelle, c'est l'élément du bibliobus qui est le plus visible, le reste du système américain est moins repris et décrit même s'il est le prolongement de l'utilisation d'un mode de transport.

Mais ce n'est qu'en 1931, à l'occasion de l'Exposition Coloniale qu'ils sont montrés comme une véritable avancée. Il est prévu de faire circuler un bibliobus dans toute une partie du parc d'exposition. Cette action ne se fait finalement pas mais, on peut y voir la volonté d'y promouvoir les bibliobus et les bibliothèques circulantes. Le mode de transport d'ouvrages est ensuite repris dans le Soissonnais (dans l'Aisne) par une bibliothèque associative en juillet 1934

¹⁹ CONSEIL GENERAL DE HAUTE-GARONNE, *Rapports et délibérations : Conseil général de la Haute-Garonne*, 1929, p.75, [En ligne : <[²⁰ BOUCHAREB Hind, « Penser et mettre en œuvre la lecture publique : discours, débats et initiatives \(1918-1945\) », 613p., Th. doct. : Sci. Soc. Hist. : Lyon 2, 2016](http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5695641g/f199.item.r=populations%20rurales%20de%20nouvelles%20distractions%20saines%20et%20instructives%20%5Bpour%5D%20rem%C3%A9dier%20efficacement%20%C3%A0%20la%20d%C3%A9sertion%20des%20campagnes></p></div><div data-bbox=)

puis dans le département de la Marne en 1938 et en Dordogne en 1942. L'Exposition peut avoir eu un effet décisif sur ces associations pour l'utilisation d'un bibliobus. On constate que ce sont des départements très ruraux qui le mettent en place dès le début, peut-être à cause d'un besoin de lecture qui se fait sentir et qui réclame un système de Lecture Publique adapté aux territoires. Ce sont aussi des départements qui ont pu voir les avancées et les bénéfices apportés par l'action post Première Guerre Mondiale du CARD directement pour l'Aisne et extérieurement pour la Marne qui a agi de 1918 à 1924 dans le domaine des bibliothèques.

c. *La mise en lumière des bibliothèques françaises à l'Exposition Internationale de Paris de 1937*

L'écrit de Gilles Pitoiset utilisé pour cette partie est un mémoire de recherche²¹ qui a pour but de mener une réflexion et d'avoir un aspect critique. Il est écrit en 1983, période de changement pour la Lecture Publique et le rôle tenu par les BCP. En 1937, les bibliothèques participent à l'Exposition Internationale des Arts et Techniques dans la Vie Moderne. C'est un évènement public qui montre l'importance que prend peu à peu la Lecture Publique dans le domaine culturel et dans une vision internationale pour les dirigeants français. Les bibliothèques sont présentées dans les expositions universelles, coloniales ou internationales depuis 1867 (pour les bibliothèques civiles). La volonté est ici de montrer les bibliothèques circulantes avec des bibliobus en action et la diffusion de la lecture en France. Cette volonté de les mettre en avant comme avancée en France montre la montée de l'intérêt porté par le domaine politique et la future construction du système des BCP neuf ans plus tard, après la Seconde Guerre Mondiale qui a ralenti le mouvement. Lors de cette exposition, on montre les bibliothèques françaises grâce à de nombreuses photographies et cartes envoyées par les bibliothécaires qui ont été sollicités par Yvonne Oddon, une bibliothécaire active dans la volonté de moderniser les bibliothèques françaises. Gilles Pitoiset constate dans une étude que trente-cinq bibliothèques différentes ont participé à l'exposition par l'envoi à Yvonne Oddon, de photographies, de cartes statistiques, de plans de bibliothèques, d'affiches d'exposition, de plans de circulation du bibliobus ou d'inventaires de catalogage à présenter au public. L'auteur nous dit qu'il devait à la base y avoir entre 300 et 400 demandes d'envoyées mais met en doute leur réel envoi. Cependant, on peut constater que trente-cinq bibliothèques participantes c'est peu au regard du nombre de bibliothèques que donne *l'Annuaire des bibliothèques et des*

²¹ PITOISET Gilles, « Bibliothèques dans l'exposition internationale de Paris en 1937 », 59p., Mém. fin. ét. : Diplôme supérieur de bibliothécaire : Ecole Nationale des Bibliothèques : 1983, [En ligne : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/63361-les-bibliotheques-dans-l-exposition-internationale-de-paris-1937.pdf>>]

archives qui donne l'existence de plus de 300 établissements en 1930. Le manque de volontaires peut s'expliquer par le nombre de petites structures et par les nombreuses failles et défaillances de beaucoup de bibliothèques comme le relève Gilles Pitoiset dans les correspondances d'Yvonne Oddon. Les photographies de bibliothèques exposées sont choisies pour donner une image moderne des bibliothèques françaises avec en majorité des bâtiments construits dans les années 1930. Les modernités sont toutes présentées, que ce soit dans les magasins, dans les types de rayonnages, dans la construction d'espaces spécifiques, les techniques bibliothéconomiques, etc... Tout le fonctionnement et l'image des bibliothèques françaises modernes sont représentés dans cette exposition en cachant les disfonctionnements. Cette exposition a sûrement servi d'encouragement aux politiques, aux municipalités, aux associations qui voulaient développer la Lecture Publique dans leurs territoires.

2- La construction du système des Bibliothèques Centrales de Prêt

a. *Les Bibliothèques Centrales de Prêt*

i. *Formation des Bibliothèques Centrales de Prêt*

Les BCP sont l'héritage de la réflexion suite à la Commission de la Lecture Publique de 1930, amplifiée par la médiatisation et la reconnaissance des bibliothèques au cours des années 1930 et dont le cours s'est ralenti pendant la Seconde Guerre Mondiale mais qui débouche dès sa sortie sur une décision. Dans le journal *Le Temps* du 17 juillet 1931, à l'annonce de l'exposition du bibliobus Soissonnais à l'Exposition Coloniale de Paris, on peut lire que cela se passe « *au moment où le gouvernement va présenter un projet de loi tendant à créer dans tout le pays des bibliothèques circulantes*²² ». Les Bibliothèques Centrales de Prêt sont créées par l'ordonnance du 2 novembre 1945²³. C'est une ordonnance courte de trois articles. Le premier article le place sous la tutelle du Ministère de l'Education et dit que les BCP seront construites département par département en fonction des crédits attribués à cette entreprise et du choix du ministre. La construction des BCP est donc dès le début, prévue comme longue et s'effectuant en fonction du contexte politique. Le deuxième article donne le lieu de création : le chef-lieu du département et redonne la place prééminente du ministre de l'Education. Le fait que ce soit le Ministère de l'Education qui prenne en charge les Bibliothèques Centrales de Prêt est symptomatique de la pensée qui perdure que le livre et la lecture sont l'apanage entier de l'éducation et de l'apprentissage du peuple et non de son divertissement. Le troisième et dernier

²² *Le Temps*, Paris, 17 juillet 1931

²³ MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE, Ordonnance n° 45-2678 du 2 novembre 1945 relative à la création d'une bibliothèque centrale de prêt dans certains départements (version en vigueur au 7 juin 2017), 1945

article donne la composition de l'équipe d'agents de l'établissement : un bibliothécaire, un sous-bibliothécaire et un dactylographe et leur catégorie de fonctionnaire de l'Etat. Un chauffeur est aussi engagé pour les tournées du bibliobus. En 1945, huit BCP sont construites d'un coup, mais les constructions des autres vont se faire beaucoup plus lentes.

Les BCP sont mises en place pour permettre un accès à la Lecture Publique pour toute la population. La volonté théorique des BCP est d'offrir ce service à toutes les communes de moins de 15 000 habitants en 1945. En 1951, ce chiffre concerne 37 000 communes qui regroupent les 2/3 de la population française. La France est encore à cette époque, un territoire avec de grands espaces ruraux morcelés en de très nombreuses petites communes : 36 179 communes ont moins de 2 000 habitants. C'est donc majoritairement un public composé de populations agricoles que vont concerner les actions des BCP.

Le chiffre de 15 000 habitants maximum pour les communes devant être desservies par la BCP est modifié en 1968 et porté à 20 000 habitants. La circulaire du 1^{er} août 1985²⁴ reporte ce chiffre à 10 000 et explique cette diminution par :

« Les mutations sociologiques qu'a connues notre pays depuis deux décennies et de la capacité, maintes fois vérifiée, des communes de 10 à 20 000 habitants de créer leur propre bibliothèque municipale, j'ai demandé à plusieurs reprises aux BCP de desservir de façon privilégiée les communes de moins de 10 000 habitants et de favoriser la création de structures municipales dans les communes plus peuplées. »

En effet, depuis 1945, et ce, jusqu'au choc pétrolier de 1973, la France connaît un Baby-boom qui augmente véritablement la population française et fait monter le nombre de communes de taille 'moyenne'. La Direction du livre et de la lecture encourage donc les BCP à demander aux élus des villes entre 10 000 et 20 000 habitants de construire leur propre bibliothèque municipale pour concentrer les actions de la BCP sur la desserte des petites communes de moins de 10 000 habitants. Cette action est demandée dans le texte aux BCP même si le pas doit être franchi par les équipes municipales qui doivent trouver le budget nécessaire.

En 1953, le système des BCP ne semble pas s'imposer à tous les professionnels puisqu'elle est défendue et réaffirmée dans l'introduction du compte-rendu des journées d'étude des BCP de cette année-là : « *Seule la création de bibliothèques circulantes peut apporter une*

²⁴ MINISTÈRE DE LA CULTURE, *Circulaire DLL 6 N°85-47 du 1er août 1985 relative aux missions, moyens et fonctionnement des bibliothèques centrales de prêt*, 1985

solution au problème de la lecture publique rurale. Cette solution ne devrait plus être discutée aujourd’hui »²⁵. On peut peut-être y voir le reflet de nombreuses difficultés ou défaillances dans leur mise en place et leur fonctionnement.

Ce n'est qu'en 1983 que tous les départements à l'exception de la Guyane, sont dotés d'une BCP. Il aura fallu presque 40 ans pour couvrir le territoire français et effectuer un maillage pour le développement de la lecture publique.

ii. Locaux et aménagement

Le local des BCP est un sujet qui a fait l'objet de nombreux écrits professionnels et ministériels sur leur composition, leur surface, leur conception, etc... Le premier texte sur le fonctionnement des BCP est une note du 2 août 1946 qui demande la construction d'un local de 200m². Le *Manuel de la lecture publique rurale en France* de 1955 possède une partie très descriptive des locaux des BCP, qui apparaît comme des recommandations ou un cahier des charges pour la mise en place d'une bonne BCP. Il donne une description des locaux des BCP, qui doivent posséder un dépôt de 250m² pouvant contenir un magasin pour les ouvrages, des bureaux pour les quatre membres du personnel, vestiaires et sanitaire, et un garage avec son bibliobus. En 1958, Jean Bleton reprend cette recommandation de surface dans son ouvrage *Local et mobilier des bibliothèques publiques*, mais conseille une amélioration à 300-350m². Les dimensions données par les professionnels ou le ministère dans les articles ne sont pas forcément suivies comme on peut le voir par la construction de la BCP des Bouches du Rhône en 1955 sur 600m². En 1964, les données de surfaces sont affinées avec la mise en place de deux catégories. Pour les BCP qui ont une échelle régionale le ministère recommande une surface de 800m² et pour celles vouées à tout une région, une surface de 1 000m². La deuxième catégorie à l'échelle régionale ne rend pas en réalité un service au territoire régional, mais possède des services supplémentaires notamment universitaire pour les étudiants. Les bibliothèques de catégorie 2 sont souvent dans des grandes villes universitaires comme Lyon ou Strasbourg. En 1985, la circulaire du 1^{er} aout²⁶ donne une surface de 1 400m² comme base pour la centrale.

²⁵ *Cahiers des bibliothèques de France*, n°2, 1954

²⁶ MINISTÈRE DE LA CULTURE, *Circulaire DLL 6 N°85-47 du 1er août 1985 relative aux missions, moyens et fonctionnement des bibliothèques centrales de prêt*, 1985

En 1946, il est voulu pour le magasin une capacité de 10 000 volumes, mais avec la généralisation des bibliobus-rayonnages, la capacité est augmentée entre 70 000 et 100 000 en 1985 car ce système de prêt demande un stock de livres beaucoup plus important.

La situation des BCP est aussi étudiée, elle doit être dans son chef-lieu, car elle doit avoir un emplacement central et prendre une importance supérieure hiérarchique. Cependant, la BCP n'a pas une vocation à accueillir du public, elle doit avant tout desservir facilement les communes du territoire via le bibliobus. Par conséquent, l'accès à la route doit être facilité par la situation de la BCP à l'écart du centre-ville du chef-lieu. La volonté seulement fonctionnelle du bâtiment et à l'écart de l'accueil de public fait oublier la possibilité esthétique avec le recours à un véritable projet architectural. Le fait que le bâtiment soit construit par l'Etat, éloigné du territoire, et non par les élus locaux qui pourraient vouloir valoriser leurs services esthétiquement fait qu'avant 1975 les constructions sont semblables et froides. À partir de 1975, les constructions de BCP sont l'occasion d'une concurrence de projets d'architectes. Un maximum de 1% du budget global de la BCP doit concerner sa décoration depuis 1978, c'est une mesure faite pour éviter le surplus de dépenses dans l'apparence au lieu de le consacrer au fonctionnement du service. L'intérêt moindre de l'esthétisme des BCP au milieu des années 1970 peut être dûs au fait que les missions des BCP commencent à évoluer vers plus de médiations et de conseils aux professionnels et aux municipalités. Le lieu devient un lieu d'accueil, non pas pour un public lecteur, mais pour des stages, des expositions, des conférences, des présentations des domaines de la lecture publique auprès des élus et des professionnels des bibliothèques.

Le *Manuel de la lecture publique rurale en France* officialise l'utilisation des bibliobus dans les BCP :

« *Les expériences françaises et étrangères ont montré qu'à l'octroi de subventions ou à des dons de livres, il fallait préférer un dépôt temporaire et renouvelable de livres. Ce ravitaillement doit être assuré dans chaque département par une bibliothèque centrale disposant d'un bibliobus* »²⁷

Il paraît dans ce texte comme nécessaire au bon fonctionnement de la diffusion de la Lecture Publique. Le rôle central de la BCP se définit par la circulation d'ouvrages dans les dépôts et donc par l'utilisation d'un véhicule habilité. Dans la phrase, on voit que c'est un système, celui des BCP, qui doit en remplacer un autre, celui des subventions directes. En effet,

²⁷ MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE : DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES DE FRANCE, *Manuel de la lecture publique rurale en France : Organisation et fonctionnement des bibliothèques centrales de prêt et des services départementaux de Lecture Publique*, Paris, 1955, 121p.

l'inconvénient dans le système d'attribution de subventions et de dons directs de livres, c'est que le fonds ne peut pas se renouveler et que les lecteurs lâchent rapidement la bibliothèque ou le dépôt par manque de fraîcheur et d'actualité. Il doit avoir des caractéristiques particulières dû à sa fonction et qui doit permettre un isolement thermique des ouvrages, le passage sur des routes de campagne parfois cahoteuses et un accès facilité à l'intérieur du fourgon arrière.

D'autres professionnels des bibliothèques vont aussi décrire les bibliobus, auquel le monde professionnel accorde une très grande importance comme le laisse penser le nombre d'écrits. André Thill, témoigne de leur construction, en tant qu'agent dans le SLP, service qui commandait et prenait en charge les nouveaux bibliobus. En 1967, 45 départements possèdent une BCP et il y a en tout 55 bibliobus en service. Hormis les caractéristiques d'adaptation du bibliobus aux mauvaises routes de campagne, André Thill décrit l'inclinaison des étagères et l'importance des batteries électriques pour le chauffage, la ventilation et l'éclairage. Les bibliobus de 1967 sont petits, ils font 3 mètres de long pour 1 tonne et peuvent transporter 1 000 ouvrages. Les bibliobus suivant font entre 7,60 et 8,60 mètres de long pour environ 6 tonnes et peuvent transporter 2 500 à 3 000 livres. À partir de 1968 et des plans de développement de la lecture publique initié par Georges Pompidou, le budget des bibliobus est multiplié par 7 (de 200 000 Francs en 1967 à 1 430 000 Francs en 1968) et les bibliobus vont être renouvelés tous les 10 ans ou tous les 100 000 kilomètres. Le bibliobus est vu en 1968 comme le « *mode de distribution indispensable pour la diffusion de la lecture en zone rurale* »²⁸

iii. Fonctionnement des BCP

En 1995, André Thill note dans un article sur les bibliobus :

« *Il est en effet utopique de penser que les 36 000 communes françaises puissent être toutes dotées à égalité d'un véritable service de bibliothèque. Mais si, dans les petites communes, de plus en plus de petites bibliothèques ont pu être créées et fonctionner valablement, c'est bien grâce au soutien logistique apporté par la BCP et ses bibliobus.* »²⁹

Cette phrase est une sorte de message critique, à ceux qui dans les années 1990 commencent à ne plus voir l'utilité de la BCP face à l'émergence de nombreuses bibliothèques communales. Elle montre bien le fonctionnement nécessaire des BCP dans les milieux ruraux pour un apport du monde des bibliothèques.

²⁸ THILL André, « Les bibliobus, du centralisme à la décentralisation », *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires de France*, n°169, 4ème semestre 1995, p.42-47

²⁹ THILL André, « Les bibliobus, du centralisme à la décentralisation », *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires de France*, n°169, 4ème semestre 1995, p.42-47

En 1956, le Bulletin des Bibliothèques de France publie un article sur les BCP en 1955³⁰. Cet article vise à faire la promotion des BCP qui fêtent leur dixième anniversaire. Cet article est une publication du BBF, un service de l'Etat et n'adopte pas forcément un point de vue objectif des constructions politiques, mais travaille plutôt à leur valorisation. Cependant, l'article nous montre une augmentation du nombre de dépôts et du nombre de prêts des BCP dans la première moitié des années 1950. Une diminution a aussi lieu à cette époque à cause de l'arrivée de la télévision dans des clubs créés pour elle dans les villages, mais ils servent ensuite également de dépôt pour les caisses d'ouvrages.

Dans les années 50, les dépôts du bibliobus de la BCP se font le plus souvent dans les mairies ou dans les écoles, même s'il y en a aussi dans les hôpitaux, les usines et les colonies de vacances avec des collections adaptées. Les caisses sont renouvelées environ trois fois par an. Le problème majeur avec les dépôts, c'est qu'un grand nombre se situe dans les écoles. En effet, les adultes ne se sentent pas le droit ou l'occasion d'aller emprunter des livres à l'école, le dépôt leur semble ne concerter que le public jeunesse. Le dépôt en mairie est donc souvent complémentaire à celui fait en école primaire.

L'école est un partenaire très important des BCP, beaucoup de dépôts s'y font et la volonté politique de faire entrer le livre dans l'éducation des enfants dès le plus jeune âge est très forte. La circulaire du 10 novembre 1952, dit que l'école doit être un partenaire obligatoire de la BCP du département. A cette époque les BCP sont prises en charge par le Ministère de l'Education et pour le monde politique la lecture est du domaine de l'apprentissage et de l'école plus que du loisir ou de la culture.

Le Centre Laïque de la Lecture Publique est une organisation qui se forme en 1946 à partir de l'ADLP, dissoute en 1942. Le CLLP remplace les BCP de l'Etat dans les départements qui n'en n'ont pas encore en mettant en place une bibliothèque circulante dès 1950. Leur action est conjointe à celle des BCP puisque le Centre est en collaboration avec la Direction des Bibliothèques et de la Lecture Publique, il pallie au temps de construction des BCP en complétant le réseau français. En 1961, trente bibliothèques du CLLP fonctionnent encore, mais elles sont peu à peu reprises par les BCP et disparaissent totalement au cours des années 1990.

³⁰ BULLETIN DES BIBLIOTHEQUES DE FRANCE, « Les bibliothèques centrales de prêt en 1955 ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 1956, n° 9, p. 604-613, [En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1956-09-0604-003>>]

« Il est naturel en revanche que les communes bénéficiaires des services de la BCP contribuent financièrement à son fonctionnement. »³¹. Comme exprimé dans la circulaire du 1^{er} novembre 1985, le passage du bibliobus par la BCP doit amener au versement d'une subvention de la part de la commune, le plus souvent en fonction de son nombre d'habitants. Le service est donc rendu aux communes par la BCP dans le but de leur permettre de fournir un service de Lecture Publique gratuit à leurs habitants à des coûts moindres qu'en formant leur propre bibliothèque municipale.

b. 1968 : une année charnière dans le développement de la lecture publique

Entre 1968 et 1983, 378 bibliobus ont été mis en service dans les zones rurales, ce qui montre un très fort développement des BCP et de leur importance sur seulement 15 ans. Ce vif mouvement peut s'expliquer par la demande de nouvelles solutions de développement de la lecture publique par le Premier ministre Georges Pompidou (Premier ministre de 1963 à 1968) en 1966.

« C'est le 18 novembre 1966 qu'un comité interministériel présidé par M. Georges POMPIDOU, Premier ministre, a mis à l'étude les moyens de favoriser la lecture publique. Un groupe de travail a été constitué à cet effet. Ce groupe, présidé par M. Etienne DENNERY, directeur des bibliothèques et de la lecture publique, a tenu dix réunions plénières entre le 9 décembre 1966 et le 23 février 1967. »³²

En 1968, Etienne Dennery, directeur des Bibliothèques dans le gouvernement de Georges Pompidou, met en place le Service de la Lecture Publique suite à l'étude qu'il a présidée, demandée par Pompidou. Il nomme à la création et à la direction de ce service Alice Garrigoux. La même année, la Direction des Bibliothèques prend le nouveau nom de Direction des Bibliothèques et de la Lecture Publique. Toutes ces mises en place montrent la prise d'importance de la lecture publique dans la conscience politique et dans le programme du gouvernement. André Thill qui a fait partie de l'équipe de dix personnes d'Alice Garrigoux en 1968 pour le SLP, décrit cette création dans son article de l'ABF sur les bibliobus et la décentralisation progressive du domaine des bibliothèques³³. L'équipe d'agents du SLP augmente quand il prend en charge les BCP et Louis Yvert succède à Alice Garrigoux de 1976

³¹ MINISTÈRE DE LA CULTURE, *Circulaire DLL 6 N°85-47 du 1er août 1985 relative aux missions, moyens et fonctionnement des bibliothèques centrales de prêt*, 1985

³² SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT, « La lecture publique en France : Rapport du groupe d'études », *Notes et Etudes Documentaires*, n°3459, 1^{er} février 1968, [En ligne : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48776-notes-et-etudes-documentaires-n-3459-la-lecture-publique-en-france.pdf>>]

³³ THILL André, « Les bibliobus, du centralisme à la décentralisation », *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires de France*, n°169, 4ème semestre 1995, p.42-47

à 1983. L'année 1968 est donc une année qui a permis un nouvel élan dans le développement de la Lecture Publique avec la demande de l'étude par Georges Pompidou.

3- Les Bibliothèques Départementales de Prêt : une redéfinition du rôle territorial dans les années 1980

Entre 1945 et les années 1980, l'évolution des BCP est très importante, elles sont passées de la création d'un système à l'échelle du pays, à une redéfinition de leurs objectifs et missions. Leurs missions, dans les années 1980, doivent être redéfinies à cause de la modification profonde du territoire vers une décentralisation des pouvoirs y compris dans le domaine de la lecture publique. Et à cause d'une évolution dans l'image sociale de la bibliothèque qui tend vers le loisir, vers un besoin de lecture des habitants qui entraîne la multiplication de bibliothèques municipales dans des petites communes.

Dans les années 1980, les BCP sont donc obligées d'évoluer et les professionnelles vont vouloir mettre en avant leur construction et leur mise en place progressive par de multiples articles. Brigitte Richter en 1985, écrit un article pour le BBF sur la construction des BCP³⁴. La vision qu'elle donne, est politique et vise à valoriser les avancées déjà faites. Cette envie d'écrire sur le sujet montre le besoin de refermer la première période de construction et de développement des BCP pour permettre leurs changements d'orientation, de rôles et de missions.

a. *La décentralisation*

Les lois de la décentralisation sont multiples : la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 dite loi Defferre relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, est la première à organiser la décentralisation du pouvoir de l'Etat au profit des collectivités territoriales : régions, départements, communes. Elle est complétée la même année par la loi n°83-663 du 22 juillet 1983. La loi suivante dans notre sujet est la loi n°86-29 du 9 janvier 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales. En ce qui concerne plus précisément la Lecture Publique, c'est la loi n° 92-651 du 13 juillet 1992 relative à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacle cinématographique, qui est importante, elle décrit le transfert des compétences lecture publique aux communes et aux départements.

³⁴ RICHTER Brigitte, « La construction des bibliothèques centrales de prêt ou l'image de leur mission », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°3-4, 1985, p.278-282, [En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1985-03-0278-0111>>]

Dans la lettre qui accompagne le *Objectif Lecture* diffusé par la DLL en 1988 écrite par Jean Gattegno, le directeur du livre et de la lecture publique au Ministère de la culture, le but d'*Objectif Lecture* est de « *faire le point sur les bibliothèques de notre pays, et détailler les nouvelles modalités de financement instituées par les lois de décentralisation en faveur des bibliothèques* »³⁵.

De multiples décisions vont transférer les compétences à d'autres services. En 1975, les Bibliothèques de Lecture Publique et les Bibliothèques Patrimoniales passent du contrôle du Ministère de l'Education au Ministère de la Culture (Les Bibliothèques Universitaires restent sous l'égide du Ministère de l'Education, car elles sont rattachées aux universités). Ce transfert est déjà une preuve du changement de définition par la société des bibliothèques et de la lecture, Plus seulement réservée à l'apprentissage, la lecture devient officiellement à ce moment-là un élément culturel, un art, un loisir. Au même moment, en 1976, la Direction du Livre et de la Lecture est créée au sein du Ministère. Une sous-partie du Ministère de la Culture est donc entièrement consacrée aux bibliothèques et à la Lecture Publique, ce qui montre une prise d'importance des bibliothèques au sein du Gouvernement.

Le deuxième transfert d'importance pour les Bibliothèques est celui du transfert de la gestion des Bibliothèques Centrales de Prêt du Ministère de la Culture aux départements en 1983. Ce transfert n'est réellement effectif qu'en 1986 par la promesse d'achever le réseau des BCP et d'en fournir une à chaque département par le décret n°86-277 du 26 février 1986³⁶ relatif aux opérations en cours en matière de bibliothèques municipales et de bibliothèques centrales de prêt à la date du transfert de compétence dans le domaine de la culture :

« *Chapitre II : Dispositions relatives aux bibliothèques centrales de prêt / Article 3 : Sont considérées comme des opérations en cours, à la date du transfert, les opérations de construction, d'extension ou d'aménagement des bibliothèques centrales de prêt ayant fait l'objet d'un arrêté d'affectation d'autorisation de programme portant sur des crédits d'études ou de travaux à la date du transfert de compétence. La liste de ces opérations est annexée au présent décret. / Article 4 : Ces opérations sont poursuivies et financées par l'Etat dans les conditions fixées et selon les règles en vigueur à la date du transfert. / Article 5 : La mise à la disposition du département des équipements réalisés dans les conditions prévues à l'article 3 ci-dessus, intervient au fur et à mesure*

³⁵ GUILBAUD Didier, « Le manuel de la lecture publique rurale en France », *Bulletin des bibliothèques de France*, n°1, 2012, p.56-62

³⁶ MINISTÈRE DE LA CULTURE, *Décret n°86-277 du 26 février 1986 relatif aux opérations en cours en matière de bibliothèques municipales et de bibliothèques centrales de prêt à la date du transfert de compétences dans le domaine de la culture*, 1986

de leur achèvement. Il est alors établi pour ces équipements un procès-verbal dans les conditions fixées par l'article 19 de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983. ».

Dans les documents qui définissent les missions et des objectifs des BCP, c'est entre 1985 et 1986 que s'effectue le véritable transfert de compétence par sa mention à la fin de la circulaire du 1^{er} août 1985³⁷ accompagné d'une phrase qui fait état de la conscience du directeur du livre et de lecture de cette époque, Jean Gattegno, de l'importance de la lecture publique pour les élus départementaux :

« A partir de 1986, il appartiendra aux Présidents des Conseils Généraux de définir l'action des BCP qui leur auront été transférées. Connaissant l'intérêt que les départements portent déjà aux BCP, [...] je ne doute pas qu'ils s'attacheront à développer les BCP dans le sens d'une meilleure desserte de tous les publics des petites communes et des orientations définies dans cette circulaire. ».

Cette dernière phrase fait cependant plus référence à un devoir qui doit être désormais effectué par les départements qu'à un remerciement classique. Ce transfert s'achève par la modification du nom demandée par de nombreux départements comme celui de Meurthe et Moselle par exemple qui dans une question sur ce sujet au Sénat :

« Il lui indique que compte tenu de ce transfert de compétence, l'assemblée départementale de Meurthe-et-Moselle a décidé, à cette occasion, de substituer à l'appellation de 'bibliothèques centrales de prêt' celle de 'bibliothèques départementales de prêt' »³⁸

Dans sa réponse le Sénat dit qu'« *Une clarification semble donc souhaitable* »³⁹. Ce changement est effectué par l'article de 6 de la loi n° 92-651 du 13 juillet 1992 relative à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacle cinématographique : « *A compter de la publication de la présente loi, les bibliothèques centrales de prêt sont dénommées : 'bibliothèques départementales de prêt'* »⁴⁰.

Les budgets alloués avant la décentralisation par le Ministère sont remplacés par la Dotation Générale de Décentralisation défini par la loi n° 92-651 du 13 juillet 1992 relative à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacle

³⁷ MINISTÈRE DE LA CULTURE, *Circulaire DLL 6 N°85-47 du 1er août 1985 relative aux missions, moyens et fonctionnement des bibliothèques centrales de prêt*, 1985

³⁸ SENAT : UN SITE AU SERVICE DES CITOYENS, *Question écrite n° 03879 de M. Claude Huriet, 18/12/1986, [En ligne : <https://www.senat.fr/questions/base/1986/qSEQ861203879.html>]* (Consultation le 20/04/2017)

³⁹ SENAT : UN SITE AU SERVICE DES CITOYENS, *Question écrite n° 03879 de M. Claude Huriet, 18/12/1986, [En ligne : <https://www.senat.fr/questions/base/1986/qSEQ861203879.html>]* (Consultation le 20/04/2017)

⁴⁰ MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA CULTURE, *Loi n° 92-651 du 13 juillet 1992 relative à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacle cinématographique*, 1992

cinématographique⁴¹. La DGD met en place des concours spécifiques pour les bibliothèques, le budget est ainsi redistribué aux collectivités désormais en charge du fonctionnement des bibliothèques et de la Lecture Publique. Les aides sont attribuées sous certains critères : d'abord, une surface avec au minimum 0,7m² par habitants et une commune de moins de 25 000 habitants. Ces critères restreignent le nombre de bibliothèques pouvant être éligibles, car beaucoup de bibliothèques publiques, en particulier en milieu rural n'ont pas les locaux assez grands. Le Centre National du Livre prend les mêmes critères pour l'aide à la constitution d'un fonds d'ouvrages. Les bibliothèques rurales sont surtout aidées par les actions des BDP.

b. Un renouvellement des objectifs de Lecture Publique

Dans les années 1980, la volonté est de créer des bibliothèques municipales gérées par la collectivité locale pour remplacer les dépôts de la BCP surtout dans les villes entre 10 000 et 20 000 habitants comme le dit la circulaire du 1^{er} août 1985⁴². Des lois ont déjà été mises en place dans ce sens dans d'autres pays d'Europe comme en 1921 en Belgique, en 1930 en Suède et en 1931 au Danemark. Gilles Pitoiset, qui écrit un mémoire en 1983⁴³ à l'Ecole Nationale Supérieure des Bibliothèques demande dans son introduction la création d'une institution spécialisée et d'une formation qui lui paraît être une nécessité vers laquelle tend petit à petit la BCP.

Les missions traditionnelles sont cependant conservées avec des mises au point : des dépôts d'ouvrages, mais dans un seul lieu de la commune (le lieu unique est déjà indiqué en 1978 par un autre circulaire de la Direction du Livre⁴⁴) qui se fait par le choix du responsable communal (de la bibliothèque municipale ou du lieu de dépôt) dans le bibliobus-rayons et non à l'avance par la BCP via des caisses, par la préférence du prêt direct au lecteur dans le bibliobus. Cette décision a pour but de réduire les lieux de dépôts pour tendre vers un 'lieu-bibliothèque' et d'abandonner les dépôts dans les écoles. La BCP reste donc source d'ouvrages et de circulation de la Lecture Publique, mais elle n'est plus la base documentaire, remplacée

⁴¹ MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA CULTURE, *Loi n° 92-651 du 13 juillet 1992 relative à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacle cinématographique*, 1992

⁴² MINISTÈRE DE LA CULTURE, *Circulaire DLL 6 N°85-47 du 1er août 1985 relative aux missions, moyens et fonctionnement des bibliothèques centrales de prêt*, 1985

⁴³ PITOISET Gilles, « Bibliothèques dans l'exposition internationale de Paris en 1937 », 59p., Mém. fin. ét. : Diplôme supérieur de bibliothécaire : Ecole Nationale des Bibliothèques : 1983, [En ligne : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/63361-les-bibliotheques-dans-l-exposition-internationale-de-paris-1937.pdf>>]

⁴⁴ MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, *Circulaire DL 6 N° 1705 du 17 juillet 1978 relative aux missions et objectifs des bibliothèques centrales de prêt*, 1978

par les bibliothèques auxquelles elles fournissent un nombre d'ouvrages circulants établis par convention.

c. *De nouvelles missions*

Les BCP ouvrent au fur et à mesure leur champ de compétences vers l'aide, l'assistance et la formation aux petites bibliothèques du département. Elles réduisent donc les prêts directement effectués par la BDP pour leur préférer des prêts faits à la bibliothèque de la commune. Cette décision gouvernementale de Jean Gattegno, directeur du livre et de la lecture au Ministère de la culture entre 1981 et 1989, est diffusée une circulaire de 1985⁴⁵ et dans un article sur celle-ci⁴⁶ disant que les BCP doivent préférer le prêt aux bibliothèques des communes plutôt que le prêt au lecteur via le bibliobus directement. C'est donc un retour en arrière sur l'usage des bibliobus qui est recommandé, le bibliobus-caisse étant d'abord devenu un bibliobus rayon pour ensuite redevenir un bibliobus-caisse mais pour des bibliothèques et non des dépôts.

Dès 1952, par la circulaire du 24 mai, la Direction des Bibliothèques et de la Lecture expose la nécessité des formations en BDP et en bibliothèques. Cependant, les formations en BDP ne se développent vraiment que dans les années 1980 avec une aide fournie aux professionnels des bibliothèques du département. La circulaire du 1^{er} août 1985 donne comme mission la formation des professionnels, l'aide pour l'informatisation, l'apport de conseils techniques, des aides techniques et matérielles aux animations. Un arrêté du 1^{er} février 1982 dit également que les bénévoles des bibliothèques communales doivent recevoir une formation dispensée par la BCP. La formation prend donc une place importante du rôle des BCP comme on peut le voir, par exemple, sur la page de la Bibliothèque départementales de prêt du Maine et Loire appelée BiblioPôle⁴⁷ qui fournit un catalogue de formations destinées aux professionnels des bibliothèques⁴⁸. Les formations des BCP peuvent concerner des aspects pratiques de bibliothéconomie, des conférences sur les nouvelles lois abordant leur domaine comme la loi NOTRe, les nouvelles technologies et leurs usages en bibliothèque, des partenariats culturelles ou des rencontres d'auteurs par exemple. Les formations faisant partie

⁴⁵ MINISTÈRE DE LA CULTURE, *Circulaire DLL 6 N°85-47 du 1er août 1985 relative aux missions, moyens et fonctionnement des bibliothèques centrales de prêt*, 1985

⁴⁶ GATTEGNO Jean, « Circulaire sur les missions, moyens et fonctionnement des bibliothèques centrales de prêt », *Bulletin des bibliothèques de France*, Paris, 1985, n° 3-4, p. 304-311, [En ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1985-03-0304-001>]

⁴⁷ BIBLIOPÔLE (Maine et Loire), *Espace culture patrimoine : BiblioPôle*, [En ligne : <http://culture.maine-et-loire.fr/la-culture/bibliopole/>] (Consultation le 24/03/2017)

⁴⁸ BIBLIOPÔLE (Maine et Loire), *Catalogue des formations, rencontres et visites : programme mars 2017 à janvier 2018*, [En ligne : <http://fr.calameo.com/read/0025093986429048b4d7d>]

du rôle de service des BCP, elles sont gratuites. Le décret 2001-654 du 19 juillet 2001⁴⁹ fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements du personnel des collectivités locales et établissements publics, permet le remboursement des frais de déplacement des agents par leur municipalité.

L'informatique et les nouveaux médias apparaissent aussi dans les années 1980 dans les BCP et les bibliothèques. C'est en 1984 que les BCP développent un local informatique dans le bâtiment avec l'apparition du catalogage informatisé. Les missions dans le domaine du multimédia en bibliothèque apparaissent en 1985 par une circulaire du 1^{er} aout donné par la Direction du Livre et de la Lecture⁵⁰ : « *Les collections des BCP sont multimédias, et comprennent des documents sur tous types de supports : livres, périodiques, disques et cassettes, documents photographiques et audiovisuels, affiches, cartes, plans, etc....* »

C) La construction des réseaux de coopération entre bibliothèques dans le milieu rural

1- Réflexion sur les regroupements de bibliothèques

a. *Les bibliothèques de secteur de Michel Bouvy et Albert Roncin*

La coopération de bibliothèques a été promue par un groupe de bibliothécaires qui travaillent sur le sujet dès les années 1960. Ce groupe de réflexion de plusieurs bibliothécaires est mené par Michel Bouvy, le directeur de la bibliothèque municipale de Cambrai et Albert Roncin, le directeur de la bibliothèque municipale de Saint-Dié-des-Vosges. Selon Michel Bouvy, les BCP ont donné un « *nouveau souffle* » aux bibliothèques et à leur diffusion sur « *un type anglo-saxon* ». C'est-à-dire un changement de direction dans les publics qui passe d'un public élitiste des bibliothèques municipales issus des dépôts révolutionnaires, à un public populaire rural et urbain. La volonté de ce groupe est de couvrir l'ensemble du territoire français en organisant des groupements de bibliothèques par « secteur » possédant un nombre équivalant d'habitants sans distinction des territoires ruraux et territoires urbains. Michel Bouvy demande la construction d'un réseau à l'échelle de l'Etat avec des agents fonctionnaires de l'Etat à l'image du fonctionnement de l'Education Nationale, à une époque où la lecture publique entre dans une forte décentralisation. Le groupe a la volonté, à l'arrivée du Parti Socialiste au pouvoir

⁴⁹ MINISTÈRE DE L'INTERIEUR, MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, *Décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics*, 2001

⁵⁰ MINISTÈRE DE LA CULTURE, *Circulaire DLL 6 N°85-47 du 1er août 1985 relative aux missions, moyens et fonctionnement des bibliothèques centrales de prêt*, 1985

le 10 mai 1981, de faire adhérer à leur projet la nouvelle équipe gouvernementale⁵¹ avec en tant que Ministre de la culture Jack Lang (qui crée la commission sur la lecture publique). Cependant, c'est finalement un échec et le système de bibliothèques de secteur est abandonné.

On voit par le nombre d'articles publiés, l'importance du débat sur cette question et la volonté de Ronsin et Bouvy de défendre leurs idées de sectorisation des bibliothèques. En 1977, Ronsin prend la tête de l'Association pour une médiathèque publique (la première médiathèque a été formée à Cambrai par Michel Bouvy) à partir de l'association nationale pour le développement des bibliothèques publiques créée en 1971. Avec cette association, il crée la revue *Médiathèques Publiques* dans laquelle de nombreux articles pour la promotion de la sectorisation, seront publiés à partir de l'année 1977. On voit dans cette revue des articles de Michel Bouvy : *De la bibliothèque à la médiathèque*⁵², *Réflexions en forme de journal*⁵³, *Réflexions en forme de journal*⁵⁴, *PS : Oui aux inégalités ?*⁵⁵, et d'Albert Ronsin : *Propositions pour une nouvelle structure des médiathèques publiques en France*⁵⁶, *Le projet de la médiathèque de secteur en 1983*⁵⁷, *L'amour du métier*⁵⁸.

"Seule l'union permet de réaliser une certaine qualité de service. L'isolement est générateur de qualité médiocre et de gaspillage "⁵⁹. Michel Bouvy donne là son idée principale, que le regroupement entraîne une amélioration du service et permet d'éviter des pertes d'argent. En effet, son idée est qu'une bibliothèque ou un groupe d'agents ne se suffit pas, il a besoin de s'améliorer par la communication avec d'autres pour produire un service de qualité.

En 1966, Michel Bouvy publie également *Le système de bibliothèques du Holstein*⁶⁰, un exemple de système de coopération par land autour d'une centrale. Il prend cet exemple en Allemagne pour promouvoir ses idées de constructions françaises de bibliothèques en secteur.

⁵¹ LAHARY Dominique, « La bibliothèque de secteur (1967-1988) : quand s'imaginait un réseau national de lecture publique », *Bibliothèque(s) : Revue de l'association des bibliothécaires français*, n°28, Juin 2006, [En ligne : <<http://www.lahary.fr/pro/2006/BIBLIOtheques28-secteur.htm>>]

⁵² BOUVY Michel, « De la bibliothèque à la médiathèque », *Médiathèques publiques*, n°65-66, janvier-juin 1983

⁵³ BOUVY Michel, « Réflexions en forme de journal », *Médiathèques publiques*, n°61, janvier-mars 1982

⁵⁴ BOUVY Michel, « Réflexions en forme de journal », *Médiathèques publiques*, n°60, octobre-décembre 1981

⁵⁵ BOUVY Michel, « PS : Oui aux inégalités ? », *Médiathèques publiques*, n°58, avril-juin 1981

⁵⁶ RONSIN Albert, « Propositions pour une nouvelle structure des médiathèques publiques en France », *Médiathèques publiques*, n°49, janvier-mars 1979

⁵⁷ RONSIN Albert, « Le projet de la médiathèque de secteur en 1983 », *Médiathèques publiques*, n°65-66, janvier-juin 1983

⁵⁸ RONSIN Albert, « L'amour du métier », *Médiathèques publiques*, n°71-72, automne 1988

⁵⁹ BOUVY Michel, « PS : Oui aux inégalités ? », *Médiathèques publiques*, n°58, avril-juin 1981

⁶⁰ BOUVY Michel, « Le système de bibliothèques du Holstein », *Bulletin d'information de l'Association des Bibliothécaires de France*, n° 52, 3eme trim. 1966, p.167-170

Il veut montrer leur fonctionnement et leur réussite pour promouvoir son système qui est semblable. L'exemple de Holstein n'est pas le seul à avoir été repris par Michel Bouvy.

La vision de la lecture publique et la proposition du système des bibliothèques en secteur a beaucoup fait débat entre 1960 et 1975 (date à laquelle il n'est plus proposé par l'ABF au gouvernement). Les 'sectoristes' comme Bouvy avaient l'opposition des 'communalistes' qui veulent que la bibliothèque devienne l'affaire de la commune. La création de noms pour les partisans de chaque idée montre en partie la force du conflit d'opinion qui sépare les professionnels des bibliothèques. Chacun propose son projet au gouvernement. Ce projet fait l'objet d'une grande réflexion collective aux Assises des Bibliothèques en juillet 1968. Les sectoristes sont finalement battus sur le débat d'idées quand le gouvernement s'écarte de leur projet pour celui des 'communalistes'.

b. Les propositions d'intercommunalité de la Lecture Publique au début des années 1990

En 1990, dans le dossier décentralisation du Bulletin des Bibliothèques de France, Bertrand Calenge et Olivier Doubroff écrivent un article incitant les communes surtout rurales à l'intercommunalité⁶¹. Leur projet est la construction d'une bibliothèque intercommunale dans la commune la plus grande et la plus attractive d'un groupement de commune. La proposition du travail intercommunal qui est faite a pour but de venir à bout de problèmes de budget et d'attractivité et de pouvoir élever les bibliothèques communales, en retard au niveau du développement, à celui des bibliothèques municipales de grandes villes. Leur idée part du fait, que la plupart du temps, c'est une commune qui possède tous les objets d'attractivité (commerce, pharmacie, collège, etc...) et qu'une bonne partie des usagers viennent des communes alentours. La bibliothèque peut bénéficier de cette attractivité et desservir une population plus grande en devenant intercommunale. Une question se pose pour le problème du service de proximité pour les personnes âgées par exemple qui sont dans les villages alentours. L'article ne s'étend pas sur la question et propose un dépôt dans un centre. Calenge et Doubroff parlent du devoir de communication et d'incitation auprès des élus que doivent faire les BDP pour augmenter le nombre d'intercommunalités qui délivreraient un service de Lecture Publique. Cette réflexion se fait après les années 1980 qui a vu changer les fonctions des BDP vers un service aux bibliothèques plutôt qu'un prêt direct aux usagers par bibliobus. Leur proposition doit donc venir remplacer le passage des bibliobus tout en améliorant le service. Ils envisagent plusieurs propositions d'intercommunalités : par la mise en place de

⁶¹ CALENGE Bertrand, DOUBROFF Olivier, « Du dépôt à la bibliothèque intercommunale », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°1, 1990, p.33-44

syndicat (remplacé par les EPCI après les réformes territoriales de 1999), par l'association ou par la convention. Les syndicats peuvent être mis en place uniquement pour la Lecture Publique mais peuvent aussi être sur plusieurs domaines notamment ceux obligatoires comme la gestion des déchets. Les associations peuvent être l'occasion pour les élus de décharger la gestion sur les bénévoles, Calenge propose que le président de l'association soit le maire. Les conventions, qui sont déjà mises en place pour certains domaines entre des communes peuvent aussi être utilisées pour faire une bibliothèque communale. Deux de ces propositions ont été mises en place et sont encore fonctionnelles aujourd'hui pour les bibliothèques intercommunales : la prise de compétences par les syndicats aujourd'hui remplacés par les communautés de communes (EPCI) et avantagés par différentes lois territoriales et la méthode des conventions entre bibliothèques.

2- Développement des réseaux sur fond de modification territoriale

a. *Du projet 'sectoriste' aux mises en place actuelles*

i. *Les réseaux*

La proposition de Bouvy et de Ronsin ne ressemble pas forcément aux réseaux de bibliothèques que l'on connaît aujourd'hui car ils proposaient une conception plus globale à l'échelle de l'Etat. Cependant, le sens de la pensée, les avantages de la coopération entre bibliothèques, de la mise en commun pour l'amélioration du service public, une diminution de la perte budgétaire par l'union de communes, est reprise dans les objectifs de création de réseaux. Les différences se situent sur l'échelle et le contexte des réseaux qui ne sont pas les mêmes que ceux voulus par Bouvy et Ronsin dans leur projet. Aujourd'hui, les réseaux sont d'échelle intercommunale et non régionale ou nationale, cela ressemble au projet sectoriste imposé à l'échelle des communalistes. Le projet n'est pas guidé par l'Etat mais créé au fil des besoins par les pouvoirs locaux⁶². L'autre différence est la séparation toujours présente entre la zone urbaine et la zone rurale qui ne se ressent pas uniquement dans le domaine de la Lecture Publique.

En 1995, Noë Richter voit deux sortes de réseaux⁶³ en France. D'abord les réseaux « hiérarchisés » que sont les BDP. Ce sont de grands réseaux à l'échelle des départements qui

⁶² LAHARY Dominique, « La bibliothèque de secteur (1967-1988) : quand s'imaginait un réseau national de lecture publique », *Bibliothèque(s) : Revue de l'association des bibliothécaires français*, n°28, Juin 2006, [En ligne : <<http://www.lahary.fr/pro/2006/BIBLIOtheques28-secteur.htm>>]

⁶³ RICHTER Noë, « La desserte des campagnes : genèse des réseaux de lecture ruraux », *Mémoire pour demain : mélanges offerts à Albert Ronsin, Gérard Thirion, Guy Vaucel*, [textes réunis par André Ansroul], Laxou, Association des Bibliothécaires de France, 1995, p.129-146

fonctionnent avec un service central qui comprend l'administration, la logistique des dessertes et un fonds important d'ouvrages. Il y a aussi, pour Richter, les « *réseaux coopératifs non-hierarchisés et faiblement structurés* ». Ceux-ci sont formés par des coopérations entre plusieurs bibliothèques basées, la plupart du temps, sur des échanges de collections.

Malgré les nombreuses évolutions mises en place depuis les années 1980, la Lecture Publique ne fonctionne qu'avec le système des bibliobus-rayons de la BDP via des prêts directs. Ces départements sont souvent des territoires ruraux où la population est dispersée comme dans les régions montagneuses par exemple.

ii. Les Contrats Territoire-Lecture

Les Contrats Territoire Lecture sont des aides créées le 30 mars 2010 par le Ministère de la Culture et de la Communication pour renforcer les actions de Lecture Publique des collectivités dans le cadre de la proposition 8 du plan de développement de la lecture publique en 14 propositions établi par le Ministre de la Culture Frédéric Mitterrand⁶⁴.

Les CTL sont d'une durée de 3 à 4 ans renouvelables. Le but des CTL est de constituer des partenariats entre les bibliothèques et les autres acteurs de la diffusion du livre comme des associations, les libraires, les éditeurs ou les institutions. L'Etat aide par une aide financière à l'aménagement des territoires, en particulier sur les 'zones blanches' et apporte un accompagnement. Les CTL peuvent être un complément à la DGD. Ils ont pris une grande importance en tant que dotation comme on peut le voir en 2016 quand les Contrats Territoires Lecture sont devenus des dotations prioritaires et ont donc bénéficié d'un million d'euros en plus. Les demandes étant nombreuses, ce sont les territoires ruraux et péri-urbains qui sont prioritaires. Le CTL implique d'abord la mise en place d'un état des lieux des établissements, des acteurs, des politiques de Lecture Publique, des territoires et des publics. Les CTL peuvent permettre de mettre en place des projets culturels vers la jeunesse, de la médiation culturelle, fidéliser des publics, faire des actions pour les publics empêchés et développer le numérique⁶⁵.

Les CTL peuvent être mises en place par différents acteurs et différentes échelles : par le département, par les intercommunalités ou par les communes. En 2015, en France, il y a 4 CTL conclus avec des départements, 29 par des intercommunalités et 7 par des communes.

⁶⁴ MINISTÈRE DE LA CULTURE, *Présentation des propositions de Frédéric Mitterrand*, 2010, [En ligne : <<http://fr.calameo.com/read/0001810094856b881114a>>]

⁶⁵ MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION : DIRECTION GENERALE DES MEDIAS ET DES INDUSTRIES CULTURELLES : SERVICE DU LIVRE ET DE LA LECTURE, *Contrats territoire-lecture*, 2015

Début 2017, il y avait 120 CTL en France. C'est donc les intercommunalités qui sont le plus en demande d'aide pour le développement de la Lecture Publique sur leurs territoires. On peut aussi noter que les intercommunalités et les départements sont privilégiés dans le choix des dossiers. Ces intercommunalités sont le plus souvent des groupements de petites communes qui ne peuvent pas, faute de moyens, créer les services nécessaires et qui se regroupent pour proposer des actions.

Les CTL se font par un diagnostic à l'échelle intercommunale, des actions déjà mises en place, des bâtiments, des services, du public et des besoins. L'étude diagnostique peut entraîner un projet de construction d'un établissement supplémentaire. Le travail en commun de plusieurs bibliothèques et de leurs partenaires et la nécessité d'engager un coordinateur du CTL conduisent souvent à la création, entre les différentes bibliothèques, d'un réseau.

En 2016, lors de journée d'étude à Caen sur la BDP et les réseaux, Paul Ollivier de la DRAC de Normandie, dit, dans son intervention, que le but des CTL est de fournir *une offre équilibrée sur tout le territoire* » et leur objectif est l'« *égalité d'accès à la lecture et à la culture* »⁶⁶.

b. La nouvelle architecture territoriale de la France : La loi NOTRe, EPCI (Communauté de Communes) et Communes Nouvelles

La montée en puissance et la multiplication des intercommunalités vient de la loi Chevènement du 12 juillet 1999 qui crée les communautés urbaines (plus de 500 000 habitants), les communautés d'agglomération (plus de 50 000 habitants) et les communautés de communes (moins de 50 000 habitants). Cette loi a pour but de faciliter les coopérations intercommunales qui se sont faites jusqu'ici sur la formation de syndicats de communes (syndicats qui sont remplacés par les EPCI). Elle est renforcée par la loi du 13 aout 2004 qui donne les compétences de développement économique et développement touristique aux intercommunalités.

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) est une réforme territoriale complète de toute la République menée sur plusieurs années par le Gouvernement. Elle agit sur toute l'organisation administrative de la France, de l'Etat aux communes. Elle a, par exemple, modifié les régions ou le partage des missions entre l'Etat, les régions, les

⁶⁶ ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE BIBLIOTHEQUES DEPARTEMENTALES DE PRET, Intervention de Jean-Paul Ollivier, DRAC de Normandie : "Les contrats territoire lecture, une incitation à travailler en réseau", In : *Journées d'étude 2016 : la bibliothèque départementale et les réseaux, des relations à réinventer à Caen (Calvados) du 19 au 21 septembre 2016*, [Vidéo], [En ligne : <<https://drive.google.com/file/d/0B1e8E41Mg2IRUzVNdkh3ZDYxNG8/view>>] (Consultation le 24/04/2017)

départements, les collectivités locales et les communes. Dans le domaine culturel ce sont les articles 103 à 105 de la loi NOTRe qui sont concernés. Les articles 103 et 104 de la loi n°2015-991 du 7 aout 2015⁶⁷ relative à la nouvelle organisation territoriale de la République disposent :

« Article 103 : La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'Etat dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005. / Article 104 : Les compétences en matière de culture, de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire sont partagées entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier. »

La loi NOTRe modifie la responsabilité des équipements culturels à partir du 1^{er} janvier 2017, passant du département aux EPCI. Cette modification dans le Code Général des Collectivités Territoriales pose beaucoup d'interrogations comme on peut le voir dans la multiplication depuis 2 ans d'articles de professionnels, de conférences ou de journées d'étude comme celle de l'ABF décrite par Virginie Leck⁶⁸ ou par le Guide Pratique de mise en application de l'article 103 de la Loi NOTRe écrit par Jean-Michel Lucas, un ancien directeur régional des affaires culturelles⁶⁹. L'ABF a aussi mis en ligne plusieurs fiches pratiques à l'usage des professionnels des bibliothèques qui sont confrontés aux changements impliqués par la réforme territoriale⁷⁰. Le but de ces réformes territoriales, en théorie pour l'instant, est la baisse des dépenses publiques par un ajustement au plus près des besoins.

La création de nouvelles communes est rendue plus facile en 2015 par la loi n° 2015-292 du 16 mars 2015⁷¹ relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes, qui décrit le fonctionnement des nouvelles communes et facilite leur mise en place. De nombreuses communes se sont lancées dans ce projet pour bénéficier d'avantages fiscaux et améliorer leurs possibilités de services. Avant 2016, plus de 317

⁶⁷ GOUVERNEMENT FRANÇAIS, *Loi n°2015-991 du 7 aout 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la République*, 2015

⁶⁸ LECK Virginie, « Journée d'étude ABF Rhône-Alpes : L'intercommunalité à la carte : loi NOTRe et réseaux de bibliothèques, 2 novembre 2015 », *Bibliothèque(s) Revue de l'association des bibliothécaires de France*, n°83, Mars 2016, p.62-63

⁶⁹ LUCAS J.-M., *Petit guide pratique pour mettre en œuvre l'article 103 de la loi NOTRe appelant respect des droits culturels*, 18 septembre 2015

⁷⁰ ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES DE FRANCE, *La réforme territoriale et les bibliothèques : Boîte à outils sur la Lecture Publique intercommunale*, [En ligne : <<https://www.reformeterritoriale.abf.asso.fr/boite-a-outils-sur-la-lecture-publique-intercommunale/>>] (Consultation le 20/05/2017)

⁷¹ GOUVERNEMENT FRANÇAIS, *Loi n° 2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes*, 2015

communes nouvelles ont été créées à partir de 1 090 communes à l'origine. Les nouvelles communes sont donc, en moyenne, des regroupements d'environ 3 à 4 communes (3,4). En réalité la moitié des regroupements est composé de 2 communes, 20% de 3 communes et 10% de 4 communes comme nous le dit le Bulletin d'Information Statistique de la Direction Générale des Collectivités Locales⁷². C'est un mouvement qui n'a lieu massivement que dans certains départements : l'Orne, l'Eure, le Calvados, la Manche et le Maine et Loire. Je vais développer le sujet sur le Maine et Loire car c'est le contexte de mon étude de cas en seconde partie. Le Maine et Loire compte, avant 2016, 133 communes regroupées en 25 soit plus d'un tiers du département⁷³ (annexe document 2 : Situation des Communes Nouvelles en 2016 et 2017, Préfecture du Maine et Loire). Cela fait une moyenne de plus de 5 communes (5,32) par regroupement, ce qui est supérieur à la moyenne nationale. Malgré le fait que ce soit, à la base, de petites communes, la population des communes nouvelles vient à la hauteur des métropoles des départements. Les communes regroupées font parfois partie d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, elles possèdent donc un fonctionnement intercommunal avec d'autres communes sur certains domaines comme par exemple la Lecture Publique. Les EPCI ou Communautés de Communes ont aussi été modifiés en Maine et Loire comme on peut le voir un document de la Préfecture du Maine et Loire qui décrit la situation des EPCI au 1^{er} janvier 2017 (annexe document 3 : Situation des EPCI au 1^{er} janvier 2017, Préfecture du Maine et Loire). On peut y voir les nouvelles communes, les communes déléguées et les nouveaux EPCI qui en regroupent d'anciens. Dans le Maine et Loire, 8 communes sont issues d'un regroupement des communes d'une ancienne Communauté de Communes et 17 communes sont des regroupements de communes⁷⁴. Toutes ces transformations font l'objet de multiples arrêtés pour définir la Nouvelle Commune et l'appartenance à une nouvelle Communauté de Communes. D'autres problèmes se posent, comme la fusion interdépartementale, deux communes de deux départements différents qui se regroupent pour former une nouvelle commune. La question qui se pose alors est quel rattachement possède la nouvelle commune, à quel conseil départemental. La même question se pose à une plus petite échelle, quand une

⁷² DIRECTION GENERALE DES COLLECTIVITES LOCALES, *BIS : Bulletin d'Information Statistique*, n°108, 2016

⁷³ PREFET DE MAINE ET LOIRE, *Arrêtés création communes nouvelles*, [En ligne : <<http://www.maine-et-loire.gouv.fr/arretes-creation-de-communes-nouvelles-a3563.html>>] (Consultation le 26/04/2017)

⁷⁴ PREFET DE MAINE ET LOIRE, *La réforme territoriale en Maine et Loire*, [En ligne : <<http://www.maine-et-loire.gouv.fr/la-reforme-territoriale-en-maine-et-loire-a3803.html>>] (Consultation le 26/07/2017)

commune dont la bibliothèque fait partie d'un réseau, se regroupe avec d'autres communes hors réseau de lecture publique.

Les communes nouvelles ont forcément un impact sur le territoire et l'articulation de son fonctionnement. Elles peuvent remettre en jeu certaines coopérations intercommunales, certains liens et certaines actions. La formation de nouvelles communes peut aussi faciliter un fonctionnement intercommunal en lui permettant de n'avoir qu'un seul budget au lieu de plusieurs pour une action. La remise en jeu, peut forcer à définir de nouvelles alliances et privilégier un fonctionnement avec les communes déléguées. La taille des nouvelles communes est aussi un facteur important. Selon leur taille le fonctionnement groupé peut être plus ou moins difficile. Les questionnements sont très nombreux et les fonctionnements pas encore forcément ajustés, en particulier dans Maine et Loire, où les réseaux sont nombreux et où les communes nouvelles fleurissent depuis le 15 décembre 2015 (trois avaient déjà été faites le 1^{er} janvier 2013)⁷⁵.

Les raisons du fleurissement de ces communes nouvelles sont d'abord l'incitation financière mise en place par le gouvernement qui donne 3 ans de dotation pour les nouvelles communes qui auront au maximum 10 000 habitants ou qui seront le regroupement entier d'une ancienne EPCI. Cette incitation s'arrêtait au 1^{er} janvier 2017 mais a été rallongée. L'autre raison est la nouvelle dimension des EPCI impliqués par la loi NOTRe qui oblige les communes à se regrouper pour pouvoir peser suffisamment sur les décisions.

Nicolas Douez, dans son article sur la réforme territoriale et les réseaux de bibliothèques⁷⁶, dit que les intercommunalités devront, à partir du 1^{er} janvier 2017, avoir au minimum « *15 000 habitants [...] pour porter des projets ambitieux* ». Ce sont les financements qui posent problème et qui obligent les communes à se regrouper en intercommunalités qui puissent être fonctionnelle ou/et en communes nouvelles élargies, pour bénéficier de suffisamment de subventions et de rayonnement pour mettre en place des projets culturels importants.

⁷⁵ PREFET DE MAINE ET LOIRE, *Arrêtés création communes nouvelles*, [En ligne : <<http://www.maine-et-loire.gouv.fr/arretes-creation-de-communes-nouvelles-a3563.html>>] (Consultation le 26/04/2017)

⁷⁶ DOUEZ Nicolas, « Réforme territoriale et réseaux de bibliothèques. Quelles innovations pour aujourd'hui et demain ? », *Bibliothèque(s) Revue de l'association de bibliothécaires de France*, n°84, Juin 2016, p.12-16

Chapitre 2- Bibliographie et sources

A) Bibliographie

1- Histoire de la coopération entre bibliothèques

a. Monographies

BLETON Jean, *Local et mobilier des bibliothèques publiques*, Paris, Institut Pédagogique National, 1958

CALENGE Bertrand, *Les petites bibliothèques publiques*, Paris, Edition du Cercle de la librairie, 1993, 285p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE : DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES DE FRANCE, *Manuel de la lecture publique rurale en France : Organisation et fonctionnement des bibliothèques centrales de prêt et des services départementaux de Lecture Publique*, Paris, 1955, 121p.

PELLISSON Maurice, *Les bibliothèques populaires à l'étranger et en France*, Paris, Imprimerie Nationale, 1906, p.210, [En ligne : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k55424981/f217.image>]

b. Articles

« Histoire des bibliothèques françaises ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 1993, n° 4, p. 72-79, [En ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1993-04-0072-007>]

« Chronique », *Revue des bibliothèques*, t. 37, 1927, p.17-19

BERTRAND Anne-Marie, « Bibliothèques en réseau : construire l'avenir », *Bulletin d'information de l'Association des Bibliothécaires Français*, N°149, 4ème trimestre 1990, p.15-18

BOUVY Michel, « De la bibliothèque à la médiathèque », *Médiathèques publiques*, n°65-66, janvier-juin 1983

BOUVY Michel, « Le système de bibliothèques du Holstein », *Bulletin d'information de l'Association des Bibliothécaires de France*, n° 52, 3eme trim. 1966, p.167-170

BOUVY Michel, « PS : Oui aux inégalités ? », *Médiathèques publiques*, n°58, avril-juin 1981

BOUVY Michel, « Réflexions en forme de journal », *Médiathèques publiques*, n°61, janvier-mars 1982

BOUVY Michel, « Réflexions en forme de journal », *Médiathèques publiques*, n°60, octobre-décembre 1981

BOUVY Michel, « Tribune libre : Pour la bibliothèque publique », *Bulletin d'information de l'Association des Bibliothécaires de France*, n° 53, 4eme trim. 1966, p.241-246

BULLETIN DES BIBLIOTHEQUES DE FRANCE, « Les bibliothèques centrales de prêt en 1955 ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 1956, n° 9, p. 604-613, [En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1956-09-0604-003>>]

Cahiers des bibliothèques de France, n°2, 1954

CALENGE Bertrand, DOUBROFF Olivier, « Du dépôt à la bibliothèque intercommunale », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°1, 1990, p.33-44

COYECQUE Ernest, « L'œuvre française d'une bibliothécaire américaine, Jessie Carson », *Revue des bibliothèques*, t. 34, 1924, p. 257-270

ERMAKOFF Thierry, BERTRAND Anne-Marie, « Lecture publique et territoires : trente ans de mutations en BDP », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°1, 2004

FAUCHEUR Patrick, « Aménagement du territoire, culture et bibliothèques », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°5, 1997, [En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1997-05-0021-003>>]

GUILBAUD Didier, « Le manuel de la lecture publique rurale en France », *Bulletin des bibliothèques de France*, n°1, 2012, p.56-62

LAHARY Dominique, « La bibliothèque de secteur (1967-1988) : quand s'imaginait un réseau national de lecture publique », *Bibliothèque(s) : Revue de l'association des bibliothécaires français*, n°28, Juin 2006, [En ligne : <<http://www.lahary.fr/pro/2006/BIBLIOTHEQUES28-secteur.htm>>]

LAHARY Dominique, « Pourquoi la bibliothèque de secteur ? par Michel Bouvy », *Bibliothèque(s) : Revue de l'association des bibliothécaires français*, n°28, Juin 2006, [En ligne : <<http://www.lahary.fr/pro/2006/bouvy.htm>>]

LASSALE Marine de, « Les paradoxes du succès d'une politique de Lecture Publique », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°4, 1997, p.10-17

RICHTER Brigitte, « La construction des bibliothèques centrales de prêt ou l'image de leur mission », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°3-4, 1985, p.278-282, [En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1985-03-0278-011>>]

RICHTER Noë, « La desserte des campagnes : genèse des réseaux de lecture ruraux », *Mémoire pour demain : mélanges offerts à Albert Ronsin, Gérard Thirion, Guy Vaucel*, [textes réunis par André Ansroul], Laxou, Association des Bibliothécaires de France, 1995, p.129-146

RICHTER Noë. « Aux origines de la lecture publique ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 1978, n° 4, p. 221-249, [En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1978-04-0221-001>>]

RON SIN Albert, « L'amour du métier », *Médiathèques publiques*, n°71-72, automne 1988

RON SIN Albert, « Le projet de la médiathèque de secteur en 1983 », *Médiathèques publiques*, n°65-66, janvier-juin 1983

RON SIN Albert, « Propositions pour une nouvelle structure des médiathèques publiques en France », *Médiathèques publiques*, n°49, janvier-mars 1979

SAUVY Anne, « Noël Gille, dit La Pistole, 'marchand foirain libraire roulant par la France' », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1967, n° 5, p. 177-190, [En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1967-05-0177-001>>]

THILL André, « Les bibliobus, du centralisme à la décentralisation », *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires de France*, n°169, 4ème semestre 1995, p.42-47

VANBESIEN Hugues, « La bibliothèque circulante de Soissons (1930-1945) », *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, n°159, 1993, p.7-11

c. *Travaux universitaires : mémoires, thèses*

BOUCHAREB Hind, « Penser et mettre en œuvre la lecture publique : discours, débats et initiatives (1918-1945) », 613p., Th. doct. : Sci. Soc. Hist. : Lyon 2, 2016

PITOISSET Gilles, « Bibliothèques dans l'exposition internationale de Paris en 1937 », 59p., Mém. fin. ét. : Diplôme supérieur de bibliothécaire : Ecole Nationale des Bibliothèques : 1983, [En ligne : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/63361-les-bibliotheques-dans-l-exposition-internationale-de-paris-1937.pdf>>]

d. Sitographie et vidéographie

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE : DATA BNF, *Oeuvre des Bons Livres, Bordeaux*, [En ligne : <http://data.bnf.fr/13165531/oeuvre_des_bons_livres_bordeaux/>] (consultation le 27/03/2017)

ENSSIB, *Association pour le Développement de la Lecture Publique : 1936-1941 : Un fonds d'archives conservé à la bibliothèque de l'Enssib*, [En ligne : <http://travaux-etuudiants.enssib.fr/sites/travaux-etuudiants.enssib.fr/files/Livre_web_ADLP/text/Contexte.htm>] (Consultation le 27/03/2017)

FRANCE : MINISTÈRE DE LA CULTURE, *Musée franco-américain du château de Blérancourt*, [En ligne : <<http://museefrancoamericain.fr/>>] (Consultation le 16/05/2017)

FRANCE : MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DU DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL, Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Ministère de la défense, alii, *L'autre chemin des dames : Anne Morgan et les 350 américaines*, [Vidéo], [En ligne : <<http://centenaire.org/fr/autour-de-la-grande-guerre/cinema-audiovisuel/annonce/lautre-chemin-des-dames-anne-morgan-et-les-350>>] (Consultation le 16/05/2017)

FRANCE, MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DU DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL, MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE, MINISTÈRE DE LA DEFENSE, MINISTÈRE DE L'INTERIEUR, MINISTÈRE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE, MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, *14-18 Mission centenaire*, [En ligne : <<http://centenaire.org/fr/>>] (Consultation le 16/05/2017)

2- Théorie des réseaux de bibliothèques et étude de cas du réseau Aux Mille et Une Pages

a. *Monographies*

BERTRAND Anne-Marie, BETTEGA Emilie, CLEMENT Catherine, et alii, *Quel modèle de bibliothèque ?*, Villeurbanne, Presses de l'ENSSIB, 2008, 183p.

BERTRAND Anne-Marie, *Les bibliothèques municipales : enjeux culturels, sociaux, politiques*, Paris, Editions du cercle de la librairie, 2002

CALENGE Bertrand, *Les petites bibliothèques publiques*, Paris, Edition du Cercle de la librairie, 1993, 285p.

DESRICHARD Yves, *Administration et bibliothèques*, Paris, Edition du Cercle de la librairie, 2006, 400p.

INSPECTION GENERALE DES BIBLIOTHEQUES, *Les bibliothèques municipales et intercommunales dans les communes de 12 000 à 15 000 habitants*, n°2014-033, Paris : Ministère de la culture et de la communication, Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, 2014, 69p.

INSPECTION GENERALE DES BIBLIOTHEQUES, *L'équipement des communes et groupements de communes en bibliothèques : lacunes et inégalités territoriales*, n°2015-033, Paris : Ministère de la culture et de la communication, Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, 2015, 148p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE : DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES DE FRANCE, *Manuel de la lecture publique rurale en France : Organisation et fonctionnement des bibliothèques centrales de prêt et des services départementaux de Lecture Publique*, Paris, 1955, 121p.

POISSENOT Claude, *La nouvelle bibliothèque : contribution pour la bibliothèque de demain*, Voiron, Territorial édition, 2009, 86p.

b. *Articles*

« Portrait : Sylvie Bahaud, Madame Réseau », *Le Petit Bleu : lettre d'information du BiblioPôle*, n°83, décembre 2016

ACEVEDO Michèle, « Journée d'étude : des bibliothèques en réseau, c'est possible ! à Noyon le 27 mai 2013 », *Bibliothèque(s) Revue de l'association des bibliothécaires de France*, n°69, Juillet 2013, p. 68-69

AÏOUTZ Renaud, « Les visages pluriels des réseaux intercommunaux en Auvergne », *Bibliothèque(s) Revue de l'association des bibliothécaires de France*, n°84, Juin 2016, p.30-33

AROT Dominique, « La coopération des bibliothèques en France : un nouvel âge ? », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°2, 2003, [En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2003-02-0005-001>>]

BERTRAND Anne-Marie, ERMAKOFF Thierry, « Lecture publique et territoires », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2004, n° 1, p. 79-81, [En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-01-0079-008>>]

BOITARD Laurence, « Lecture publique et intercommunalité : Etat des lieux », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°3, 2001

BURLE Louis, « La bibliothèque rurale, un lieu de vie nécessaire : rencontre avec quelques bibliothèques remarquables », *Bulletin des bibliothèques de France*, n°2, 2012, p.28-31

DARTIGUENAVE Bruno, « La lecture publique en Maine-et-Loire », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°5, 1997, [En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1997-05-0034-006>>]

DEBRION Philippe, « Intercommunalité et bibliothèques : l'exemple des villes nouvelles », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°3, 2001, p.60-63, [En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2001-03-0060-009>>]

DOUEZ Nicolas, « Réforme territoriale et réseaux de bibliothèques. Quelles innovations pour aujourd'hui et demain ? », *Bibliothèque(s) Revue de l'association de bibliothécaires de France*, n°84, Juin 2016, p.12-16

ERMAKOFF Thierry, ROUYER-GAYETTE François, « L'arbre, la décentralisation des bibliothèques et le concours particulier », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°2, 2011, p.27-30

GALAUD Nicolas, « Bibliothèques et territoires », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°3, 2001, p.20-26

GASC Michèle, « Le rôle social du bibliothécaire en milieu rural », *Bulletin d'information de l'Association des Bibliothécaires de France*, n°164, 3^{ème} trimestre 1994, p.23-27

GASCHIGNARD Jean-Paul, « La bibliothèque du Cher et le Réseau des bibliothèques de Bourges », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°2, 2003, [En ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2003-02-0023-005>]

LADY B (pseudo.), « Un réseau sans tête, auquel manque du corps : histoire d'un projet inabouti », *Bibliothèque(s) Revue de l'association des bibliothécaires de France*, n°71-72, Décembre 2013, p.51-53

LAHARY Dominique, « La lecture publique à la recherche de territoires », *Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt*, 2005, [En ligne : <http://adbdp.web03.b2f-concept.net/spip.php?article499>]

LECK Virginie, « Journée d'étude ABF Rhône-Alpes : L'intercommunalité à la carte : loi NOTRe et réseaux de bibliothèques, 2 novembre 2015 », *Bibliothèque(s) Revue de l'association des bibliothécaires de France*, n°83, Mars 2016, p.62-63

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, « L'intercommunalité culturelle : un état des lieux », *Culture études : politiques publiques et régulations*, n°5, 2008

NAEGELEN-POMMARET Sabine, « La bibliothèque est-elle soluble dans le réseau ? », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2015, n° 6, [En ligne : http://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/la-bibliotheque-est-elle-soluble-dans-le-reseau_65447]

PARIS Jean-Michel, *De la proximité subie à la proximité choisie*, Bulletin des Bibliothèques de France, n°2, 2004. [En ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-02-0044-007>]

RIVOIRE Laurence, « Le réseau de Bourg-en-Bresse, de ‘petites’ bibliothèques au centre de l’action », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°2, 2012, p.18-22

ROQUELLE Marie-Laure, NETO Elvira, « Tous au diapason. Une mise en réseau réussie : au fil des pages en Yvelines », *Bibliothèque(s) Revue de l'association des bibliothécaires de France*, n°71-72, Décembre 2013, p.47-50

ROUYER-GAYETTE François, « Les ‘ruches’ », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°2, 2004, p.24-29

STEVENS Keith R., « Les bibliothèques ne sont pas uniquement des lieux de lecture », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°5, 2000, p.53-61

TEILLET Philippe, « Les politiques culturelles dans le mouvement intercommunal », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°2, 2010, [En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-02-0009-002>>]

VANBESIEN Hugues, « Rural-Urbain ? Nouvelle géographie du développement de la Lecture Publique », *Bibliothèque(s) Revue de l'association des bibliothécaires de France*, n°4, 2002

c. Travaux Universitaires : mémoires, thèses

CHAIZE Jeanne, « L’accompagnement des projets de bibliothèques : création, réhabilitation, aménagement », 142p., Mémoire de stage : Métiers des bibliothèques : Université d’Angers : 2016

DIAZ Guillaume, « Les enjeux de la lecture publique en milieu rural : évolution, gestion et organisation au cœur des problématiques des petites bibliothèques », 94p., Mémoire de master : Histoire et Documents parcours bibliothèques : Université d’Angers : 2015

LAMBERT Bertille, « Les pratiques des usagers d’un réseau intercommunal : le cas du réseau des médiathèques de Val Maubuée », 117p., Mémoire de fin d’étude : Conservateur des bibliothèques : Ecole supérieure des sciences de l’information et des bibliothèques : 2006

ROUSSI Jalel, « L’évaluation des effets de réseau en bibliothèques : pour une meilleure prise en compte des coûts et avantages qualitatifs de la coopération », 309p., Thèse doctorale : Sciences de l’information et de la communication : Lyon 2 : 2001

d. Sitographie et vidéographie

ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES DE FRANCE, *La réforme territoriale et les bibliothèques : Boîte à outils sur la Lecture Publique intercommunale*, [En ligne : <<https://www.reformeterritoriale.abf.asso.fr/boite-a-outils-sur-la-lecture-publique-intercommunale/>>] (Consultation le 20/05/2017)

ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE BIBLIOTHEQUES DEPARTEMENTALES DE PRET, *La bibliothèque départementale et les réseaux, des relations à réinventer : Journées d'étude 2016 à Caen (Calvados) du 19 au 21 septembre 2016*, [En ligne : <<http://www.adbdp.asso.fr/index.php/la-doc/cr-journees-d-etude/383-journees-d-etude-2016-la-bibliotheque-departementale-et-les-reseaux-des-relations-a-reinventer>>] (Consultation le 23/03/2017)

ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE BIBLIOTHEQUES DEPARTEMENTALES DE PRET, *Accueil*, [En ligne : <<http://www.adbdp.asso.fr/>>]

ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE BIBLIOTHEQUES DEPARTEMENTALES DE PRET, *Atelier 3 : quelles bibliothèques pour quels territoires ?*, [En ligne : <<http://www.adbdp.asso.fr/index.php/l-actu/journees-d-etude/43-cr-journees-detude/ateliers/91-atelier-3-quelles-bibliotheques-pour-quels-territoires>>] (consultation le 18/03/2017)

ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE BIBLIOTHEQUES DEPARTEMENTALES DE PRET, Intervention de Jean-Paul Ollivier, DRAC de Normandie : "Les contrats territoire lecture, une incitation à travailler en réseau", In : *Journées d'étude 2016 : la bibliothèque départementale et les réseaux, des relations à réinventer à Caen (Calvados) du 19 au 21 septembre 2016*, [Vidéo], [En ligne : <<https://drive.google.com/file/d/0B1e8E4lMg2lRUzVNdkh3ZDYxNG8/view>>] (Consultation le 24/04/2017)

BIBLIOPOLE (Maine et Loire), *Espace culture patrimoine : BiblioPôle*, [En ligne : <<http://culture.maine-et-loire.fr/la-culture/bibliopole/>>] (Consultation le 24/03/2017)

BIBLIOPOLE (Maine et Loire), *Le nouveau conventionnement*, [En ligne : <<http://culture.maine-et-loire.fr/la-culture/lecture-publique/les-bibliotheques-partenaires-de-la-bdp/le-nouveau-conventionnement>>] (Consultation le 24/03/2017)

BIBLIOPOLE (Maine et Loire), *Les bibliothèques partenaires du BiblioPôle*, [En ligne : <<http://culture.maine-et-loire.fr/la-culture/lecture-publique/les-bibliotheques-partenaires-de-la-bdp/>>] (Consultation le 24/03/2017)

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE ET LOIRE : BIBLIOPÔLE, *Bulletin documentaire*, n°1-11, Avrillé, Janvier-Novembre, [En ligne : <<http://culture.maine-et-loire.fr/la-culture/lecture-publique/lesressources/publications-bibliographies-et-selections>>] (Consultation le 24/03/2017)

FRANCE : MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, *Livre et Lecture : Bibliothèque : Observatoire des bibliothèques : cartographier les données*, [En ligne : <<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Observatoire-de-la-lecture-publique/Cartographier-les-donnees>>] (Consultation le 10/04/2017)

FRANCE : LE PORTAIL DE L'ETAT AU SERVICE DES COLLECTIVITES, *Dotations et concours particuliers communs à plusieurs niveaux de collectivités*, [En ligne : <<http://www.collectivites-locales.gouv.fr/dotations-et-concours-particuliers-communs-a-plusieurs-niveaux-collectivites0701>>] (Consultation le 17/04/2017)

Les petits papiers d'André Zeau : le blog des bib interco du Maine et Loire, [En ligne : <<https://andrezeau.wordpress.com/>>] (Consultation le 18/04/2017)

PREFET DE MAINE ET LOIRE, *Arrêtés création communes nouvelles*, [En ligne : <<http://www.maine-et-loire.gouv.fr/arretes-creation-de-communes-nouvelles-a3563.html>>] (Consultation le 26/04/2017)

PREFET DE MAINE ET LOIRE, *La réforme territoriale en Maine et Loire*, [En ligne : <<http://www.maine-et-loire.gouv.fr/la-reforme-territoriale-en-maine-et-loire-a3803.html>>] (Consultation le 26/07/2017)

B) Sources

1- Sources anciennes

Le Temps, Paris, 17 juillet 1931

Le Temps, Paris, 24 septembre 1933

GATTEGNO Jean, « Circulaire sur les missions, moyens et fonctionnement des bibliothèques centrales de prêt », *Bulletin des bibliothèques de France*, Paris, 1985, n° 3-4, p. 304-311, [En ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1985-03-0304-001>]

MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE, *Ordonnance n° 45-2678 du 2 novembre 1945 relative à la création d'une bibliothèque centrale de prêt dans certains départements* (version en vigueur au 7 juin 2017), 1945

MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA CULTURE, *Loi n° 92-651 du 13 juillet 1992 relative à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacle cinématographique*, 1992

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, *Les bibliothèques scolaires : prescrites par arrêté de son exc. le ministre de l'instruction publique en date du 1er juin 1862*, Paris, Imprimerie de Ch. Lahure et Cie, Octobre 1862

MINISTÈRE DE LA CULTURE, *Décret n°86-277 du 26 février 1986 relatif aux opérations en cours en matière de bibliothèques municipales et de bibliothèques centrales de prêt à la date du transfert de compétences dans le domaine de la culture*, 1986

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, *Circulaire DL 6 N° 1705 du 17 juillet 1978 relative aux missions et objectifs des bibliothèques centrales de prêt*, 1978

MINISTÈRE DE LA CULTURE, *Circulaire DLL 6 N°85-47 du 1er août 1985 relative aux missions, moyens et fonctionnement des bibliothèques centrales de prêt*, 1985

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES, « Circulaire relative à l'établissement de bibliothèques scolaires dans les écoles primaires publiques du 31 mai 1860 », *Circulaires et instructions officielles relatives à l'instruction publique : publication entreprise par ordre de S. Exc. le Ministre de l'instruction publique et des cultes*, 1856-1863, p.366, [En ligne : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k55387035/f395.item.r=Circulaire%20du%20Ministre%20G>]

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES, *Circulaire n°1611 du 31 mai 1860 relative aux projets de constructions ou d'acquisitions de maisons d'écoles*, 1860

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT, « La lecture publique en France : Rapport du groupe d'études », *Notes et Etudes Documentaires*, n°3459, 1^{er} février 1968, [En ligne : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48776-notes-et-etudes-documentaires-n-3459-la-lecture-publique-en-france.pdf>>]

SENAT : UN SITE AU SERVICE DES CITOYENS, *Question écrite n° 03879 de M. Claude Huriet*, 18/12/1986, [En ligne : <<https://www.senat.fr/questions/base/1986/qSEQ861203879.html>>] (Consultation le 20/04/2017)

2- Sources contemporaines

ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES DE FRANCE, 63^e congrès : *Bibliothèques : Inégalités territoriales et égalité des chances (15-17 juin 2017-Paris)* [Programme], 2017

ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES DE FRANCE, *La réforme territoriale et les bibliothèques : Boite à outil sur la réforme territoriale*, « *Fiche n°1 : Compétences intercommunales et problématiques de fusion* », « *Fiche n°1bis : Recueil de formulations de compétences intercommunales et d'intérêt communautaire* », « *Fiche n°3 : La circulation des documents au sein d'un réseau de lecture publique* », « *Fiche n°4 : L'action culturelle en bibliothèque à l'échelle de l'intercommunalité* », 2016, [En ligne : <<http://www.reformeterritoriale.abf.asso.fr/>>]

ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE BIBLIOTHEQUES DEPARTEMENTALES DE PRET, *Journées d'étude 2016 : la bibliothèque départementale et les réseaux, des relations à réinventer*, [En ligne : <<http://www.adbdp.asso.fr/index.php/la-doc/cr-journees-d-etude/383-journees-detude-2016-la-bibliotheque-departementale-et-les-reseaux-des-relations-a-reinventer>>]

BAILLIET Isabelle, BEDEL Marine, BESNIER Jacky, et alii, *Guide de la mise en réseau des petites et moyennes bibliothèques*, Bulletin des Bibliothèques de France, n° 1, 2005, [En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2005-01-0117-008>>]

CENTRE NATIONAL DU LIVRE, *Bilan des aides 2010*, 2010

CENTRE NATIONAL DU LIVRE, *Bilan des aides 2011*, 2011

CENTRE NATIONAL DU LIVRE, *Bilan des aides 2013*, 2013

CENTRE NATIONAL DU LIVRE, *Bilan des aides 2014*, 2014

CENTRE NATIONAL DU LIVRE, *Bilan des aides 2015*, 2015

CENTRE NATIONAL DU LIVRE, Chiffres clés du livre, [En ligne : <http://www.centrenationaldulivre.fr/?Chiffres-cles-du-livre>]]

CENTRE NATIONAL DU LIVRE, *Les français et la lecture*

CENTRE NATIONAL DU LIVRE, *Rapport d'activité 2014*, 2014

CENTRE NATIONAL DU LIVRE, *Rapport d'activité 2015*, 2015

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE LOIRE AUTHION, *Charte du réseau intercommunal des bibliothèques*, v. 2014

CONSEIL GENERAL DE HAUTE-GARONNE, *Rapports et délibérations : Conseil général de la Haute-Garonne*, 1929, p.75, [En ligne : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5695641g/f199.item.r=populations%20rurales%20de%20nouvelles%20distractions%20saines%20et%20instructives%20%5Bpour%5D%20rem%C3%A9dier%20efficacement%20%C3%A0%20la%20d%C3%A9sertion%20des%20campagnes>]]

DEPARTEMENT DU CALVADOS : REGENT Christophe, *La réforme territoire : les conditions pour faire de la lecture publique un choix politique affirmé* [Diaporama]

DEPARTEMENT DU RHONE, *La mise en réseau des bibliothèques*, La médiathèque départementale, v. 2010-2017

DIRECTION GENERALE DES COLLECTIVITES LOCALES, *BIS : Bulletin d'Information Statistique*, n°108, 2016

FRANCE INTER, Boomerang, 03/04/2017

GALAUP Xavier, « La mise en réseau des bibliothèques : Tout le monde y gagne », *Association des Bibliothécaires de France*, 2016, [dépliant]

GOUVERNEMENT FRANÇAIS, *Loi n°2015-991 du 7 aout 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la République*, 2015

GOUVERNEMENT FRANÇAIS, *Loi n° 2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes*, 2015

LES PETITS PAPIERS D'ANDRE ZEAU, *Compte rendu réunion des bibliothécaires de réseaux avec le Bibliopôle*

LUCAS J.-M., *Petit guide pratique pour mettre en œuvre l'article 103 de la loi NOTRe appelant respect des droits culturels*, 18 septembre 2015

MAUGES SUR LOIRE, *Organisation du service Lecture Publique*, 2016

MAUGES SUR LOIRE, *Statistiques 2016*, 2016

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE, MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, *Rapport annuel de l'Inspection générale des bibliothèques*, 2014

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR, MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, *Décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics*, 2001

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION : DIRECTION GÉNÉRALE DES MEDIAS ET DES INDUSTRIES CULTURELLES : SERVICE DU LIVRE ET DE LA LECTURE : OBSERVATOIRE DE LA LECTURE PUBLIQUE, *Bibliothèques municipales et intercommunales : données d'activité 2014 Synthèse Nationale*, 2014

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION : DIRECTION GÉNÉRALE DES MEDIAS ET DES INDUSTRIES CULTURELLES : SERVICE DU LIVRE ET DE LA LECTURE : OBSERVATOIRE DE LA LECTURE PUBLIQUE, *Bibliothèques départementales : données d'activité 2010-2013 Synthèse Nationale*, 2013

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION : DIRECTION GÉNÉRALE DES MEDIAS ET DES INDUSTRIES CULTURELLES : SERVICE DU LIVRE ET DE LA LECTURE, *Contrats territoire-lecture*, 2015

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION : SERVICE DU LIVRE ET DE LA LECTURE : DEPARTEMENT DES BIBLIOTHEQUES : BUREAU DE LA LECTURE PUBLIQUE, *Le dispositif contrats territoire-lecture*, novembre 2012, 24p.

MINISTÈRE DE LA CULTURE, *Déclaration de M. Frédéric Mitterrand, ministre de la culture et de la communication, sur le développement de la lecture et la lutte contre l'illettrisme*, Paris, 30 mars 2010, [En ligne : <<http://discours.vie-publique.fr/notices/103000715.html>>]

MINISTÈRE DE LA CULTURE, *Evaluation du dispositif des contrats territoire-lecture*, 2015, [En ligne : <<http://www.culturecommunication.gouv.fr/content/download/139824/1528138/version/1/file/evaluationCTL2015.pdf>>]

MINISTÈRE DE LA CULTURE, *Le dispositif contrats territoire-lecture*, [En ligne : <<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Developpement-de-la-lecture-publique/Les-contrats-territoire-lecture>>]

MINISTÈRE DE LA CULTURE, *Présentation des propositions de Frédéric Mitterrand*, 2010, [En ligne : <<http://fr.calameo.com/read/0001810094856b881114a>>]

SERVICE DE COORDINATION DU RESEAU INTERCOMMUNAL DES BIBLIOTHEQUE COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE AUTHION, *Charte du réseau intercommunal des bibliothèques*, 2015, [En ligne : <http://www.mediatheques-loireauthion.fr/userfiles/file/Charte_Reseau_bibliotheque-Avril_2015.pdf>]

3- Sources du Maine et Loire

AUX MILLE ET UNE PAGES, *Rapport d'activités de l'année 2015 Réseau 'Aux 1001 Pages' Bibliothèques de Chaudefonds sur Layon, Denée, Rochefort sur Loire, Saint Aubin de Luigné (Val du Layon)*, 2016

BIBLIOPÔLE (Maine et Loire), *Catalogue des formations, rencontres et visites : programme mars 2017 à janvier 2018*, [En ligne : <<http://fr.calameo.com/read/0025093986429048b4d7d>>]

BIBLIOPÔLE (Maine et Loire), *Compte rendu bibliothécaires de réseaux*, 09/02/2017

BIBLIOPÔLE (Maine et Loire), *La bibliothèque départementale devient le BiblioPôle, le réseau de lecture du conseil général* [plaquette], v. 2010-2017

BIBLIOPÔLE (Maine et Loire), *La lecture publique en Maine et Loire : un nouveau partenariat*, Avrillé, v. 2010-2017

BIBLIOPÔLE (Maine et Loire), *Le petit bleu : lettre d'information du BiblioPôle*, n°73, 81, 82, 83, Avrillé, [En ligne : <<http://culture.maine-et-loire.fr/la-culture/lecture-publique/lesressources/publications-bibliographies-et-selections/>>]

BIBLIOPÔLE (Maine et Loire), *Le réseau des Bibliothèques communales du département de Maine et Loire en 2008*, Avrillé, 2009, 11p. [En ligne : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/21301-reseaudes-bibliotheques-communales-du-maine-et-loire-rapport-d-activites-2008.pdf>>]

BIBLIOPÔLE (Maine et Loire), *Modèle pour un réseau : convention relative à la desserte d'un réseau intercommunal de bibliothèques*, Angers, [En ligne : <http://culture.maine-etloire.fr/fileadmin/culturepatrimoine/culture/bdp/conventionnement/conv_reseau.pdf>]

BIBLIOPÔLE (Maine et Loire), *Modèle vierge de la convention entre le Bibliopôle et les réseaux*

BIBLIOPÔLE (Maine et Loire), *Projets de bibliothèque : création, réhabilitation, aménagement, extension : Guide pratique*, Avrillé, 2016, 41p., [En ligne : <http://culture.maine-etloire.fr/fileadmin/culturepatrimoine/culture/bdp/ressources/Guide_pratique_Projets_de_bibliotheques.pdf>]

BIBLIOPÔLE (Maine et Loire), *Un nouveau partenariat pour la lecture publique en Maine et Loire*, Angers, 2011, [Diaporama]

Entretien avec deux bénévoles de la bibliothèque de Chaudfonds sur Layon du réseau Aux Mille et Une Pages (27/03/2017)

Entretien avec la coordinatrice du réseau Aux Mille et Une Pages, Audrey Le Cor (03/04/2017)

Entretien avec la coordinatrice du réseau Mauges sur Loire, Elisabeth Cailleau, (24/03/2017)

Entretien avec les bibliothécaires de Denée et Rochefort sur Loire du réseau Aux Mille et Une Pages (04/04/2017)

Entretien avec une bénévole de la bibliothèque de Saint Aubin de Luigné du réseau Aux Mille et Une Pages (27/03/2017)

Chapitre 3- Les réseaux de bibliothèques en milieu rural, des conceptions différentes : étude de cas sur le réseau Aux Mille et Une Pages (Maine et Loire)

Les réseaux de bibliothèques sont un mode de fonctionnement de bibliothèques qui est en pleine expansion et dont les bénéfices se font sentir dans les écrits professionnels. Leur mise en place paraît difficile car elle doit venir à bout d'acteurs très nombreux : les élus, les bibliothécaires, les bénévoles, la BDP, la DRAC, les communautés de communes, etc... Mais aussi de conceptions pas encore faciles et évidentes dans le monde politique rural, celles de la coopération, de la mise en commun, et de l'abandon du plein contrôle sur ses possessions culturelles. Ce mode de fonctionnement est largement encouragé historiquement et actuellement par les BDP par exemple. Aux yeux des professionnels des bibliothèques comme Didier Guilbaud, le réseau est la solution de la Lecture Publique en milieu rural :

« Aujourd’hui les professionnels sont assez d’accord pour penser que -en milieu rural- le périmètre le plus adapté pour la lecture publique est celui de l’intercommunalité »⁷⁷

L’intercommunalité est un fonctionnement bénéfique pour les petites communes rurales qui cherchent à apporter le maximum de services à leurs habitants avec des budgets faibles et en baisse la plupart du temps. Cette difficulté est depuis longtemps connue du gouvernement comme nous le montre un texte de la Direction des Bibliothèques de France de 1955 :

« L’entretien d’une bibliothèque publique dépasse les possibilités budgétaires de la plupart des petites communes, notamment de celles dont la population municipale est inférieure à 15 000 hab. Il est nécessaire que l’Etat vienne en aide à ces communes. »⁷⁸

Les réseaux sont donc intéressants pour venir à bout de ce problème budgétaire essentiellement des petites communes qui veulent avoir des actions de Lecture Publique. Cependant même si la volonté et le but recherchés dans la mise en réseau, sont les mêmes, leurs

⁷⁷ GUILBAUD Didier, « Le manuel de la lecture publique rurale en France », *Bulletin des bibliothèques de France*, n°1, 2012, p.56-62

⁷⁸ MINISTÈRE DE L’EDUCATION NATIONALE : DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES DE FRANCE, *Manuel de la lecture publique rurale en France : Organisation et fonctionnement des bibliothèques centrales de prêt et des services départementaux de Lecture Publique*, Paris, 1955, 121p.

conceptions sont souvent très différentes. Dans cette partie j'étudie deux modèles de réseau : celui donner par Noé Richter quand il parle des « *réseaux coopératifs non-hierarchisés et faiblement structurés* »⁷⁹ et les réseaux formés par la compétence intercommunale Lecture Publique.

Pour cette partie, j'ai choisi d'y associer une étude de cas sur un réseau de bibliothèques du Maine et Loire au sud de la Loire et à 20-30 kms de la métropole d'Angers : le réseau Aux Mille et Une Pages. Ce réseau est petit, 4 communes et 4 bibliothèques seulement, ce qui rend son étude plus concrète. Il comporte 2 bibliothèques avec une professionnelle et 2 bibliothèques gérées par des bénévoles donc il permet de voir les angles professionnels et bénévoles et les différences de gestion et de fonctionnement. Le réseau est géré par Audrey Le Cor, la coordinatrice. Je connais ce réseau car j'y ai effectué deux de mes stages, un avec la coordinatrice du réseau, et un dans une des bibliothèques gérées par une professionnelle à Denée. Ce qui m'a permis de voir l'angle de la coordinatrice qui gère le réseau et les apports et le fonctionnement avec le réseau pour une de ces bibliothèques. Ce sont ces stages qui m'ont permis d'approcher ce sujet qui depuis me tient à cœur, j'ai découvert le système des réseaux pour les bibliothèques et particulièrement leurs apports dans les milieux ruraux et à l'écart d'Angers. Finalement, j'ai choisi d'étudier ce réseau car je le trouve intéressant du fait qu'il n'est pas abouti, il est largement imparfait, de ma vue extérieure mais aussi de la vue des professionnelles. J'ai pensé qu'étudier un réseau fini, abouti, où aucune grosse évolution ne reste à faire ne serait pas intéressant et n'ouvrirait pas forcément de portes de réflexion. Ce réseau est aussi en plein bouleversement dû à sa composition dans la recomposition territoriale de ces dernières années. Un de ses villages est devenu une commune nouvelle et ils viennent tous de rentrer au début de cette année dans une nouvelle communauté de communes plus grande : Loire Layon Aubance, dont les compétences ne sont pas encore définies. Comme ce réseau n'était pas abouti j'ai choisi aussi de lui mettre en parallèle celui de Mauges sur Loire géré par la directrice des bibliothèques Elisabeth Cailleau, qui a participé à sa construction depuis 1993. Il est considéré dans le Maine et Loire et par sa directrice comme abouti. Mauges sur Loire est un réseau plus grand, de 11 communes avec des bibliothèques têtes et des bibliothèques de proximité qui est passé par beaucoup d'étapes, d'abord réseau de coopération

⁷⁹ RICHTER Noë, « La desserte des campagnes : genèse des réseaux de lecture ruraux », *Mémoire pour demain : mélanges offerts à Albert Ronsin, Gérard Thirion, Guy Vaucel*, [textes réunis par André Ansroul], Laxou, Association des Bibliothécaires de France, 1995, p.129-146

communale puis compétence de communauté de communes et enfin sous une seule commune nouvelle.

A) Conceptions et formes multiples des réseaux

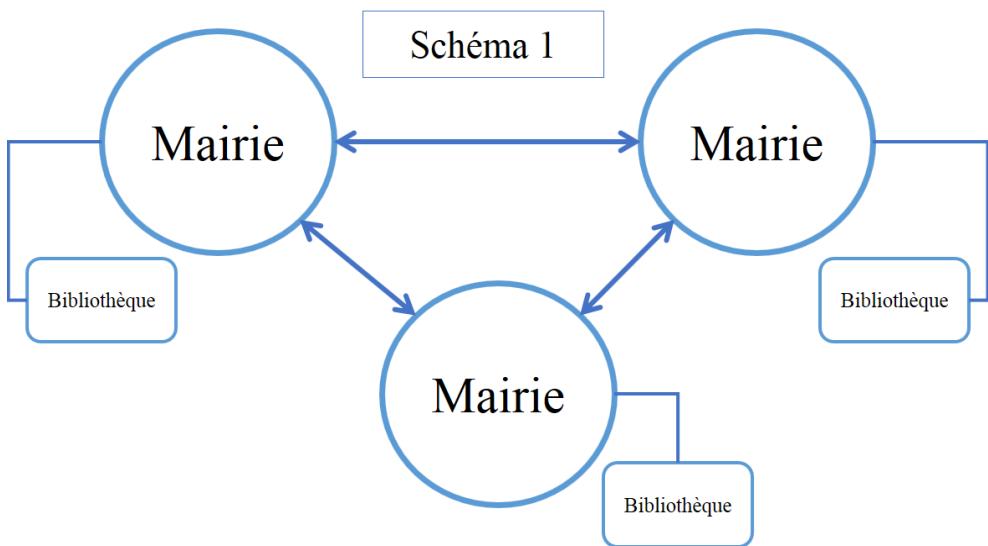
1- Un schéma multiple

Les schémas de réseau sont multiples en France car le territoire, les situations et les contextes de création sont très variés. La grande variété des modèles rend difficile leur exposé concret. Ils peuvent varier en fonction des acteurs impliqués, des besoins recherchés par les élus pour leurs habitants, des équipements préexistants et des caractéristiques physiques du territoire. La création d'un réseau n'est pas ordonnée par une entité territoriale supérieure à l'intercommunalité. Même si les organes de fonction publique comme les DRAC ou les BDP mettent en place des actions visant à valoriser la mise en réseau des bibliothèques en zones rurales, celles-ci ne se font en réalité que par la bonne volonté des communes entre elles car, avec la décentralisation, ce sont les communes qui ont le pouvoir décisionnel sur l'équipement culturel. Ce qui détermine les différents réseaux, c'est la place administrative des différents acteurs, la hiérarchie de la construction. Même si les modèles sont très nombreux, on peut distinguer deux grandes catégories de réseau : ceux qui fonctionnent sur la coopération et ceux qui fonctionnent hiérarchiquement.

a. *Les réseaux de coopération*

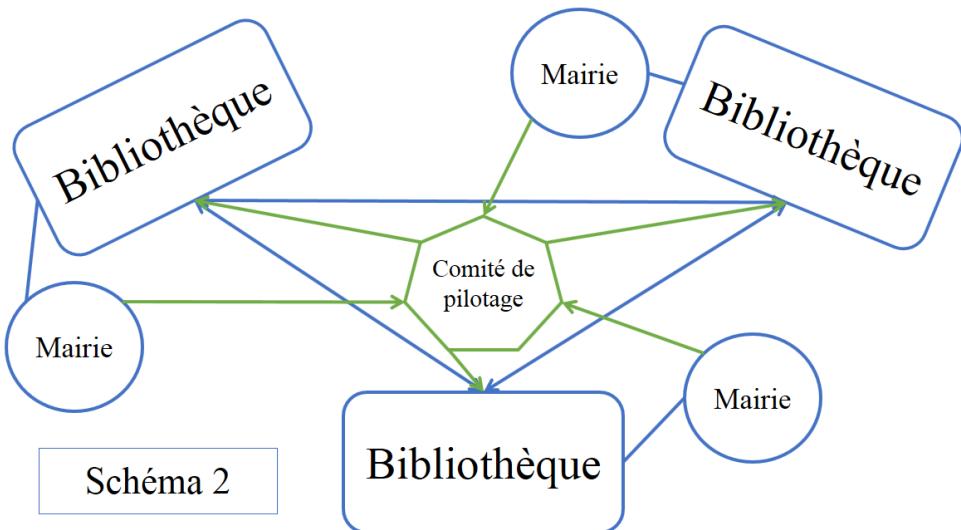
Les réseaux de coopération sont constitués par la volonté unique d'améliorer leur service de Lecture Publique avec l'aide de leurs voisins géographiques. Le réseau coopératif est un simple accord entre plusieurs mairies qui peut reposer sur une convention ou non. La convention définit les termes du réseau, ses missions, et son organisation. Mais toutes ces informations peuvent être tacites. On remarque que le réseau coopératif a une entité plus forte car sa construction et la coopération entre les communes est uniquement conclue pour la Lecture Publique contrairement à un réseau basé sur une communauté de communes qui s'unit sur de nombreux services.

i. *La coopération simple*



La coopération simple entre les bibliothèques se pose par un simple accord de fonctionnement en commun, par la mise en place d'un bibliothécaire intercommunal qui crée le lien entre les bibliothèques. Ce modèle de réseau implique une taille réduite comme le réseau Aux Mille et Une Pages avec quatre bibliothèques. Un réseau de coopération simple avec beaucoup de communes serait très difficile à gérer car plus le nombre d'acteurs est grand, plus la coopération et l'accord entre eux est complexe.

ii. *Le comité de pilotage*



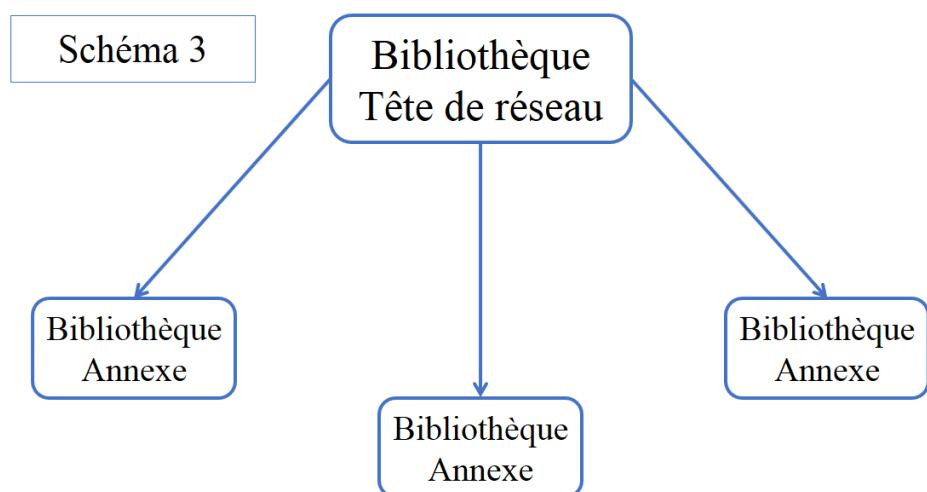
Le réseau peut aussi se former sur un conseil de pilotage. Ce modèle de réseau permet de n'avoir qu'un seul référent, car tous les élus et les professionnels sont réunis au sein d'un conseil de pilotage qui donne les missions et les actions ensemble. Dans un conseil de pilotage, on retrouve les élus, souvent le maire et l'adjoint à la culture, et les professionnels, souvent les

référents des structures et le coordinateur du réseau. Tout le monde participe mais seuls les élus ont le droit de vote et donc le pouvoir décisionnel.

b. Les réseaux hiérarchiques

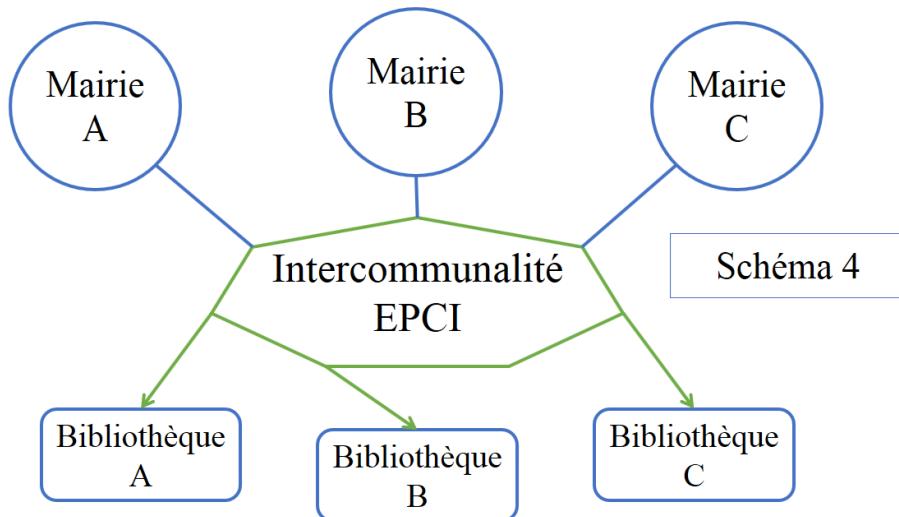
Les réseaux hiérarchiques sont ceux organisés avec une entité décisionnelle. Le fait d'avoir une seule entité décisionnelle rend souvent les mouvements plus simples mais affaiblit son identité réseau surtout avec une tête de réseau car une bibliothèque prend le dessus sur les autres.

i. Les têtes de réseaux



Certains réseaux peuvent être organisés autour d'une bibliothèque plus importante que les autres. Celle-ci est appelée tête de réseau, elle se trouve souvent dans la commune la plus attractive et la plus importante et est entouré de communes beaucoup plus petites. La tête de réseau gère ensuite des annexes dans les communes voisines, qui vont de point lecture à de petites bibliothèques. C'est l'équipe de la bibliothèque tête de réseau qui gère les circulations de documents, les réservations et les animations.

ii. *La compétence optionnelle de Lecture Publique d'une communauté de communes*



Certains réseaux sont conçus et gérés par la compétence optionnelle de Lecture Publique prise par une EPCI. Cependant ce modèle est en réalité très peu présent en France, il ne concerne que 3% des bibliothèques du pays⁸⁰. Les réseaux intercommunaux gérés par des EPCI sont des organisations qu'on retrouve surtout dans les milieux ruraux. En effet, trois quarts d'entre elles desservent des communes de moins de 5 000 habitants et 49% desservent des communes de moins de 2 000 habitants. Les chiffres montrent un réel besoin de s'organiser ensemble pour permettre un bon service de Lecture Publique et la communauté de communes apparaît comme la structure administrative la plus pratique et la plus efficace pour l'organiser car elle fonctionne déjà dans plusieurs autres domaines sur toutes les communes. La prise de compétence est souvent qu'une compétence supplémentaire sur des bases déjà construites. La création des nombreuses communautés de communes a pour but d'atténuer le morcellement du territoire en de multiples petites communes et de rendre celle-ci plus forte.

2- Deux modèles différents en Maine et Loire

a. *Etat des lieux des réseaux en Maine et Loire*

Les Pays de la Loire est une région bien desservie par la Lecture Publique en France, en effet 91% de la population y a accès⁸¹. Le maximum en France est de 96% de la population en

⁸⁰ Les bibliothèques, ici, concernent les bibliothèques communales et les bibliothèques qui sont en réseau mais qui ne sont pas gérées par la compétence Lecture Publique d'une communauté de communes.

⁸¹ MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION : DIRECTION GENERALE DES MEDIAS ET DES INDUSTRIES CULTURELLES : SERVICE DU LIVRE ET DE LA LECTURE : OBSERVATOIRE DE LA LECTURE PUBLIQUE, *Bibliothèques municipales et intercommunales : données d'activité 2014 Synthèse Nationale*, 2014

Ile de France et en Provence Alpes Cotes d’Azur. Le minimum est en Haute Normandie avec 68% de la population⁸². C’est les régions du Nord et du Nord-Est qui sont les moins bien desservies par des établissements de Lecture Publique.

Pour ce qui est de l’intercommunalité en bibliothèques, on constate qu’en 2016, 25% des bibliothèques de France disent être en train de mettre en place un projet de coopération intercommunale⁸³.

Le BiblioPôle dans le Maine et Loire dessert 270 bibliothèques dont 148 font partie d’un réseau de bibliothèques. Les bibliothèques faisant partie d’un réseau dans le Maine et Loire représentent en tout près de 55% des bibliothèques (54,8)⁸⁴.

b. Aux Mille et Une Pages

Le réseau Aux Mille et Une Pages est un petit réseau de quatre bibliothèques dans quatre communes au sud de la Loire dans le département du Maine et Loire : Rochefort sur Loire, Denée, Saint Aubin de Luigné et Chaudfonds sur Layon. Ces communes vont de 932 (Chaudfonds sur Layon) à 2 333 (Rochefort sur Loire) habitants (chiffres de 2013). Ce sont des petites communes rurales voisines les unes des autres. Le réseau a été créé en 2006 par la première convention commune faite avec le BiblioPôle. Cette mise en réseau a été engagée par le besoin d’une nouvelle bibliothécaire et la motivation d’une subvention du Conseil Général à 75% pour une bibliothécaire intercommunale. C’est une des actions du département pour encourager la mise en place de réseaux intercommunaux.

Voici un tableau récapitulatif des chiffres les plus importants sur le fonctionnement des différentes bibliothèques :

⁸² MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION : DIRECTION GENERALE DES MEDIAS ET DES INDUSTRIES CULTURELLES : SERVICE DU LIVRE ET DE LA LECTURE : OBSERVATOIRE DE LA LECTURE PUBLIQUE, *Bibliothèques municipales et intercommunales : données d’activité 2014 Synthèse Nationale*, 2014

⁸³ MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION : DIRECTION GENERALE DES MEDIAS ET DES INDUSTRIES CULTURELLES : SERVICE DU LIVRE ET DE LA LECTURE : OBSERVATOIRE DE LA LECTURE PUBLIQUE, *Bibliothèques municipales et intercommunales : données d’activité 2014 Synthèse Nationale*, 2014

⁸⁴ BIBLIOPOLE (Maine et Loire), *Espace culture patrimoine : BiblioPôle*, [En ligne : <<http://culture.maine-et-loire.fr/la-culture/bibliopole/>>] (Consultation le 24/03/2017)

Communes	Nbre d'habitants 2015	Nbre d'inscrits actifs ⁸⁵ 2015	% d'inscrits 2015	Nbre d'heure d'ouverture 2016	Equipe 2015
Rochefort sur Loire	2 333	644	27%	13h	1 pro. et 8 béné.
Denée	1 436	389	27%	14h	1 pro. et 14 béné.
Saint Aubin de Luigné	1 278	264	20%	6h	20 béné.
Chaudefonds sur Layon	982	177	18%	4h30	14 béné.
Réseau	6 029	1 474	24%	37h30	9 béné.

Source⁸⁶

Communes	Nbre de documents 2015	Nbre de prêt 2015	Budget d'acquisition en € 2015	Budget d'acquisition en €/hab. 2015	Surface en m ² 2015	Surface en m ² /hab. 2015
Rochefort sur Loire	12 561	22 837	7 000 €	3 €	232 m ²	0,09 m ²
Denée	7 048	18 565	4 500 €	3,13 €	140 m ²	0,09 m ²
Saint Aubin de Luigné	4 233	7 056	3 600 €	2,81 €	56 m ²	0,04 m ²
Chaudefonds sur Layon	4 855	5 199	3 000 €	3,05 €	124 m ²	0,12 m ²
Fond professionnel du réseau	246	9	500 €	0,08 €		
Réseau	28 943	53 666	18 600 €	3,08 €	552 m ²	0,09 m ²

Source⁸⁷

Dans le réseau Aux Mille et Une Pages, chaque bibliothèque est rattachée administrativement à sa commune. C'est-à-dire que le budget est décidé par chaque commune pour sa bibliothèque, chaque bibliothèque a donc ces propres documents et des budgets

⁸⁵ Les inscrits actifs sont les lecteurs ayant fait au moins un prêt, un retour ou une réservation au cours des douze derniers mois.

⁸⁶ AUX MILLE ET UNE PAGES, *Rapport d'activités de l'année 2015 Réseau 'Aux 1001 Pages' Bibliothèques de Chaudefonds sur Layon, Denée, Rochefort sur Loire, Saint Aubin de Luigné (Val du Layon)*, 2016

⁸⁷ AUX MILLE ET UNE PAGES, *Rapport d'activités de l'année 2015 Réseau 'Aux 1001 Pages' Bibliothèques de Chaudefonds sur Layon, Denée, Rochefort sur Loire, Saint Aubin de Luigné (Val du Layon)*, 2016

différents. Les bibliothèques sont rattachées en réseau par la bibliothécaire réseau qui est employée par les quatre communes et reçoit un budget communal divisé par quatre. Le réseau n'a donc pas d'entité décisionnelle intercommunale, elle n'a pas qu'un seul référent. Le réseau a une organisation semblable au schéma 1⁸⁸. Les différentes bibliothèques ne sont pas liées par une convention, la seule convention faite est une convention commune réseau avec le BiblioPôle.

« Cela peut être un problème car rien ne règle les problèmes en cas de désaccord d'une commune.

Cela se fait amicalement. C'est totalement coopératif, cela tient à la bonne volonté de chaque commune »⁸⁹

c. Mauges sur Loire

Le réseau Mauges sur Loire est composé de onze bibliothèques dans onze communes : Beausse, Botz en Mauges, Bourgneuf en Mauges, la Chapelle St Florent, le Marillais, le Mesnil en Vallée, Montjean sur Loire, la Pommeraye, St Florent le Vieil, St Laurent de la Plaine, St Laurent du Mottay. La population de ces communes va de 406 (Beausse) à 4 151 (la Pommeraye) habitants. Le réseau a débuté par la prise d'une bibliothécaire volante sur plusieurs communes. Ce recrutement avait été fait suite à une demande de diagnostic sur les bibliothèques des Mauges par l'association le Carrefour des Mauges en 1992 et avec la motivation d'une aide de l'Etat pour le recrutement de personnel. Le diagnostic a préconisé l'emploi d'un bibliothécaire volant. C'est Elisabeth Cailleau, l'actuelle directrice des bibliothèques de Mauges sur Loire que j'ai rencontré, qui a été recrutée (elle travaillait déjà pour la bibliothèque de la Pommeraye). Jusqu'en 2007, le fonctionnement du réseau était coopératif, chaque bibliothèque était communale et reliée par une bibliothécaire intercommunale, leur organisation était semblable au schéma 1⁹⁰. En 2008, la communauté de communes Mauges sur Loire, qui regroupe les mêmes onze communes que le réseau actuel, prend la compétence intercommunale Lecture Publique, son organisation ressemble alors au schéma 3⁹¹. Depuis le 15 décembre 2015, la communauté de communes Mauges sur Loire s'est transformée en Commune Nouvelle et a intégré la nouvelle communauté de communes, plus grande, Mauges-Communauté. Le réseau de bibliothèque est donc devenu communal avec un seul budget, un seul employeur pour onze bibliothèques dans onze communes déléguées. Aujourd'hui la bibliothèque ressemble au

⁸⁸ Voir le schéma n°1 dans le 1- du A) du chapitre 2

⁸⁹ Annexe document 5 : Entretien avec la coordinatrice du réseau Aux Mille et Une Pages, Audrey Le Cor (03/04/2017)

⁹⁰ Voir le schéma n°1 dans le 1- du A) du chapitre 2

⁹¹ Voir le schéma n°3 dans le 1- du A) du chapitre 2

schéma 4⁹². En effet, le réseau a deux bibliothèques « ressources » (tête) qui sont la Pommeraye et St Florent le Vieil et les autres sont des bibliothèques de « proximité »⁹³.

B) Les avantages et les inconvénients de la mise en réseau

Les coordinatrices des deux réseaux donnent dans leurs entretiens des bénéfices pour les lecteurs mais aussi pour les équipes.

1- Les avantages d'une mise en réseau

a. *La multiplication des services*

Les services permis par le réseau, comme on peut le constater dans les entretiens menés auprès des équipes, se retrouvent aussi bien du côté des lecteurs que celui des professionnels. Les deux coordinatrices de réseau, Aux Mille et Une Pages et Mauges sur Loire, parlent des bénéfices destinés au lectorat comme la proximité des lieux de Lecture Publique, les nouveaux accès informatiques et la nouvelle dynamique et des bénéfices reçus par les professionnels comme la possibilité de travailler en groupe.

Le réseau de bibliothèques permet, en effet, de maintenir un service de Lecture Publique de proximité même dans les plus petites communes qui n'ont pas de budget assez conséquent pour mettre en place une bibliothèque communale. Dans le discours de la coordinatrice de Mauges sur Loire, Elisabeth Cailleau, ce service apparaît comme essentiel et central, l'importance est de pouvoir offrir un accès de proximité dans toutes les communes pour les publics qui ne peuvent pas se déplacer :

« *Le principal est de garder des bibliothèques de proximité dans les communes déléguées* »⁹⁴

La proximité apparaît même comme un enjeu de l'existence des bibliothèques dans les petites communes rurales qui ne fonctionnent qu'avec des bénévoles. On peut retrouver ce constat dans les entretiens avec les deux coordinatrices :

« *Les équipes de bénévoles l'ont dit sans le réseau, ils dépériraient* »⁹⁵

⁹² Voir le schéma n°4 dans le 1- du A) du chapitre 2

⁹³ Annexe document 6 : Entretien avec la coordinatrice du réseau Mauges sur Loire, Elisabeth Cailleau, (24/03/2017)

⁹⁴ Annexe document 6 : Entretien avec la coordinatrice du réseau Mauges sur Loire, Elisabeth Cailleau, (24/03/2017)

⁹⁵ Annexe document 5 : Entretien avec la coordinatrice du réseau Aux Mille et Une Pages, Audrey Le Cor (03/04/2017)

« *Cela [la mise en réseau] a permis de redynamiser les bibliothèques. Il y a des bibliothèques qui n'existeraient plus s'il n'y avait pas le réseau* »⁹⁶

On retrouve cet enjeu dans tous les départements comme par exemple celui du Nord qui a donné une politique de lecture publique au niveau départemental avec la mise en place d'une bibliothèque toutes les 20 min⁹⁷.

La Lecture Publique n'est pas la priorité financière des communes rurales, leurs budgets sont souvent limités et c'est la culture qui en pâtit. Le fonctionnement en réseau permet à ces bibliothèques, qui n'ont un ancrage et un pouvoir que très faible et instable, de pouvoir bénéficier de l'aide de professionnels, comme celle de la coordinatrice et de pouvoir offrir un service de qualité avec un catalogue renouvelé qui attire le lectorat local. Le réseau permet aux bibliothèques les plus faibles de survivre, et même de vivre avec un bon fonctionnement pour garantir le service de proximité aux publics en incapacité de se déplacer sur de longues distances comme les enfants, les personnes âgées et les personnes sans moyens de locomotion.

Ce n'est pas le lecteur qui doit chercher l'accès à la culture dans les milieux ruraux en partant vers les communautés urbaines les plus proches. La culture n'étant pas un besoin vital, mais un besoin facultatif de loisirs pour beaucoup de personnes, son accès doit être facilité car son public n'a pas la possibilité ou les moyens d'aller la chercher. L'importance de ce service est de « *Ne pas perdre certains liens avec la culture et offrir une facilité d'accès* »⁹⁸ comme le dit Audrey Le Cor, la coordinatrice du réseau Aux Mille et Une Pages.

« *Offrir un service de qualité qui répond aux exigences et aux comportements de cette population* »⁹⁹

C'est aussi une des prérogatives et une des possibilités que peuvent offrir ces tailles de communes. Le fait de desservir des communes rurales avec une petite population permet d'adapter les services à la demande. Cette adaptation est nécessaire et bénéfique. En effet, elle est bénéfique car les lecteurs se retrouvent dans les offres de la bibliothèque. Elle est aussi nécessaire car les budgets des communes étant limités, le réseau ne peut pas offrir une très grande multiplicité des services et une offre documentaire plurielle et encyclopédique. Cette

⁹⁶ Annexe document 6 : Entretien avec la coordinatrice du réseau Mauges sur Loire, Elisabeth Cailleau, (24/03/2017)

⁹⁷ ACEVEDO Michèle, « Journée d'étude : des bibliothèques en réseau, c'est possible ! à Noyon le 27 mai 2013 », *Bibliothèque(s) Revue de l'association des bibliothécaires de France*, n°69, Juillet 2013, p. 68-69

⁹⁸ Annexe document 5 : Entretien avec la coordinatrice du réseau Aux Mille et Une Pages, Audrey Le Cor (03/04/2017)

⁹⁹ CALENGE Bertrand, DOUBROFF Olivier, « Du dépôt à la bibliothèque intercommunale », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°1, 1990, p.33-44

adaptation a aussi un côté négatif, car elle ne peut pas attirer de nouveaux publics qui ne se retrouveraient pas dans l'offre actuelle.

La mise en réseau permet une mutualisation des moyens consacrés à la Lecture Publique dans les petites communes rurales et donc permet aussi une autre possibilité financière que si elles avaient été seules notamment pour permettre une offre d'informatique au lectorat. La majorité des bibliothèques rurales sont informatisées, la mise en réseau nécessite une informatisation notamment pour le catalogue commun. L'informatisation est donc déjà présente du point de vue professionnel. En revanche, le retard se trouve dans le service d'accès informatique aux publics. Les communes rurales rencontrent en effet le problème des zones blanches, des zones non couverte par le réseau internet, où l'accès y est souvent lent, difficile voire impossible. Les bibliothèques ont cependant pour ambition d'offrir un accès informatique, un accès internet comme cela se fait dans toutes les communes urbaines pour les personnes ne possédant pas d'outils informatiques. Comme on peut le contacter dans l'entretien avec les bibliothécaires du réseau Aux Mille et Une Pages, leurs bibliothèques, qui possèdent toutes les deux un poste informatique, ont une réelle utilité et un public :

« Lieu d'accès public à Internet. [...] Les gens peuvent passer pour faire des CV ou suivre des annonces d'emploi »¹⁰⁰

Dans cette citation, on peut voir que le besoin informatique est réel dans les communes rurales confrontées à la montée du chômage, cependant toutes les bibliothèques ne peuvent pas offrir l'accès à un poste informatique comme à Chaudefonds sur Layon et à Saint Aubin de Luigné et que dans celle qui en ont un, il est unique. Malgré le nombre de formations des BDP autour de l'informatique, ce sont les moyens financiers qui pèchent dans ce domaine.

L'utilisation et l'apport de l'informatique est essentiel dans les réseaux de bibliothèques pour la communication. Le portail en ligne permet une diffusion des actions dans chaque bibliothèque et l'accès au catalogue commun. La coordinatrice du réseau Aux Mille et Une Pages utilise beaucoup le mailing pour faire la communication du réseau, de ses actions et de ses informations pratiques :

« Pour la communication, il y a le portail en ligne, le système de mailing, le support en ligne »¹⁰¹

¹⁰⁰ Annexe document 7 : Entretien avec les bibliothécaires de Denée et Rochefort sur Loire du réseau Aux Mille et Une Pages (04/04/2017)

¹⁰¹ Annexe document 5 : Entretien avec la coordinatrice du réseau Aux Mille et Une Pages, Audrey Le Cor (03/04/2017)

L'utilisation du portail augmente dans les deux réseaux que j'ai pu rencontrer, même si l'automatisme n'est pas encore là pour le public.

La mutualisation des bibliothèques permet une augmentation et une amélioration des services comme Renaud Aioutz du réseau Ambertois en Auvergne¹⁰² qui a vu tous ces services, notamment de la médiathèque d'Amber, devenue tête de réseau, s'améliorer. C'est important pour les bibliothèques de pouvoir offrir des services de qualité. Cette qualité est permise par la mise en réseau car les budgets mis en commun permettent la mise en place d'un service abouti et pas forcément des essais qui ne donnent pas forcément un bon retour malgré leur utilité comme par exemple le portage à domicile qui peut trouver son public dans les petites communes mais qui ne reçoit pas forcément assez de temps pour l'organisation du transport et pas assez de moyens pour la communication du service.

Cependant le réseau permet de donner une nouvelle dynamique aux bibliothèques avec une attractivité intercommunale, une multiplication des actions étendues aux autres communes et un fonds d'ouvrage circulant beaucoup plus large donc un apport de nouveautés constant.

« Une dynamique nouvelle pour le lecteur, avec plus d'actions et plus de diversité qu'il n'y aurait pas eues sans le réseau »¹⁰³

Cette citation montre l'effet dynamisant qu'a le réseau. Les petites bibliothèques peuvent avoir tendance à s'essouffler seules dans leurs actions, mais aussi dans leurs collections et perdre en attractivité et donc en lectorat. La diversité du fonds vient de sa circulation entre les bibliothèques et le fait qu'il est permis aux lecteurs d'emprunter et de rendre les ouvrages dans n'importe quelle bibliothèque, de faire de toutes les bibliothèques qu'une seule sans distinction en plusieurs lieux physiques. C'est un service qui devient de plus en plus essentiel dans les réseaux mais qui est souvent difficile à mettre en place du fait de la complexité logistique de la circulation et de la remise en place des fonds qui nécessite une organisation et des moyens financiers (pour le transport et pour le temps de la personne employée pour le transport) conséquents. Le réseau Mauges sur Loire possède déjà ce fonctionnement et celui d'Aux Mille et Une Pages le met en place à partir de cette année comme on peut le voir dans l'entretien avec la coordinatrice :

¹⁰² AÏOUTZ Renaud, « Les visages pluriels des réseaux intercommunaux en Auvergne », *Bibliothèque(s) Revue de l'association des bibliothécaires de France*, n°84, Juin 2016, p.30-33

¹⁰³ Annexe document 5 : Entretien avec la coordinatrice du réseau Aux Mille et Une Pages, Audrey Le Cor (03/04/2017)

« *Cette année, il y a une évolution, les lecteurs pourront emprunter tous les fonds où ils veulent et les rendre où ils le souhaitent également.* »¹⁰⁴

C'est une étape de service qui est importante et qui renforce auprès des lecteurs l'image du réseau et sa mutualisation.

L'ouverture publique est une question qui revient régulièrement dans le domaine des bibliothèques et qui fait l'objet d'un débat professionnel et d'une demande publique. Dans les communes rurales, la politique d'ouverture est très importante, elle doit permettre suffisamment d'ouverture pour correspondre aux besoins des habitants, mais doit laisser un temps de travail interne de bibliothéconomie et d'accueil de classe qui n'est pas forcément visible par la municipalité et par le lectorat. Dans les bibliothèques possédant un professionnel l'ouverture est plus large que dans celles gérées par des bénévoles. Les bibliothèques professionnelles subissent la limite des moyens financiers et les bibliothèques bénévoles celle de la disponibilité. En effet, beaucoup de bénévoles travaillent ou ont des enfants et ne sont pas disponibles le soir après l'école. Dans le réseau Mauges sur Loire, trois bibliothèques sont gérées par des bibliothécaires, ce sont celles qui ont le plus d'habitants : Montjean sur Loire, la Pommeraye et St Florent le Vieil. Leur moyenne d'ouverture au public est de 15,6 heures par semaine¹⁰⁵. Les 8 autres bibliothèques ont des permanences faites par des bénévoles et leur moyenne est de 4,8 heures d'ouverture par semaine. Dans le réseau Aux Mille et Une Pages les bibliothèques 'professionnelles' (Denée et Rochefort sur Loire) ont en moyenne 13,5 heures d'ouverture et les bibliothèques 'bénévoles' (Chaudfonds sur Layon et Saint Aubin de Luigné) ont en moyenne 5,25 heures d'ouverture¹⁰⁶. Entre les bibliothèques 'professionnelles' et les bibliothèques 'bénévoles', le temps d'ouverture est divisé par trois pour un nombre de prêts par lecteur pratiquement équivalent. En effet, à Mauges sur Loire, les bibliothèques 'professionnelles' ont une moyenne de 37 prêts par lecteurs actifs et les bibliothèques 'bénévoles' sont à 32 prêts par lecteurs actifs. Le manque d'horaire d'ouverture ne traduit pas forcément une faiblesse des prêts ou un manque d'intérêt. La bibliothèque reste un besoin des habitants. Dans les petites communes, les horaires d'ouverture sont liés aux activités de la commune et au retour du travail des lecteurs donc la plupart des horaires d'ouverture se trouvent après l'école dès 16h et le mercredi toute la journée pour bénéficier des déplacements liés aux activités sportives des enfants. La possibilité d'ouverture permise par le réseau est de pouvoir

¹⁰⁴ Annexe document 5 : Entretien avec la coordinatrice du réseau Aux Mille et Une Pages, Audrey Le Cor (03/04/2017)

¹⁰⁵ MAUGES SUR LOIRE, *Statistiques 2016*, 2016

¹⁰⁶ MAUGES SUR LOIRE, *Statistiques 2016*, 2016

trouver tous les jours une bibliothèque ouverte dans le réseau comme nous le dit la coordinatrice du réseau Mauges sur Loire en faisant se compléter les horaires :

« *Une amplitude horaire élargie, car il y a forcément une bibliothèque d'ouverte 6 jours/7* »¹⁰⁷

Pour les équipes de professionnels et de bénévoles aussi la mise en réseau est un bénéfice, surtout pour leur possibilité de travail. Comme le dit la coordinatrice d'Aux Mille et Une Pages :

« *Il y a le fait de ne plus travailler seul dans un coin. Seul, tu vas plus vite, en équipe, tu vas plus loin.* »¹⁰⁸

En effet, dans les petites bibliothèques communales qui bénéficient d'un professionnel, celui-ci est souvent seul et n'a pas d'autres liens professionnels hormis les forums professionnels que l'on peut trouver sur internet et la BDP. Le réseau permet un échange professionnel avec les autres professionnels de bibliothèque s'il y en a et toujours avec la coordinatrice du réseau. Le partage professionnel permet une meilleure richesse dans les actions et dans les idées qui dynamisent la bibliothèque :

« *Pour les professionnels, il y a un gain avec l'enrichissement et le renouvellement auprès d'autres collègues* »¹⁰⁹

b. La mutualisation des fonds et des emprunts

La carte unique et le catalogue commun sont des éléments essentiels de la mise en réseau. On peut voir dans le *Guide de la mise en réseau des petites et moyennes bibliothèques*¹¹⁰, que l'enrichissement de l'offre documentaire et la facilité d'accès sont les premières choses à être abordées dans ce guide. La mise en commun est souvent la première étape de la mise en réseau, par exemple le réseau Aux Mille et Une Pages a, dès le début, mis en place le catalogue commun et la carte unique pour l'emprunt dans toutes les bibliothèques :

« *En 2007-2008, un professionnel a organisé la carte unique et le catalogue commun* »¹¹¹

¹⁰⁷ Annexe document 5 : Entretien avec la coordinatrice du réseau Aux Mille et Une Pages, Audrey Le Cor (03/04/2017)

¹⁰⁸ Annexe document 5 : Entretien avec la coordinatrice du réseau Aux Mille et Une Pages, Audrey Le Cor (03/04/2017)

¹⁰⁹ Annexe document 5 : Entretien avec la coordinatrice du réseau Aux Mille et Une Pages, Audrey Le Cor (03/04/2017)

¹¹⁰ BAILLIET Isabelle, BEDEL Marine, BESNIER Jacky, alii, *Guide de la mise en réseau des petites et moyennes bibliothèques*, Bulletin des Bibliothèques de France, n° 1, 2005, [En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2005-01-0117-008>>]

¹¹¹ Annexe document 5 : Entretien avec la coordinatrice du réseau Aux Mille et Une Pages, Audrey Le Cor (03/04/2017)

La mise en réseau permet souvent de rééquilibrer la fréquentation des petites bibliothèques qui ne sont plus délaissées au profit de la grosse médiathèque voisine à cause d'un catalogue moins fourni et d'une ouverture moins large. Les habitants des petites communes retrouvent dans leur bibliothèque communale une porte sur un grand nombre de bibliothèques et donc un fonds plus important. Les bibliothèques délaissées peuvent retrouver leur lectorat car elles proposent les mêmes fonds et les mêmes services qu'ils pouvaient rechercher dans les bibliothèques voisines.

i. L'amplification du catalogue

« *Un catalogue beaucoup plus enrichi : le plus important, c'est ça* »¹¹²

La réponse est unanime dans tous les entretiens effectués. Le bénéfice de la mise en réseau est la masse de documents disponibles, l'augmentation du fonds disponible que ce soit dans les paroles des coordinateurs, des bibliothécaires et des bénévoles. Il y a une véritable prise de conscience de la part des agents de l'augmentation du fonds et des propositions de documents. Cette prise de conscience n'est pas forcément aussi bien intégrée par les lecteurs. On peut le constater par le nombre de consultations du catalogue commun qui reste pour l'instant faible, mais surtout par les pratiques des lecteurs qui viennent emprunter parmi les rayons de la bibliothèque. Cependant quand un livre est demandé à l'agent présent, il lui est tout de suite mentionné que la recherche se fait sur le réseau et il leur est proposé de le faire venir ou d'aller le chercher par réservation :

« *Prise de conscience quand ils demandent un livre et qu'on fait une recherche sur le réseau* »¹¹³

Les lecteurs qui en sont conscients sont des lecteurs en ‘manque’, ils ont épuisé leur bibliothèque de son contenu et ont besoin de plus de fonds ou recherchent des sujets précis, des thèmes, des médias qu'ils savent être présents dans une autre bibliothèque du réseau. Ce sont ces lecteurs que concerne la mise en place des fonds spécifiques.

ii. Les fonds spécifiques : action bénéfique ?

Certains réseaux mettent en place des fonds spécialisés dans chaque bibliothèque. Ces spécialisations ont plusieurs raisons : économique, égalitaire et attractif. Le *Guide de la mise en réseau des petites et moyennes bibliothèques* parle de cette possibilité de spécialisation :

¹¹² Annexe document 7 : Entretien avec les bibliothécaires de Denée et Rochefort sur Loire du réseau Aux Mille et Une Pages (04/04/2017)

¹¹³ Annexe document 7 : Entretien avec les bibliothécaires de Denée et Rochefort sur Loire du réseau Aux Mille et Une Pages (04/04/2017)

« *Chacun peut développer une certaine spécialisation : section musique, image, thème particulier, afin de favoriser la diversification et la complémentarité des collections* »¹¹⁴

Le réseau Aux Mille et Une Pages possède un fonds spécialisé dans chaque bibliothèque. La bibliothèque de Denée possède le fonds DVD, celle de Rochefort sur Loire un fonds BD/Manga et le fonds poétique, celle de Chaudefonds sur Layon le fonds musical et celui de Saint Aubin de Luigné un fonds de ludothèque.

Le réseau Mauges sur Loire avait mis en place des fonds spécialisés dans certaines de ces bibliothèques, mais cela n'a pas fonctionné et ils ont été dispersés. Le but était de faire se déplacer les lecteurs par l'attractivité de certains fonds, mais les résultats n'ont pas été concluants. Il reste cependant des fonds de partitions dans certaines bibliothèques liées à des écoles de musique.

Les fonds spécialisés sont formés d'une part pour un motif économique. En effet, ils permettent de ne pas multiplier les achats et donc d'économiser sur les acquisitions, chaque bibliothèque ayant un sujet ou un thème, l'achat d'un ouvrage n'est pas effectué en plusieurs exemplaires. Pour le réseau Aux Mille et Une Pages, les budgets sont communaux, il est donc beaucoup plus économique de consacrer une partie des acquisitions à un fonds spécialisé que de devoir acheter à la fois des DVD, des BD et des CD pour avoir un rôle de médiathèque.

Les fonds spécialisés sont mis en place pour attirer le public dans chaque bibliothèque du réseau. Ils peuvent être attractifs et ramener du public qui s'y intéresse. Dans le réseau Aux Mille et Une Pages, Denée attire par son fonds DVD des lecteurs des autres bibliothèques, Rochefort sur Loire attire les lecteurs de bande-dessinées, les autres bibliothèques sont plus petites mais attire quand même par leur fonds musical et ludique. La coordinatrice de ce réseau parle des fonds spécialisés et du fait qu'ils interpellent les lecteurs pour favoriser la circulation du réseau :

« *C'est peut-être les fonds spécialisés qui interpellent* »¹¹⁵, « *donner une particularité à chaque bibliothèque pour attirer le public* »¹¹⁶

¹¹⁴ BAILLIET Isabelle, BEDEL Marine, BESNIER Jacky, alii, *Guide de la mise en réseau des petites et moyennes bibliothèques*, Bulletin des Bibliothèques de France, n° 1, 2005, [En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2005-01-0117-008>>]

¹¹⁵ Annexe document 7 : Entretien avec les bibliothécaires de Denée et Rochefort sur Loire du réseau Aux Mille et Une Pages (04/04/2017)

¹¹⁶ Annexe document 5 : Entretien avec la coordinatrice du réseau Aux Mille et Une Pages, Audrey Le Cor (03/04/2017)

Les fonds spécialisés peuvent aussi être l'occasion de redonner une importance et une communication aux plus petites bibliothèques. Une spécialité peut permettre d'attirer un lectorat qui utilise normalement les autres bibliothèques, voire attirer des habitants des autres communes.

iii. La circulation : les réservations et la carte unique

« *La carte unique fait le lien entre chaque structure* »¹¹⁷

En effet, le fait d'avoir une seule carte pour toutes les bibliothèques crée un lien entre tous les bâtiments d'une seule bibliothèque : le réseau. Chaque point de lecture est un accès à toutes les bibliothèques du réseau. Ce lien est fait par la carte unique. Un accord sur les inscriptions pour qu'elles soient identiques dans chaque commune est une mesure d'égalité entre elles. Le fait d'établir un lien entre chaque structure est très important pour donner une réalité physique au réseau et lui permettre d'avoir une véritable réalité morale pour le public.

La mutualisation du fonds et sa circulation sont une organisation compliquée comme on peut le comprendre dans l'expression de Michèle Acevedo « *Tout se corse quand on en vient aux collections* »¹¹⁸. Plusieurs choses sont nécessaires comme l'informatisation si cela n'est pas fait, qui est chargé de la circulation du fonds et quelles modalités de circulation sont définies. En effet, l'informatisation est nécessaire pour la consultation du catalogue, de tous les fonds documentaires et définir, pour le lecteur, leurs localisations. La circulation du fonds peut être faite par la coordinatrice comme dans le réseau Aux Mille et Une Pages ou par des agents dédiés à cette mission comme dans le réseau Mauges sur Loire. Le réseau Mauges sur Loire étant beaucoup plus conséquent et ayant des fonds plus importants à transporter, deux adjointes (1,45 poste à temps plein) ont été engagées pour cette mission. En effet, la circulation des ouvrages est conséquente comme nous le dit la coordinatrice du réseau :

« *J'ai calculé que dans une année, on transportait plus de 26 tonnes de documents* »¹¹⁹

La troisième nécessité est la définition des modalités d'échanges des ouvrages. Certaines bibliothèques choisissent de faire le déplacement des ouvrages en interne par la voie des réservations et le fait qu'un emprunt dans une bibliothèque doit être rendu dans cette même

¹¹⁷ Annexe document 7 : Entretien avec les bibliothécaires de Denée et Rochefort sur Loire du réseau Aux Mille et Une Pages (04/04/2017)

¹¹⁸ ACEVEDO Michèle, « Journée d'étude : des bibliothèques en réseau, c'est possible ! à Noyon le 27 mai 2013 », *Bibliothèque(s) Revue de l'association des bibliothécaires de France*, n°69, Juillet 2013, p. 68-69

¹¹⁹ Annexe document 6 : Entretien avec la coordinatrice du réseau Mauges sur Loire, Elisabeth Cailléau, (24/03/2017)

bibliothèque. D'autres bibliothèques choisissent d'agrandir les modalités et de permettre l'emprunt et le retour dans n'importe quelle bibliothèque. Le réseau Mauges sur Loire avait déjà ce fonctionnement et le réseau Aux Mille et Une Pages l'a mis en place cette année.

Le catalogue qui se trouve sur internet offre une visibilité à un fonds qui se partage en de multiples lieux. Le service de réservations et la circulation des documents est impératif. Mauges sur Loire est un réseau qu'on peut dire abouti. Il compte plus de 6 000 réservations par an dont 620 faites sur l'OPAC du catalogue, un chiffre qui est en hausse. Le réseau Aux Mille et Une Pages a des chiffres moins conséquents, mais observe aussi une hausse progressive de l'utilisation du catalogue sur l'OPAC et des réservations par internet. La réservation de livres de sa bibliothèque par internet n'est pas encore innée ou naturelle, mais commence à entrer dans les pratiques.

c. Les possibilités d'animations

Les animations dans les bibliothèques des petites communes subissent aussi le frein financier quand elles sont seules. En mutualisant les bibliothèques, les budgets d'animation sont aussi réunis et permettent d'atteindre un budget suffisant et de réaliser des économies pour organiser de véritables animations qui attirent les publics même à l'intercommunal. Le réseau peut organiser plusieurs formes d'animation : individuelle et commune. En effet, chaque bibliothèque peut avoir ses animations à rayonnement communal comme les lectures pour enfants qui sont régulières. Le réseau peut aussi faire des animations à rayonnement intercommunal : itinérante comme avec des expositions tournantes ou globales avec un rallye des bibliothèques comme celui proposé par les 11 communes de Mauges sur Loire.

« *Il y a une politique d'animation commune et une individuelle. [...] La fête du réseau est globale.*

L'exposition avec la valise du BiblioPôle sur la guerre 14-18 est semi-itinérante, car elle n'a pas tournée sur les quatre bibliothèques. L'équipe de conteurs est itinérante sur les quatre communes. »¹²⁰

La circulation des lecteurs entre les bibliothèques du réseau est difficile tant pour l'emprunt de document que pour la participation aux animations. Le public peut cependant profiter des animations de tout le réseau et certaines attirent à l'intercommunal. On peut en avoir un exemple avec l'animation *Le temps d'une histoire* mise en place à Denée qui attire des parents et les MAM de Denée, Rochefort sur Loire et Saint Aubin de Luigné.

¹²⁰ Annexe document 5 : Entretien avec la coordinatrice du réseau Aux Mille et Une Pages, Audrey Le Cor (03/04/2017)

Les animations, quand elles ne sont pas faites globalement par la coordinatrice du réseau, peuvent être partagé entre les bibliothèques volontaires. Dans le réseau Aux Mille et Une Pages, les valises thématiques faites par une bibliothèque sont proposées ensuite à tout le réseau pour les faire circuler. Les valises regroupent beaucoup d'ouvrages présents dans toutes les bibliothèques du réseau, elles ont pour but de valoriser les fonds de la bibliothèque et de faire ressortir des livres qui ne sont plus beaucoup empruntés. Les agents des bibliothèques du réseau Aux Mille et Une Pages souhaitent pouvoir partager leur travail sur les animations pour rentabiliser leur temps de travail et leurs efforts comme nous le dit une des bibliothécaires du réseau Aux Mille et Une Pages :

« On pourrait rentabiliser le temps de préparation d'une animation en la faisant partager »¹²¹

Un partage des animations peut aussi se faire entre les acteurs de Lecture Publique comme par exemple pour le réseau Aux Mille et Une Pages un échange avec un autre réseau de prix littéraire avec réseau Lire en Layon de Thouarcé. Mauges sur Loire fait, lui, le Voyage Lecture, ce sont des sélections de livres destinés aux classes de primaires mis en compétition. Cela se fait avec une association créée par une ancienne bibliothécaire de Saône et Loire, Véronique Lombard. Ces genres d'échanges ne sont pas vraiment des partenariats sur les animations car ils n'ont rien de régulier et aucun lien administratif comme le dit la coordinatrice d'Aux Aux Mille et Une Pages :

« Il n'y a rien d'officiel, c'est par à-coup, par volonté. »¹²²

C'est la volonté des agents de la Lecture Publique qui permet ces échanges et leurs créations. L'échange entre les réseaux comme entre les bibliothèques permet de nourrir leurs dialogues, leurs idées et ici leurs animations par l'intermédiaire d'un collègue.

2- Les inconvénients d'une mise en réseau

a. *La peur de la mutualisation*

« Ce qui fait peur au départ, c'est d'avoir l'impression d'être noyé, de n'avoir plus la main, de ne plus gérer »¹²³

¹²¹ Annexe document 7 : Entretien avec les bibliothécaires de Denée et Rochefort sur Loire du réseau Aux Mille et Une Pages (04/04/2017)

¹²² Annexe document 5 : Entretien avec la coordinatrice du réseau Aux Mille et Une Pages, Audrey Le Cor (03/04/2017)

¹²³ Annexe document 6 : Entretien avec la coordinatrice du réseau Mauges sur Loire, Elisabeth Cailléau, (24/03/2017)

En effet, les peurs que l'on retrouve régulièrement dans les entretiens et dans les comptes-rendus d'expériences professionnelles, c'est la perte de pouvoir sur sa bibliothèque, sur ses actions de Lecture Publique, sur sa collection et la perte de ses lecteurs. Ces peurs se retrouvent aussi bien chez les agents de la Lecture Publique que chez les élus. A la construction d'un réseau la principale difficulté pour les élus essentiellement mais aussi pour certains professionnels est de voir ce que cela peut apporter aux habitants de la commune, à la culture et à leur politique de Lecture Publique. La bibliothèque communale, quand elle entre dans un réseau, rentre aussi dans un système plus grand qu'elle, plus global, où elle se retrouve confrontée aux envies et aux besoins d'autres bibliothèques. La peur des équipes professionnelles est de perdre l'attractivité de leurs bibliothèques au profit de la plus grande du réseau. Ce n'est cependant pas ce qui se produit car avec le réseau les lecteurs trouvent la grande variété documentaire de la grande médiathèque voisine dans leur bibliothèque de proximité et vont revenir fréquenter celle de leur commune. Elisabeth Cailleau, qui est la coordinatrice de Mauges sur Loire, un réseau de 11 bibliothèques, 3 grandes et 8 plus petites a pu constater ce mouvement :

« *Les grosses bibliothèques ont tendance à aspirer les prêts, mais pas forcément les lecteurs. Il y a la volonté d'avoir des lieux vivants partout* »¹²⁴

La peur des équipes municipales est de perdre la main sur le service de Lecture Publique pour leurs habitants et sur le budget qu'ils y consacrent. En effet, l'équipe municipale travaille exclusivement au profit des habitants de leur commune. Face à un contrôle intercommunal, les peurs se font sentir et font souvent reculer ou freiner le projet. Les concepteurs du projet doivent trouver les arguments pour convaincre l'équipe municipale qui tient seule la décision. On peut constater que le *Guide de la mise en réseau des petites et moyennes bibliothèques*¹²⁵ fait l'exposé de la mise en place d'un réseau, ce guide est dédié aux équipes municipales et leur permet d'évaluer les bénéfices de cette entreprise, mais aussi les coûts réels qu'elle engendre en avertissant sur les erreurs et les conceptions préconçues fréquentes qu'ont les municipalités et qui font échouer le projet. La conception de ce guide montre qu'il y a eu et qu'il y a encore un réel besoin d'information sur ce genre de mise en place et d'aide pratique.

¹²⁴ Annexe document 6 : Entretien avec la coordinatrice du réseau Mauges sur Loire, Elisabeth Cailleau, (24/03/2017)

¹²⁵ BAILLIET Isabelle, BEDEL Marine, BESNIER Jacky, alii, *Guide de la mise en réseau des petites et moyennes bibliothèques*, Bulletin des Bibliothèques de France, n° 1, 2005, [En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2005-01-0117-008>>]

La difficulté pour les bibliothécaires et les municipalités, quand ils font partie d'un réseau, est de faire passer l'intérêt de la communauté, de la mutualisation avant l'intérêt local et communal. Dans les milieux ruraux qui imposent une certaine séparation physique entre chaque commune et donc des sentiments politiques et sociaux différents, la mutualisation pour le monde politique rural et l'abandon des possessions communales est un défi. Il y a encore une difficulté due à l'ancien enclavement des différentes communes dans le monde rural.

b. L'importance de l'administrateur commun : l'exemple d'Aux Mille et Une Pages

« *Une commune, c'est beaucoup plus simple* »¹²⁶

Le réseau Mauges sur Loire est un réseau qui n'a qu'un seul administrateur, d'abord la communauté de communes puis depuis 2015, elle est devenue commune nouvelle. Le fait de faire partie d'une seule commune, voire plus largement de n'avoir qu'un seul administrateur pour toutes les bibliothèques, simplifie le fonctionnement du réseau. En effet, avec cette organisation, le réseau n'a qu'un seul budget, qu'un seul vote, qu'un seul conseil de gestion. En interne, cela fait que les agents des bibliothèques sont collectifs et n'ont pas de bibliothèque propre.

Le réseau Aux Mille et Une Pages a un fonctionnement différent, seule la coordinatrice du réseau fait le lien entre les bibliothèques. Chaque bibliothèque a son propre budget et reçoit ses missions de sa mairie. La coordinatrice doit donc recueillir à chaque projet les décisions politiques et budgétaires des quatre conseils municipaux :

« *C'est la coordinatrice qui en pâtit le plus. Elle a quatre décisions différentes, quatre votes du budget, etc...* »¹²⁷

Ce fonctionnement montre des faiblesses et surtout des freins. La faiblesse principale est le manque d'identité et de liens entre les bibliothèques que l'on peut ressortir des entretiens. Malgré les réunions, les actions communes mises en place par la coordinatrice, elle semble se heurter à une fracture entre chaque bibliothèque qui fait qu'elle ne peut pas faire fonctionner en totale cohérence les quatre bibliothèques, mais s'adapter et ne pratiquer concrètement qu'un échange de collections sans acquisitions communes (sauf essai positif entre les deux bibliothèques 'bénévoles'). Les équipes essaient de trouver un fonctionnement de groupe et

¹²⁶ Annexe document 6 : Entretien avec la coordinatrice du réseau Mauges sur Loire, Elisabeth Cailleau, (24/03/2017)

¹²⁷ Annexe document 7 : Entretien avec les bibliothécaires de Denée et Rochefort sur Loire du réseau Aux Mille et Une Pages (04/04/2017)

travaillent dans ce sens en regardant ce qui se fait chez les autres bibliothèques du réseau pour proposer une grande variété de documents aux publics.

Cette organisation met donc un véritable frein aux actions mises en place car chaque projet nécessite l'accord des quatre équipes municipales qui attribuent leur budget en fonction. On peut voir que c'est une véritable difficulté que peut rencontrer la coordinatrice d'un réseau :

« On essaie de proposer quelque chose en cohérence avec les budgets de chaque commune, chacun en parle à son élu, chacun est d'accord et trois mois après une commune peut dire qu'elle n'a plus les sous et tout le projet tombe à l'eau »¹²⁸

On peut lire aussi que cela donne une faiblesse au réseau en termes d'exécution car du fait de la complexité administrative les projets sont plus longs à se concrétiser. L'épreuve des difficultés peut être démoralisante pour ceux qui essaient de mettre en place des projets des fois simples et percutants mais qui mettent finalement très longtemps à se faire et dont l'organisation a été finalement beaucoup plus complexe par des démarches multipliées, ici, par quatre.

« Ne pas avoir de référent politique est un frein. C'est un frein en termes d'efficacité et de motivations. C'est très lent et très complexe. »¹²⁹

La redéfinition de l'organisation administrative et des liens dans le réseau pour une véritable mutualisation apparaît comme l'étape suivante obligatoire pour continuer à faire évoluer le réseau et lui permettre d'avancer en termes d'efficacité et donc d'attractivité du service auprès des lecteurs.

« L'organisation met des freins administratifs qui vont empêcher d'aller plus loin »¹³⁰

L'autonomie du réseau par un administrateur commun semble être la solution adoptée par la majorité des réseaux en France avec la prise de compétence Lecture Publique d'une communauté de communes ou avec la mise en place d'une convention et d'un conseil de fonctionnement. Cependant, la définition d'un modèle de 'réseau-type' reste pour l'instant difficile à décrire tellement les différences entre chacun sont nombreuses.

¹²⁸ Annexe document 5 : Entretien avec la coordinatrice du réseau Aux Mille et Une Pages, Audrey Le Cor (03/04/2017)

¹²⁹ Annexe document 5 : Entretien avec la coordinatrice du réseau Aux Mille et Une Pages, Audrey Le Cor (03/04/2017)

¹³⁰ Annexe document 5 : Entretien avec la coordinatrice du réseau Aux Mille et Une Pages, Audrey Le Cor (03/04/2017)

« *Dans la redéfinition des missions, cela pourrait être le réseau qui organise et dispatche après sur les structures sauf que là non car on est attaché à notre commune. Le réseau n'est pas autonome.* »¹³¹

C) Les acteurs et interlocuteurs des réseaux

1- Les acteurs du réseau

Les réseaux doivent fonctionner avec de multiples acteurs très différents dans leurs attentes, dans leurs ambitions et dans leurs tâches : le bibliothécaire, le coordinateur, le bénévole, l'élu, la BDP, la DRAC. Comme le signale Bruno Dartiguenave, chaque acteur a des objectifs différents et des bénéfices à en tirer différents :

« *Dans un réseau de bibliothèques, les bénévoles, les professionnels et les élus n'accordent pas tout à fait le même sens à l'intercommunalité et n'en attendent pas exactement les mêmes 'dividendes'.* »¹³²

Les bénévoles cherchent à s'occuper dans un domaine qu'ils apprécient et à participer à la vie communale. Les professionnels travaillent au bon fonctionnement du service de Lecture Publique. Les élus recherchent la mise en place d'un service culturel pour la commune. Les buts recherchés sont donc totalement différents en fonction de leur place.

Cette phrase montre la nécessité d'avoir un coordinateur et des équipes à qui le public peut se référer.

« *Le plus important, c'est l'équipe : sans le facteur humain ni un pilote pour l'entraîner, le réseau n'avance pas, malgré tous les moyens matériels mis à sa disposition* »¹³³.

Les fonds financiers sont nécessaires et importants pour créer un réseau. Cependant, ils ne doivent pas être seuls, il faut prendre en compte le financement de l'équipe professionnelle pour gérer et mener le réseau chaque année. C'est un autre budget conséquent qui doit être pris en compte dès le début du processus.

a. *Les professionnels des bibliothèques*

Les ressources humaines, professionnelles et bénévoles, sont très inégales entre le secteur rural et le secteur urbain. En bibliothèque municipale urbaine, on ne retrouve que des professionnels des bibliothèques de toutes catégories (A, B ou C). Alors qu'en bibliothèques rurales, il y a une majorité de bénévoles et dans beaucoup de bibliothèques aucun professionnel.

¹³¹ Annexe document 7 : Entretien avec les bibliothécaires de Denée et Rochefort sur Loire du réseau Aux Mille et Une Pages (04/04/2017)

¹³² DARTIGUENAVE Bruno, « La lecture publique en Maine-et-Loire », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°5, 1997, [En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1997-05-0034-006>>]

¹³³ ACEVEDO Michèle, « Journée d'étude : des bibliothèques en réseau, c'est possible ! à Noyon le 27 mai 2013 », *Bibliothèque(s) Revue de l'association des bibliothécaires de France*, n°69, Juillet 2013, p. 68-69

Les élus municipaux comptent souvent beaucoup sur les bénévoles et n'engagent pas de professionnels. Dans l'espace ‘Vrai-Faux’ du *Guide de la mise en réseau des petites et moyennes bibliothèques*, trois affirmations sur les équipes sont posées pour parler de la nécessité des équipes professionnelles :

« *La mise en réseau des bibliothèques peut se faire sans équipes qualifiées : Faux [...] La mise en réseau des bibliothèques peut se faire en ne s'appuyant que sur les équipes existantes et permet ainsi aux collectivités de faire des économies conséquentes : Faux [...] Le bibliothécaire intercommunal est un ‘sur-homme’ ou une ‘super-woman’, qui assure les permanences de cinq bibliothèques, remplace à lui seul (elle seule) plusieurs personnes et se révèle expert en tous domaines (culture, informatique, animation, administration, entretien) : Faux* »

Ce guide, adressé aux élus, veut mettre fin aux pratiques du recours exclusif aux bénévoles pour le fonctionnement de la bibliothèque.

b. Les bénévoles

Le bénévolat en bibliothèque est une pratique récurrente. Sa forte pratique date du XIX-XXème siècle avec les nombreuses constructions volontaires de la part de civils comme on a pu le voir dans la première partie. Les bibliothèques ont d'autant plus été gérées voire créées dès le départ par des associations de bénévoles. Les bénévoles ont des motifs pluriels et très différents de vouloir participer de bon gré à la gestion d'une bibliothèque communale.

« *J'avais du temps, je n'avais pas du tout envie de rester chez moi. Et puis il y a les liens, dans une association, il y a beaucoup de liens qui se tissent entre les gens.* »¹³⁴

« *Par plaisir, pour faire quelque chose, pour m'intéresser à la lecture* »¹³⁵

On voit par ces témoignages que la participation bénévole à la bibliothèque vient d'une envie de sortir hors du cadre familial, pour les femmes au foyer particulièrement, pour rencontrer d'autres personnes et pour leur goût pour la lecture et les livres. La bibliothèque a donc un aspect social pour les lecteurs, mais aussi pour les bénévoles qui y participent.

« *Etre active dans la vie culturelle de ma commune. Faire vivre une bibliothèque dans une petite commune comme celle-ci, je trouve ça important* »¹³⁶

¹³⁴ Annexe document 9 : Entretien avec une bénévole de la bibliothèque de Saint Aubin de Luigné du réseau Aux Mille et Une Pages (27/03/2017)

¹³⁵ Annexe document 8 : Entretien avec deux bénévoles de la bibliothèque de Chaudfonds sur Layon du réseau Aux Mille et Une Pages (27/03/2017)

¹³⁶ Annexe document 8 : Entretien avec deux bénévoles de la bibliothèque de Chaudfonds sur Layon du réseau Aux Mille et Une Pages (27/03/2017)

Cette bénévole m'a donné comme première envie celle de participer à la vie communale. Le fait que sa commune soit petite et ne puisse pas financièrement mettre en place des actions culturelles lui a donné envie de faire vivre sa commune par la participation à la Lecture Publique. Une grande commune n'aurait pas éveillé la même envie de développer la vie de la commune. Dans les petites communes rurales, les regroupements communaux sont souvent limités à des lieux comme l'école ou la boulangerie ou à de rares occasions comme les kermesses, les vides greniers ou les fêtes thématiques.

i. La place des bénévoles dans les bibliothèques gérées par des professionnels

Dans les bibliothèques gérées par un professionnel, les bénévoles sont souvent limités à des tâches pour lesquelles les professionnels manquent de temps comme les permanences, les aides pour l'équipement mais aussi pour enrichir les actions culturelles avec des lectures à voix haute par exemple. Dans le réseau Aux Mille et Une Pages, il y a 7 bénévoles dans la première bibliothèque avec un professionnel et 15 dans la deuxième. Dans la première, c'est surtout de l'aide pour les permanences et les couvertures et dans la deuxième, ils se consacrent aux animations comme nous le disent les deux bibliothécaires du réseau Aux Mille et Une Pages que j'ai rencontrées. Leur présence permet à la bibliothèque d'avoir un meilleur fonctionnement, d'être plus souple par l'aide apportée à la professionnelle et d'enrichir les propositions culturelles y compris pendant les heures d'ouverture comme le *Temps d'une histoire* à Denée qui se passe avec des enfants par des intervenants bénévoles pendant l'ouverture de la bibliothèque.

ii. La place des bénévoles dans les bibliothèques sans professionnels

Dans les bibliothèques sans professionnels, les bénévoles prennent la place du professionnel en y exécutant toutes les tâches : acquisitions, équipement, animations, permanences, secrétariat, accueil de classe, etc... Au sein d'un réseau, les bénévoles ont le soutien de la coordinatrice qui peut les aider pour les aspects techniques qu'ils n'ont pas. Dans l'entretien, la bénévole de Saint Aubin de Luigné m'a dit faire des permanences, être responsable des accueils de classe, faire du catalogage, acquisitions, du suivi des lecteurs, secrétaire, mais ne pas se sentir concernée par les activités administratives de gestion. La gestion est faite par la coordinatrice. Dans le réseau Aux Mille et Une Pages, la coordinatrice a des heures en supplément pour chaque mairie d'une bibliothèque 'bénévole' pour effectuer le travail professionnel. Les équipes de bénévoles peuvent travailler en coopération avec un tableau de répartition des tâches ou désigner un responsable qui gère les tâches de chacun et la répartition des temps et des permanences. Dans beaucoup de réseaux, ce sont des groupes de

travail qui sont mis en place comme dans le réseau Mauges sur Loire qui a formé des groupes de travail avec des bénévoles et des professionnels autour de différentes tâches comme les acquisitions, les équipements, le catalogage, les animations, les accueils de classe, etc...

« Déjà, on leur donne des sous, le fait qu'on leur donne du temps, ça permet de ne pas avoir à payer un professionnel. »¹³⁷

En effet, les bénévoles sont une grande aide pour communes qui n'ont alors pas besoin de recourir à un professionnel pour faire marcher la Lecture Publique dans leur commune, ce qui permet une économie. Cependant, ce manque de professionnels se fait sentir et les bénévoles peuvent se retrouver submergés par un travail qui n'est initialement pas le leur et qu'ils font à la base par plaisir. Certaines bibliothèques ont déjà dû fermer par la désaffection des bénévoles. Les bénévoles apportent donc à la bibliothèque beaucoup de choses indispensables : leur temps, leurs idées et leurs volontés. Un manque est ressenti par les bibliothèques de bénévoles, souvent à cause du manque de compétences et de méthodes qu'un professionnel peut avoir, comme j'ai pu le constater dans les entretiens. L'envie de la place d'un professionnel s'affirme souvent pour des tâches précises qu'ils n'ont pas le temps d'organiser en tant que bénévoles et qu'ils aimeraient voir dans leur bibliothèque comme les animations dans celle de Chaudefonds sur Layon :

« Pour tout ce qui est 'développer les animations', on a besoin des connaissances d'un professionnel. [...] Ce qui nous manque, c'est le professionnel qui développe le côté lieu de vie, d'animations. »¹³⁸

Mauges sur Loire est un réseau qui possède beaucoup de bénévoles, plus de 250 dans toutes les bibliothèques. Avant le réseau sous un seul administrateur, donc avant la compétence communauté de communes, des bibliothèques étaient totalement gérées par des bénévoles. Quand la compétence est passée en 2008, les bénévoles se sont vu retirer les pouvoirs sur leurs bibliothèques et ont souhaité, pour avoir une certaine reconnaissance, former une association qui s'appelle aujourd'hui Terre de Lecture. Cette association regroupe tous les bénévoles du réseau Mauges sur Loire. Les bénévoles doivent être reconnus pour leur travail et leur importance dans les bibliothèques rurales dont la plupart n'existeraient pas sans eux.

¹³⁷ Annexe document 9 : Entretien avec une bénévole de la bibliothèque de Saint Aubin de Luigné du réseau Aux Mille et Une Pages (27/03/2017)

¹³⁸ Annexe document 8 : Entretien avec deux bénévoles de la bibliothèque de Chaudefonds sur Layon du réseau Aux Mille et Une Pages (27/03/2017)

Les bénévoles sont pratiquement toujours des habitants de la commune. Au sein d'un réseau, les bénévoles vont s'occuper de leur commune et ne pas, comme les professionnels, aller sur plusieurs communes. Ils sont donc bénévoles pour leur commune plus que pour leur réseau, leurs actions sont à visée locale et non intercommunale et la plupart ne se voit pas se déplacer dans d'autres communes. Le bénévolat permet de garder un contact avec la vie locale du village, les bénévoles ne sont pas seulement des agents de gestion de la bibliothèque, mais d'abord des habitants de la commune :

« Ancré dans la vie locale notamment par le travail avec les bénévoles »¹³⁹

c. La municipalité

Pour les élus, le réseau peut être créateur d'un mouvement culturel et social et donc rendre ses communes plus attractives économiquement pour d'éventuels investissements extérieurs. Le réseau a une importance politique et économique pour les intercommunalités. On peut voir cette importance par exemple dans la construction de la commune nouvelle de Mauges sur Loire, le réseau a été un exemple des mouvements et des liens entre les anciennes communes de la communauté de communes comme nous le dit la coordinatrice du réseau Elisabeth Cailleau :

« S'il n'y avait pas eu le réseau de bibliothèques comme exemple de bon fonctionnement, la mise en place de la commune nouvelle aurait été moins facile »¹⁴⁰

Les élus peuvent avoir un regard extérieur au réseau car leur but est d'avoir le meilleur service dans leur bibliothèque, pour leurs habitants. Ils « font d'abord vivre la bibliothèque de la commune »¹⁴¹, c'est leur fonction. La réunion de communes pour une coopération est souvent le moment d'une comparaison avec ses voisins. Le Rallye des Bibliothèques dans le réseau Mauges sur Loire en 2002¹⁴² a été l'occasion pour les élus de voir la forme des bibliothèques voisines et d'enclencher des évolutions chez certaines. La coordinatrice du réseau Aux Mille et Une Pages dit aussi dans son entretien que la comparaison est un moment de doute et de peur pour un budget revu à la baisse pour la commune qui a le budget le plus élevé :

¹³⁹ Annexe document 6 : Entretien avec la coordinatrice du réseau Mauges sur Loire, Elisabeth Cailleau, (24/03/2017)

¹⁴⁰ Annexe document 6 : Entretien avec la coordinatrice du réseau Mauges sur Loire, Elisabeth Cailleau, (24/03/2017)

¹⁴¹ Annexe document 7 : Entretien avec les bibliothécaires de Denée et Rochefort sur Loire du réseau Aux Mille et Une Pages (04/04/2017)

¹⁴² Annexe document 6 : Entretien avec la coordinatrice du réseau Mauges sur Loire, Elisabeth Cailleau, (24/03/2017)

« Une évolution positive, ils se sont réajustés au début en fonction des autres communes et de la moyenne nationale. On craint que le moment de comparaison soit une occasion de diminution du budget »¹⁴³

Le travail commun est obligatoire entre les professionnels et les élus. Ce fonctionnement peut être compliqué et mener à l'échec. L'inconvénient des équipes municipales, c'est qu'elles n'ont pas de professionnels donc il peut y avoir des difficultés de compréhension et des visions différentes qui peuvent être enrichissantes ou bloquer un projet. En effet, le frein principal aux projets d'un réseau, voire à la mise en réseau effective et à son fonctionnement est la mésentente entre les équipes municipales des différentes communes. Les équipes municipales étant les décideurs des actions et du travail des bibliothèques, si la chaîne se rompt entre les différents acteurs municipaux du projet, il est incapable de fonctionner. L'alliance et la coopération des équipes municipales est, dans certains réseaux, la base essentielle du réseau et de son fonctionnement. On peut voir dans un article de l'ABF écrit sous pseudo, Lady B, l'incapacité des équipes professionnels à travailler ensemble alors que les différentes équipes municipales sont discordantes¹⁴⁴. Le travail en commun est impossible malgré la mise en place d'un règlement unique car les pratiques sont différentes. Les enjeux portés par chaque équipe municipale étaient individuels et non communs. On peut voir aussi par l'utilisation d'un pseudo par l'auteur que la 'dénonciation' peut être dangereuse pour son travail car l'image de la municipalité est souvent primordiale. Les actions faites pour l'image municipale, qui sont vouées à être des mises en avant politiques sont souvent des difficultés pour les équipes des bibliothèques car les projets sont souvent éloignés des préoccupations et des concepts professionnels, des fois moins visibles aux yeux des lecteurs. Dans le fonctionnement de la municipalité, il faut garder en tête que les lecteurs sont aussi des électeurs.

Il peut aussi très bien fonctionner, en effet, ce sont les acteurs des municipalités qui décident de la mise en place d'un réseau, de leur propre projet ou via les idées des agents. Par exemple, le réseau d'Au fil des pages (Yvelines). Leur projet vient, tout d'abord, d'un non-fonctionnement des actions intercommunales, de la réunion de deux agents de bibliothèques voisines et de l'encouragement par une formation de la BDP sur les mises en réseau. L'idée venant des agents, ils ont reçu du temps pour travailler sur ce projet qui a été envoyé à plusieurs maires du voisinage. On peut voir que l'acteur 'municipalité' a une place très importante de

¹⁴³ Annexe document 5 : Entretien avec la coordinatrice du réseau Aux Mille et Une Pages, Audrey Le Cor (03/04/2017)

¹⁴⁴ LADY B, « Un réseau sans tête, auquel manque du corps : histoire d'un projet inabouti », *Bibliothèque(s) Revue de l'association des bibliothécaires de France*, n°71-72, Décembre 2013, p.47-50

décideurs politiques et d'articulation entre les différentes communes. On peut aussi retrouver cette bonne entente et donc ce bon fonctionnement dans l'entretien de Sylvie Bahaud, une coordinatrice de réseau dans le Maine et Loire, qu'on peut retrouver dans *Le Petit Bleu*, le bulletin d'information du BiblioPôle :

« Elus et professionnels ont toujours travaillé main dans la main, permettant ainsi d'avancer beaucoup plus vite. »¹⁴⁵

L'élu à la culture peut être un passionné et fréquenter préalablement à sa fonction le lieu de la bibliothèque. Dans ce cas, certains élus vont mettre beaucoup de cœur au développement de la Lecture Publique et accorder une pleine confiance aux agents tout en défendant leur projet culturel. L'élu peut être un soutien fort de la bibliothèque inscrit au sein de l'équipe municipale comme on peut le voir toujours dans l'exemple du réseau Au fil des pages où Marie Laure Roquelle (maire d'une commune du réseau Jouars Ponchartain) a donné une confiance à la responsable médiathèque à l'origine du projet réseau Elvira Neto et a diffusé cette idée parmi les maires voisins¹⁴⁶.

L'inconvénient du travail avec les équipes municipales, c'est que celles-ci changent relativement régulièrement et qu'à chaque renouvellement la compréhension du réseau par les nouveaux élus et sa valorisation doit être refaite comme le dit la coordinatrice du réseau Aux Mille et Une Pages :

« Il faut redire, montrer et expliquer à chaque changement d'équipe municipale. Les référents communaux sont plus ou moins intéressés et investis. »¹⁴⁷

Le réseau nécessite aussi une coopération entre les différentes communes qui se passe la plupart du temps très bien. En effet, la plupart des communes en zone rurale ont déjà un fonctionnement coopératif sur certains domaines comme la gestion des déchets, la gestion des eaux usées ou d'un centre de loisirs. La Lecture Publique se présente comme une compétence supplémentaire à prendre.

Lors de la construction d'un projet de mise en réseau, différentes peurs se partagent entre les élus et les agents face au projet. Les principales sont la peur de la perte d'importance de sa

¹⁴⁵ « Portrait : Sylvie Bahaud, Madame Réseau », *Le Petit Bleu : lettre d'information du BiblioPôle*, n°83, décembre 2016

¹⁴⁶ ROQUELLE Marie-Laure, NETO Elvira, « Tous au diapason. Une mise en réseau réussie : au fil des pages en Yvelines », *Bibliothèque(s) Revue de l'association des bibliothécaires de France*, n°71-72, Décembre 2013, p.47-50

¹⁴⁷ Annexe document 5 : Entretien avec la coordinatrice du réseau Aux Mille et Une Pages, Audrey Le Cor (03/04/2017)

bibliothèque si elle est plus petite, la peur de la perte de sa collection et du vide des rayonnages, la peur de la perte de la nouveauté et surtout la peur de la perte de ‘ses’ lecteurs, la peur de la perte de pouvoir des élus sur leur bibliothèque. A la construction d’un réseau la principale difficulté pour les élus essentiellement, mais aussi pour certains professionnels, est de voir ce que cela peut apporter aux habitants de la commune, à la culture et à leur politique de Lecture Publique.

d. Le coordinateur réseau

Le coordinateur réseau est un élément essentiel comme on peut le voir dans les différents entretiens et dans le *Guide de la mise en réseau des petites et moyennes bibliothèques* :

« *Faire vivre un réseau de bibliothèque passe par la présence d’un professionnel qualifié dont le rôle est déterminant dans la réussite du projet* »¹⁴⁸

Il peut avoir des places différentes en fonction du contexte du réseau, s’il est le seul professionnel du réseau ou s’il travaille avec d’autres professionnels les missions sont différentes. Dans le premier cas, le coordinateur doit conseiller des bénévoles, les aider dans les difficultés des tâches professionnelles comme l’informatique, les relations partenaires, le catalogage, l’acquisition ou le désherbage. Dans le deuxième cas, le coordinateur aura des missions plus précises comme les animations du réseau, la politique documentaire ou la formation du catalogue commun.

« *Coordonner un réseau, c’est ‘faire’, mais aussi ‘faire faire’ et ‘faire savoir’* »¹⁴⁹

Cette phrase rappelle la place de coordinateur comme d’une personne qualifiée qui peut travailler dans plusieurs domaines de la bibliothèque mais qui a aussi un rôle de gérant qui fait le partage des tâches entre les agents et une personne qui doit apprendre et aider en cas de besoin, les professionnels et les bénévoles. Dans les entretiens, les bibliothécaires et les bénévoles du réseau Aux Mille et Une Pages rappellent l’importance des conseils d’aide et de soutien qu’a la coordinatrice Audrey Le Cor dans leur travail. En effet, son rôle est de pouvoir répondre aux questions et pouvoir les régler ou les gérer comme par exemple la gestion du logiciel informatique commun dont le coordinateur est l’administrateur :

¹⁴⁸ BAILLIET Isabelle, BEDEL Marine, BESNIER Jacky, alii, *Guide de la mise en réseau des petites et moyennes bibliothèques*, Bulletin des Bibliothèques de France, n° 1, 2005, [En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2005-01-0117-008>>]

¹⁴⁹ BAILLIET Isabelle, BEDEL Marine, BESNIER Jacky, alii, *Guide de la mise en réseau des petites et moyennes bibliothèques*, Bulletin des Bibliothèques de France, n° 1, 2005, [En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2005-01-0117-008>>]

« *Dès qu'on a un problème elle est là pour nous aider et répondre aux questions* »¹⁵⁰

Le coordinateur tient aussi le rôle de lien entre les différentes annexes de la bibliothèque et entre ses différents acteurs : élus, professionnels et bénévoles. La coordinatrice doit fédérer l'équipe par l'organisation de réunion comme dans le réseau Aux Mille et Une Pages où une réunion mensuelle est organisée et construire des groupes de travail. Dans le réseau Aux Mille et Une Pages, l'organisation administrative fait que la coordinatrice est le lien principal du réseau, ce qui peut le fragiliser :

« *Si la coordinatrice part, il n'y a plus de liens dans le réseau* »¹⁵¹

e. La Bibliothèque Départementale de prêt et les réseaux intercommunaux : l'exemple du Maine et Loire

La BDP a un rôle essentiel aujourd’hui pour la construction des réseaux de bibliothèques comme on peut le voir avec la construction du réseau Au fil des pages dans les Yvelines. En effet, c'est une formation de la BDP sur la mutualisation et la mise en réseau par Nicole Giraud qui a donné l'impulsion à l'intercommunalité pour former un réseau de bibliothèques en vue d'améliorer les services.¹⁵²

i. Présentation du BiblioPôle et ses missions

Le BiblioPôle, la BDP du département du Maine et Loire, se présente sur son site comme « *la maison commune des bibliothécaires du département* »¹⁵³. En effet, il est le lieu d'accueil et d'aide des différents services de Lecture Publique du département. Il joue un rôle de prêt d'ouvrage et de renouvellement du fonds des bibliothèques n'ayant pas assez de budget pour renouveler très efficacement leur offre. En 2011 par exemple, 270 bibliothèques ont pu bénéficier de livres du BiblioPôle, 86 ont eu des documents vidéo et 103 des documents audio¹⁵⁴. Il joue aussi un rôle de conseiller pour les bibliothèques du département avec la proposition chaque année d'un grand nombre de formations à destination des professionnels et

¹⁵⁰ Annexe document 7 : Entretien avec les bibliothécaires de Denée et Rochefort sur Loire du réseau Aux Mille et Une Pages (04/04/2017)

¹⁵¹ Annexe document 7 : Entretien avec les bibliothécaires de Denée et Rochefort sur Loire du réseau Aux Mille et Une Pages (04/04/2017)

¹⁵² ROQUELLE Marie-Laure, NETO Elvira, « Tous au diapason. Une mise en réseau réussie : au fil des pages en Yvelines », *Bibliothèque(s) Revue de l'association des bibliothécaires de France*, n°71-72, Décembre 2013, p.47-50

¹⁵³ BIBLIOPÔLE (Maine et Loire), *Les bibliothèques partenaires du BiblioPôle*, [En ligne : <<http://culture.maine-et-loire.fr/la-culture/lecture-publique/les-bibliotheques-partenaires-de-la-bdp/>>] (Consultation le 24/03/2017)

¹⁵⁴ BIBLIOPÔLE (Maine et Loire), *Un nouveau partenariat pour la lecture publique en Maine et Loire*, Angers, 2011, [Diaporama]

des bénévoles des bibliothèques dans tous les domaines¹⁵⁵ : informatique, animation, ouvrages et auteurs, nouveaux outils, pratiques bibliothéconomiques. On peut voir que plusieurs des formations du BiblioPôle sont destinées aux réseaux de bibliothèques.

Leur « clientèle ne sont donc pas les usagers de ces bibliothèques municipales, mais les élus de ces communes »¹⁵⁶

En effet, ce sont les communes que les BDP servent et non les lecteurs. La BDP doit assurer la qualité du service mis en place par la municipalité et l'aider à l'équilibrer et à la construire. La BDP fait donc la publicité du système de réseaux auprès des élus et non des bibliothécaires et des lecteurs. Ce sont les élus qui ont tout le pouvoir décisionnels dans le domaine de la culture sur leur commune et qui doivent connaître les bénéfices qui peuvent être apportés par un réseau.

Le lien entre une bibliothèque et la BDP est mis en place par la signature d'une convention entre les deux. Les conventions sont de trois ans reconduites automatiquement. La signature d'une convention entre le Bibliopôle et une commune ou un EPCI qui se fait sur certains critères sur lesquels s'engagent les communes. Les réseaux sont favorisés par le Bibliopôle par la signature d'une autre convention spécifique (annexe document 4 : Modèle vierge de la convention entre le Bibliopôle et les réseaux) qui leur donne des avantages et qui demande des critères spécifiques de la part des réseaux. Les réseaux intercommunaux doivent avoir un bibliothécaire intercommunal minimum, doivent effectuer des échanges internes entre leurs bibliothèques des documents prêtés par la BDP (les réseaux ont une desserte par an au lieu de 2), proposer des animations communes, avoir un comité de gestion annuel, un catalogue commun informatisé et un budget intercommunal, en plus de celui de chaque bibliothèque, de plus de 0,25 centimes par habitant¹⁵⁷. On peut voir dans ces critères que n'est pas mentionné le fait d'avoir une carte unique, ni un prix d'inscription unique. Le fait que ce ne soit pas mentionné vient peut-être du fait que les formes de réseaux sont vraiment diverses et que beaucoup de réseaux de coopération n'appliquent pas les mêmes tarifications. En 2017, le Bibliopôle prévoit un changement dans ces conventions à partir de 2018 en les adaptant beaucoup plus aux réseaux¹⁵⁸. On voit dans ces nombreux changements de conventionnement

¹⁵⁵ BIBLIOPÔLE (Maine et Loire), *Catalogue des formations, rencontres et visites : programme mars 2017 à janvier 2018*, [En ligne : <<http://fr.calameo.com/read/0025093986429048b4d7d>>]

¹⁵⁶ CALENGE Bertrand, DOUBROFF Olivier, « Du dépôt à la bibliothèque intercommunale », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°1, 1990, p.33-44

¹⁵⁷ BIBLIOPÔLE (Maine et Loire), *Un nouveau partenariat pour la lecture publique en Maine et Loire*, Angers, 2011, [Diaporama]

¹⁵⁸ BIBLIOPÔLE (Maine et Loire), *Compte rendu bibliothécaires de réseaux*, 09/02/2017

que le BiblioPôle souhaite répondre au mieux aux attentes des bibliothèques et adapter son fonctionnement à leurs demandes et à leurs pratiques.

ii. Les actions pour les réseaux intercommunaux

« En milieu rural, où les services publics et privés se réduisent parfois, elles ont pour vocation de maintenir le lien social »¹⁵⁹

Cette présentation, du Conseil Départemental du Puy de Dôme sur l'action de la BDP, est une mise en avant de l'importance sociale des bibliothèques, c'est un rôle politique attribué à la bibliothèque qui doit assurer une communication sociale. Ce rôle que prennent les bibliothèques rurales vient du fait de la proximité des publics, il peut parfois prendre le pas sur la mission de diffusion de Lecture Publique. La bibliothèque rurale devient dans certains territoires un pôle multiservice qui peut accompagner socialement ses publics et proposer un accompagnement professionnel dans le contexte d'un chômage très élevé du territoire ou de la fermeture progressive des services publics de la commune.

On peut voir sur le site du Bibliopôle en Maine et Loire que les réseaux intercommunaux sont une des missions de la BDP, cette mission a même pour but de les favoriser et de poursuivre les coopérations entre les bibliothèques. En 2011, 45% des partenaires du Bibliopôle sont des réseaux soit 15 réseaux de bibliothèques¹⁶⁰. En 2017, il y a 17 réseaux dans le Maine et Loire.

Comme on a pu le voir les réseaux sont une mission d'une importance particulière pour la BDP. Le BiblioPôle publie aussi un bulletin d'information, Le Petit Bleu, dont une partie est consacrée aux informations des réseaux. De nombreuses actions sont mises en place en faveur des réseaux de bibliothèques. L'Etat a mis en place plusieurs aides pour le recrutement de bibliothécaires intercommunaux, ce qui a été la base de la création de réseau. On peut le voir dans les deux réseaux étudiés qui ont, tous les deux, été motivés par des subventions « *pour avoir les aides de l'Etat il fallait du personnel* »¹⁶¹, « *la subvention accordée pour une bibliothécaire intercommunale pour la mise en réseau* »¹⁶². La question de l'argent est très importante dans les petites communes qui n'ont souvent qu'un petit budget à consacrer à la culture. De plus, les bibliothèques communales rurales prises individuellement échappent

¹⁵⁹ BURLE Louis, « La bibliothèque rurale, un lieu de vie nécessaire : rencontre avec quelques bibliothèques remarquables », *Bulletin des bibliothèques de France*, n°2, 2012, p.28-31

¹⁶⁰ BIBLIOPÔLE (Maine et Loire), *Un nouveau partenariat pour la lecture publique en Maine et Loire*, Angers, 2011, [Diaporama]

¹⁶¹ Annexe document 6 : Entretien avec la coordinatrice du réseau Mauges sur Loire, Elisabeth Cailleau, (24/03/2017)

¹⁶² Annexe document 5 : Entretien avec la coordinatrice du réseau Aux Mille et Une Pages, Audrey Le Cor (03/04/2017)

souvent aux subventions accordées par l’Etat comme la DGD ou les aides CNL qui demandent certains critères dont une surface minimum de 0,07m²/hab. que beaucoup de communes n’atteignent pas comme les communes déléguées de la Chapelle Saint Florent (0,06m²/hab.) et du Marillais (0,04m²/hab.) dans le réseau Mauges sur Loire ou celle de Saint Aubin de Luigné (0,04m²/hab.) dans le réseau Aux Mille et Une Pages. La mise en réseau permet à ces très petites bibliothèques de vivre et de fonctionner pour assurer une Lecture Publique de proximité. La réussite de la mise en réseau doit bénéficier de la volonté du département par des actions du BiblioPôle en faveur des bibliothèques comme le dit Bruno Dartiguenave :

« L’intercommunalité n’est efficace que si elle bénéficie d’incitations financières et si elle est encouragée par une action volontariste du Conseil Général »¹⁶³

Le BiblioPôle a mis en place une prime destinée aux réseaux appelée ‘Prime Réseau’. C’est une aide financière destinée à l’achat de documents (imprimés, numériques, sonores et vidéos) pour les bibliothèques conventionnées par le BiblioPôle et qui font partie d’un réseau. Les documents achetés avec cette aide appartiennent au BiblioPôle et lui sont donc restitués si la bibliothèque n’est plus conventionnée.

Pour les réseaux, le BiblioPôle est aussi une aide précieuse à la formation comme a pu nous le dire la coordinatrice de Mauges sur Loire, Elisabeth Cailleau. En effet, au moment de l’informatisation du réseau en 2000 par la communauté de communes, des formations en informatique ont été nécessaires pour les bénévoles et pour les professionnels et ont été dispensées par le BiblioPôle. On retrouve d’ailleurs encore ces formations dans le catalogue¹⁶⁴ comme les « *les basiques du numérique à la carte* » qui peuvent être faits pour un petit groupe tout au long de l’année.

On peut voir aussi que les bibliothécaires intercommunaux font une réunion avec le BiblioPôle plusieurs fois par an. On peut lire le compte rendu de la dernière réunion entre le BiblioPôle et les bibliothèques de réseau sur le blog de André Zeau¹⁶⁵. Les bibliothécaires réseaux et le BiblioPôle y font part des activités du réseau, des actions mises en place et des projets. Ces réunions permettent un partage des connaissances et des actions mais aussi

¹⁶³ DARTIGUENAVE Bruno, « La lecture publique en Maine-et-Loire », *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°5, 1997, [En ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1997-05-0034-006>>]

¹⁶⁴ BIBLIOPÔLE (Maine et Loire), *Catalogue des formations, rencontres et visites : programme mars 2017 à janvier 2018*, [En ligne : <<http://fr.calameo.com/read/0025093986429048b4d7d>>]

¹⁶⁵ *Les petits papiers d’André Zeau : le blog des bib interco du Maine et Loire*, [En ligne : <<https://andrezeau.wordpress.com/>>] (Consultation le 18/04/2017)

permettent au Bibliopôle de réfléchir à des adaptations de son fonctionnement, à des formations pour les choses qui posent problème, à des actions, etc...

Le BiblioPôle met aussi en place des actions communes mises à disposition des bibliothèques et des réseaux. Ces actions sont faites par le BiblioPôle car ce sont des actions ou des animations qui demandent un budget fort comme par exemple les actions numériques. Par exemple en 2017, le réseau Mauges sur Loire va faire la promotion du site de musique numérique 1D Touch (l'inscription se fait directement avec le Bibliopôle mais nécessite l'inscription dans une bibliothèque du département) :

« *On développe l'utilisation de 1D Touch proposé par la BDP* »¹⁶⁶

Il y a également la lecture numérique via le prêt de 220 liseuses aux bibliothèques du département et la mise en ligne d'un site de lecture en streaming dont l'inscription se fait via sa bibliothèque d'inscription. Ces différentes actions se font en supplément des actions des bibliothèques, ils doivent compléter les animations et apporter plus de richesses au service des bibliothèques. Le BiblioPôle propose aussi dans ce sens des prêts de mallettes d'animation, de malles d'exposition, de tablettes pour les animations, de malles thématiques, de kamishibaïs.

2- Les interlocuteurs du réseau

a. *Les lecteurs*

<i>Sur 100 français de 15 ans et plus</i>	1973	1981	1988	1997	2008
<i>Ensemble</i>	13	14	16	20	18
<i>Communes rurales</i>	7	9	10	13	14
<i>Moins de 20 000 hab.</i>	12	12	13	17	15
<i>20 000 à 100 000 hab.</i>	15	16	15	15	17
<i>Plus de 100 000 hab.</i>	19	16	18	22	21
<i>Banlieue parisienne</i>	10	22	27	29	21
<i>Paris intra-muros</i>	17	21	26	32	31

Il y a une augmentation continue du nombre de lecteurs dans les bibliothèques rurales comme on peut le voir dans un tableau extrait de l'enquête sur les pratiques culturelles des Français. Ce tableau montre les pourcentages de lecteurs (qui sont inscrits et qui ont fréquenté la bibliothèque au moins une fois depuis un an) de 15 ans et plus en fonction de la taille de leur commune de naissance :

Avec ce tableau, on peut voir que, même si les inscriptions dans les communes rurales sont moins nombreuses, leur chiffre augmente lentement, mais régulièrement et

¹⁶⁶ Annexe document 6 : Entretien avec la coordinatrice du réseau Mauges sur Loire, Elisabeth Cailléau, (24/03/2017)

continuellement. Cette avancée peut être attribuée à l'amélioration du service de Lecture Publique dans les milieux ruraux alors que dans les zones urbaines les bibliothèques sont mieux constituées et prises en main par des professionnels.

On peut voir aussi que les bibliothèques en milieu rural ont un attachement très fort pour leurs lecteurs, ce qui entraîne notamment la difficulté des lecteurs à aller vers d'autres bibliothèques, mais aussi la difficulté des élus et des professionnels à 'lâcher' et 'partager' leurs lecteurs. On retrouve de façon récurrente l'expression de 'ses' ou 'nos' lecteurs.

« Les publics changent, mais toujours il y a eu un lectorat »¹⁶⁷

Les agents des bibliothèques des réseaux Mauges sur Loire et Aux Mille et Une Pages parlent aussi des changements de lecteurs notamment avec les néoruraux, des habitants urbains qui viennent s'installer en campagne. Cependant, les bibliothèques qui ont souvent un ancrage ancien gardent toujours leur place au sein de la commune et un public. Les néoruraux peuvent aussi être un apport de lecteurs et un facteur pour l'enrichissement des bibliothèques car ils vont chercher dans leur nouvelle commune rurale les mêmes services qu'ils avaient dans leur ancienne commune urbaine.

Les réseaux peuvent aussi pratiquer des actions envers un public particulier comme dans le réseau Aux Mille et Une Pages qui privilégie un public différent en fonction des années avec en 2016 une concentration sur la jeunesse et en 2017 sur les ados et adultes. Le réseau Aux Mille et Une Pages a choisi de faire un changement de tarif en 2011, l'abonnement est devenu gratuit pour les moins de 18 ans et les plus de 75 ans. C'est une action plus constante envers un public défini et sur la politique administrative et non d'animations comme c'est fait dans la plupart des bibliothèques.

Les pratiques du public d'un réseau sont aussi différentes car il demande un déplacement de la part du public qui peut avoir accès à toutes les bibliothèques malgré le fait qu'il puisse retrouver tout le catalogue en un seul lieu via la réservation. Le public en général se déplace peu, par manque de transport en commun dû à la ruralité, par manque d'intérêt aussi si les documents se déplacent. Le public a cependant connaissance de l'existence du réseau et de la possibilité de se déplacer. Dans le réseau Mauges sur Loire, à l'occasion de la fermeture

¹⁶⁷ Annexe document 7 : Entretien avec les bibliothécaires de Denée et Rochefort sur Loire du réseau Aux Mille et Une Pages (04/04/2017)

provisoire de la bibliothèque de la Pommeraye, de nombreux lecteurs se sont déplacés dans les autres bibliothèques voisines pour garder le même service de Lecture Publique grâce au réseau.

Le public des bibliothèques de réseaux de bibliothèques rurales est aussi différent du fait qu'il n'y a que très peu de non-utilisateurs du fonds contrairement aux bibliothèques urbaines. En effet, les bibliothèques urbaines accueillent pour toute une partie de leur public, des non-usagers du fonds comme les étudiants par exemple. Ce public se retrouve très peu dans les bibliothèques rurales qui est surtout un public utilisateur et emprunteur des ouvrages.

b. Les autres associations ou organisations de la commune

Les partenariats des bibliothèques avec d'autres organisations, établissements ou associations sont nombreux. On peut trouver des partenariats éducatifs (écoles), culturels (écoles de musique, associations historiques, organisations théâtrales, ...) ou sociaux (associations d'aide à domicile, les maisons de retraite, les MAM, les RAM, centre jeunesse, centre de loisirs, ...). Les données d'activité des bibliothèques municipales et intercommunales de 2014 écrites par l'Observatoire de la Lecture Publique nous donnent quelques chiffres sur ces partenariats (non-exhaustif) :

Partenariats culturels :

Partenariats	Association culturelle	Musée	Archives	Ecole de musique	Théâtre ou troupe d'art	Librairie	Association de devpt de la lecture
% de bibliothèques possédant un partenariat	42%	18%	10%	30%	31%	24%	31%

Source¹⁶⁸

¹⁶⁸ MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION : DIRECTION GENERALE DES MEDIAS ET DES INDUSTRIES CULTURELLES : SERVICE DU LIVRE ET DE LA LECTURE : OBSERVATOIRE DE LA LECTURE PUBLIQUE, *Bibliothèques municipales et intercommunales : données d'activité 2014 Synthèse Nationale*, 2014

Partenariats sociaux :

Partenariats	Maison de retraite	Et. médico-social	Service de l'emploi	Hôpital	Centre social	Prison	Et. d'actions vers les publics illettrés	Et. d'actions vers les personnes immigrées
% de bibliothèques possédant un partenariat	47%	24%	10%	11%	24%	4%	12%	9%

Source¹⁶⁹

L'école est le plus important partenaire des bibliothèques en effet en 2014 90% de celles-ci ont développés un partenariat avec une école primaire. Les liens avec les niveaux supérieurs sont cependant bien moins importants. Seulement 25% ont un partenariat avec un collège et 10% avec un lycée. L'école est un partenariat de valeur car souvent les enfants qui viennent à la bibliothèque avec l'école reviennent seuls ou avec leurs parents. Elisabeth Cailleau, la coordinatrice de Mauges sur Loire a pu le constater lors des mises en place du Voyage Lecture, une sorte de prix littéraire auprès des élèves, les enfants des classes qui ne participent pas à cette action viennent beaucoup moins que les autres à la bibliothèque :

« Quand une classe ne participe pas au Voyage Lecture, on voit beaucoup moins les enfants dans la bibliothèque ensuite. »¹⁷⁰

Dans les réseaux de bibliothèques rurales les partenaires sont souvent des partenaires des communes proches d'eux et qui peuvent avoir les mêmes publics comme l'école, les centres jeunesse ou les maisons de retraite. La coordinatrice du réseau Aux Mille et Une Pages, Audrey Le Cor a donné lors des entretiens les partenariats des différentes bibliothèques. On peut voir que la plupart concerne des partenariats liés à l'enfance ou à la jeunesse :

« Chaque commune a des partenariats locaux, de proximité. Chaudefonds sur Layon avec l'école et la garderie. Denée avec les écoles, le périscolaire, le RAM, le secteur jeunesse. Rochefort sur Loire

¹⁶⁹ MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION : DIRECTION GENERALE DES MEDIAS ET DES INDUSTRIES CULTURELLES : SERVICE DU LIVRE ET DE LA LECTURE : OBSERVATOIRE DE LA LECTURE PUBLIQUE, *Bibliothèques municipales et intercommunales : données d'activité 2014 Synthèse Nationale*, 2014

¹⁷⁰ Annexe document 6 : Entretien avec la coordinatrice du réseau Mauges sur Loire, Elisabeth Cailleau, (24/03/2017)

avec les écoles, un groupe de Récré-lecture, la maison de retraite, l'association Lire et Faire Lire.

Saint Aubin de Luigné avec l'école, le secteur jeunesse et le périscolaire »¹⁷¹

D) Les réseaux de bibliothèques en milieu rural : un lieu à part entière ?

1- Lieu de vie communal

a. *La vision de la bibliothèque*

La bibliothèque souffre d'une image élitiste, un lieu peu accueillant réservé aux 'amoureux de la littérature' et plongé dans un silence obligatoire. L'image de la bibliothèque est donc très peu valorisante et attirante. Les livres sont encore beaucoup liés à l'éducation dans l'esprit des publics et donc aussi à l'école et non aux loisirs. Cette image de réserve à livres austère perd de plus en plus de crédit et le public qui ne se sentait pas forcément à sa place vient découvrir la bibliothèque, souvent par l'intermédiaire des enfants qui viennent avec l'école. C'est un lien qui est paradoxal, les adultes reprennent le goût de la venue à la bibliothèque par l'école de leurs enfants alors que la volonté des bibliothécaires est de sortir de cette image scolaire. Les bibliothèques ont la volonté de ne plus être qu'un lieu d'emprunt. Pour le public la bibliothèque est plus un service public qu'un lieu public et donc n'y reste pas longtemps, juste le temps d'emprunter pour la plupart. L'image de la bibliothèque change au fur et à mesure :

« Cela demande beaucoup de changement dans l'esprit des gens »¹⁷²

La bibliothèque est un lieu communal qui a pour but de rompre l'isolement. En effet, en milieu rural le problème de l'isolement est important pour le public qui ne peut pas se déplacer comme les personnes âgées ou les enfants. Il y a la volonté de la part des bibliothécaires de rompre l'isolement des personnes dans les petites communes. Il y a parfois de la part de ces personnes un véritable besoin social dans leur venue à la bibliothèque, un besoin de rompre l'isolement qu'ils peuvent avoir seul chez eux. Ce besoin est exprimé par une bibliothécaire dans un entretien :

« Il y a des gens qui viennent à la bibliothèque mais ils n'ont pas besoin de livres, ils ont surtout besoin de voir du monde »¹⁷³

¹⁷¹ Annexe document 5 : Entretien avec la coordinatrice du réseau Aux Mille et Une Pages, Audrey Le Cor (03/04/2017)

¹⁷² Annexe document 6 : Entretien avec la coordinatrice du réseau Mauges sur Loire, Elisabeth Cailleau, (24/03/2017)

¹⁷³ Annexe document 7 : Entretien avec les bibliothécaires de Denée et Rochefort sur Loire du réseau Aux Mille et Une Pages (04/04/2017)

La bibliothèque peut établir un lien social dans la commune. Une des bénévoles du réseau Aux Mille et Une Pages dit que « *C'est un peu comme une épicerie* »¹⁷⁴, du fait que la bibliothèque est un lieu de rencontre, qu'elle permet d'établir le contact entre les habitants et qu'on y parle souvent de la vie du village. Par ce fait, la bibliothèque est déjà un lieu de vie, un lieu important socialement de la commune. Elle prend une véritable importance pour certaines personnes et pour les habitants en général qui y trouvent l'occasion de se retrouver :

« *La structure bibliothèque est importante comme lien social du village* »¹⁷⁵

La bibliothèque fonctionne souvent avec beaucoup de partenariats pour la rendre plus attractive et lui donner plus de richesse. Elle peut être associée à de nombreuses organisations de la commune comme les différentes fêtes ou associations. Ces associations sont là pour mettre en avant la bibliothèque dans le village, mais elles peuvent être aussi la signification que la bibliothèque est déjà importante dans la commune et que son association à toutes sortes d'occasions paraît naturelle. Une des bibliothécaires dit, dans l'entretien, sur ce thème que :

« *C'est un lieu social, de rencontre, de partage, d'animation.... Il y a des animations inter-association. On associe parfois les bibliothèques à toutes les animations du village mais c'est qu'elles existent.* »¹⁷⁶

« *La bibliothèque est plus que jamais, surtout dans les petites communes, l'équipement culturel de base* »¹⁷⁷

L'auteur, dans cet extrait, remarque que dans les petites bibliothèques des communes de moins de 3 500 habitants, la bibliothèque devient souvent un, voire l'unique, lieu de vie de la commune avec des animations en faible quantité mais avec un public constant et présent. Cette remarque montre qu'il y a une forte demande des habitants des communes rurales pour des actions dans le domaine culturel et pour les activités de la commune. En effet, dans beaucoup de communes les lieux sociaux diminuent par le manque d'argent pour les lieux publics comme les centres jeunesse ou par la diminution de l'attractivité des bourgs et le départ de beaucoup de commerces comme les bars et les épiceries.

¹⁷⁴ Annexe document 9 : Entretien avec une bénévole de la bibliothèque de Saint Aubin de Luigné du réseau Aux Mille et Une Pages (27/03/2017)

¹⁷⁵ Annexe document 7 : Entretien avec les bibliothécaires de Denée et Rochefort sur Loire du réseau Aux Mille et Une Pages (04/04/2017)

¹⁷⁶ Annexe document 7 : Entretien avec les bibliothécaires de Denée et Rochefort sur Loire du réseau Aux Mille et Une Pages (04/04/2017)

¹⁷⁷ Annexe document 7 : Entretien avec les bibliothécaires de Denée et Rochefort sur Loire du réseau Aux Mille et Une Pages (04/04/2017)

b. La modification de la bibliothèque vers un lieu de vie plus social

La manière dont les bibliothèques sont conçues aujourd’hui montre une modification dans le rôle des bibliothèques. La bibliothèque dans la zone communale rurale prend un rôle plus social qui s’ajoute à son service de prêt. L’aménagement des nouvelles bibliothèques tend vers plus d’espaces consacrés au confort, aux discussions entre personnes, aux rencontres, par plus d’écart entre les rayonnages et par la mise en place de coussins et de sofas autour de petites tables. La nouvelle bibliothèque de Montjean sur Loire, qui fait partie du réseau Mauges sur Loire, inaugurée en septembre 2016 a été conçue sur ce système comme le dit la coordinatrice Elisabeth Cailleau :

« Avant on disait ‘il y a tant de documents alors il faut tant d’étagères’. Ici on a d’abord dit ‘il nous faut tant de sièges, tant de tables et après on voit ce qu’il reste comme place pour mettre des étagères’. La bibliothèque est passée de 150 à 250m² mais il y a moins de documents qu’avant »¹⁷⁸

Les bibliothécaires privilégient l'espace même dans les documents, avec beaucoup de présentations d'ouvrages sur des présentoirs, plus de séparations entre les livres et des étagères plus libres. Cet espace nécessite un fort désherbage des collections pour rendre les étagères moins compactes et plus attrayantes pour le lecteur.

Les agents des bibliothèques veulent renforcer la place de la bibliothèque comme celle d'un lieu communal, un lieu de rencontre. Ces changements se font par la mise en place de partenariats, l'installation de jeux et d'espace de convivialité avec de plus en plus d'installation de sofa et d'équipement pour le thé et le café comme on peut l'observer à la bibliothèque anglophone d'Angers. On peut voir dans les écrits professionnels que la convivialité devient un axe d'amélioration important. Le rôle des bibliothèques dans la société se déplace pour devenir plus qu'un lieu d'emprunt d'ouvrages dans les petites communes mais un lieu de réunion, de communication et de prise de plaisir autour de la convivialité et de la culture. Il y a véritablement une volonté de la part des professionnels de la bibliothèque d'améliorer et de faire évoluer l'image et la place dans leur bibliothèque comme l'a dit la coordinatrice Elisabeth Cailleau du réseau Mauges sur Loire :

« Dans les bibliothèques de proximité on aimerait plus des lieux de rencontre, de vie [...] faire plus un point lecture associé à d'autres activités de la commune, activités de loisirs ou de commerce »¹⁷⁹

¹⁷⁸ Annexe document 6 : Entretien avec la coordinatrice du réseau Mauges sur Loire, Elisabeth Cailleau, (24/03/2017)

¹⁷⁹ Annexe document 6 : Entretien avec la coordinatrice du réseau Mauges sur Loire, Elisabeth Cailleau, (24/03/2017)

Elle souhaite surtout la transformation des plus petites bibliothèques, celles de proximité dans les communes annexes qui devraient devenir, du fait de leur emplacement dans une commune avec très peu d'équipement, un lieu plus multicomptences avec un point de lecture lié au réseau.

D'autres coordinatrices comme Sylvie Bahaud, dans son interview au *Petit Bleu*, parle aussi de cette transformation dans ces bibliothèques :

« *Nous nous efforçons d'aller vers des bibliothèques 3ème lieu : accueillantes et ouvertes à tous.*

Dans toutes nos bibliothèques, il y a des chauffeuses, des tapis pour les enfants, du café, un travail sur l'accueil »¹⁸⁰

La question sur cette évolution des bibliothèques, ces dernières années est de savoir si celle-ci vient d'un manque de la part des habitants de lieu social dans les petites communes ou de l'envie d'un rajout dans les services mis en place. Mais le fait est, que les bibliothécaires comme les bénévoles ont cette envie pour leur lieu comme on peut le retrouver dans tous les entretiens

Le BiblioPôle engage aussi cette transformation comme on peut le voir à la 12^{ème} page du diaporama du Bibliopôle *Un nouveau partenariat pour la lecture publique en Maine et Loire*¹⁸¹, qui est très éloquente sur l'évolution du rôle des bibliothèques vers un lieu de vie. Il est écrit :

« *La bibliothèque n'est pas un endroit où l'on emprunte des livres ... pas seulement* »

2- Lieu de rencontre intercommunal

a. *Des mouvements existants...*

Les réseaux ont pour but de favoriser les mouvements entre les différentes communes par les lecteurs ou par les professionnels. Les raisons de déplacements intercommunaux peuvent être aussi multiples que le nombre de lecteurs. La coordinatrice de Mauges sur Loire nous dit que certains de ses lecteurs se déplacent pour un fonds qui va les intéresser particulièrement, ceux qui ont déjà « *écumé leur bibliothèque* » ou certains, quand leur bibliothèque de proximité est fermée, se dirigeant vers une autre comme celle qui est ouverte le dimanche matin. Les lecteurs qui se déplacent peuvent donc le faire pour profiter de l'augmentation du fonds, des fois par les fonds spécifiques qui peuvent attirer des passionnés comme avec la spécialité

¹⁸⁰ « Portrait : Sylvie Bahaud, Madame Réseau », *Le Petit Bleu : lettre d'information du BiblioPôle*, n°83, décembre 2016

¹⁸¹ BIBLIOPÔLE (Maine et Loire), *Un nouveau partenariat pour la lecture publique en Maine et Loire*, Angers, 2011, [Diaporama]

BD/Manga à Rochefort sur Loire. Les animations peuvent être aussi l'occasion d'un déplacement, le réseau multipliant les possibilités, une animation est toujours susceptible de plaire dans une commune voisine. Ce sont donc les avantages du réseau, à savoir l'augmentation des fonds et la multiplication des animations, qui entraînent le déplacement du public. Ce déplacement n'existerait pas sans le réseau. Le déplacement intercommunal, souvent assez faible, pose la question de la conscience des lecteurs, de la grandeur et des multiples lieux de leur bibliothèque ou alors si dans l'esprit des lecteurs 'leur bibliothèque' ne dépasse pas celle de leur commune. Les lecteurs en ont la plupart du temps conscience, mais ne voient pas forcément l'intérêt du déplacement. C'est une habitude nouvelle pour les lecteurs, à acquérir. C'est plus long mais, comme on peut le voir par l'augmentation des prêts intercommunaux (c'est à dire les prêts d'une bibliothèque qui sont fait pour un lecteur d'une autre commune), la prise de conscience et le déplacement se font de plus en plus. Les professionnels des réseaux peuvent le constater dans leur prêt et dans la rencontre avec les lecteurs :

« Certains ont un réflexe réseau »¹⁸²

« Cela rentre au fur et à mesure dans les mœurs, ça devient de plus en plus normal. »¹⁸³

Les réseaux peuvent aussi être l'occasion d'un échange aussi entre les équipes. Les équipes professionnelles se déplacent souvent entre les bibliothèques car la plupart du temps elles sont communes comme par exemple dans le réseau Mauges sur Loire. Cependant dans le réseau Aux Mille et Une Pages les professionnels ont chacun leur bibliothèque car elles sont rattachées à leur mairie. Leur rencontre est régulière et le réseau leur permet d'échanger sur leur travail. Les équipes bénévoles ont plus de mal à se déplacer car s'ils sont bénévoles c'est avant tout pour leur commune. Pourtant la rencontre entre les bénévoles des différentes communes se fait au sein des groupes de travail comme dans le réseau Mauges sur Loire ou dans les sessions d'acquisition des deux bibliothèques 'bénévoles' du réseau Aux Mille et Une Pages. Ces quelques rencontres permettent déjà un échange d'idée qui contribue au renouvellement des actions, des animations et des fonds. La coordinatrice de Mauges sur Loire nous signale ces bénéfices de l'échange entre les agents des bibliothèques :

¹⁸² Annexe document 7 : Entretien avec les bibliothécaires de Denée et Rochefort sur Loire du réseau Aux Mille et Une Pages (04/04/2017)

¹⁸³ Annexe document 6 : Entretien avec la coordinatrice du réseau Mauges sur Loire, Elisabeth Cailléau, (24/03/2017)

« Ce qui est intéressant c'est la rencontre entre les équipes. Il y a beaucoup de bénévoles qui restent dans leur bibliothèque, mais en favorisant les échanges, ils se donnent des idées, c'est intéressant »¹⁸⁴

b. ...mais à persévéérer

On observe cependant que malgré la présence d'échanges, ils restent faibles et à approfondir. A notre époque, les déplacements sont déjà plus importants dans les pratiques culturelles, sociales et professionnelles. Les lecteurs se déplacent plus aujourd'hui qu'avant et répondent à l'attractivité de leurs communes voisines, surtout pour ce qui est des domaines de santé (pharmacie, maisons de santé, etc....), du sport (stade, salle omnisport, etc...), ou du social (Maison Assistante Maternelle, Centre de loisirs, Poste, etc...). Les néo-ruraux ont aussi beaucoup plus de pratiques de déplacements qu'ils conservent à leur emménagement en zone rurale. Le travail vers les zones urbaines est aussi un motif important du déplacement entre les communes, elles sont souvent justes traversées, mais les pratiques culturelles peuvent y être implantées. L'attractivité de chaque village est donc à prendre en compte avant la construction d'un réseau en analysant les communes qui attirent par leurs équipements sportifs, celles qui ont des équipements médicaux, celles qui ont les commerces et celles qui regroupent plusieurs équipements sociaux. Le problème est que c'est souvent une ou deux communes par secteurs géographiques qui regroupent tous les besoins. Le but dans le réseau est de pouvoir malgré cela assurer un certain équilibre au niveau de la lecture publique, ne pas délaisser une commune et fournir une Lecture Publique de qualité à tous.

« On n'est pas accroché à tout prix à notre bibliothèque »¹⁸⁵

Comme le montre cette citation, il y a, de la part des bibliothécaires, la volonté de se déplacer et de faire déplacer les lecteurs. Il est souvent pensé que les bibliothécaires veulent rester dans leur bibliothèque d'origine quand elles y sont présentes avant la mise en réseau. Cependant l'aspect de partage de connaissances, d'échanges avec d'autres professionnels, de partage de leurs animations et de rencontre de nouveaux publics les intéressent. Les bibliothécaires ne sont donc pas attachés à tout prix à leur bibliothèque et au fonds qu'elles ont constitués. Pour les professionnels engagés après la mise en réseau, c'est plus facile car l'identité est déjà différente et ils officient sur toutes les bibliothèques. Il y a de la part des

¹⁸⁴ Annexe document 6 : Entretien avec la coordinatrice du réseau Mauges sur Loire, Elisabeth Cailleau, (24/03/2017)

¹⁸⁵ Annexe document 7 : Entretien avec les bibliothécaires de Denée et Rochefort sur Loire du réseau Aux Mille et Une Pages (04/04/2017)

professionnels une envie de valoriser et de construire une bibliothèque en plusieurs structures et non plusieurs bibliothèques reliées les unes aux autres.

L'organisation et la configuration administrative du réseau Aux Mille et Une Pages fait que le fonctionnement et la vision du réseau sont compliqués, également pour les lecteurs. Les deux professionnels comme les bénévoles nous disent qu'elles se sentent inscrites dans la commune, que leur bibliothèque est communale. L'organisation les empêche de se sentir comme faisant partie d'un réseau et d'agir comme tel :

« On tend vers le réseau, on pense réseau mais on a un fonctionnement communal par les budgets indépendants »¹⁸⁶.

¹⁸⁶ Annexe document 7 : Entretien avec les bibliothécaires de Denée et Rochefort sur Loire du réseau Aux Mille et Une Pages (04/04/2017)

Conclusion

La coopération entre les bibliothèques existe depuis le XIXème siècle par l'action des organisations civiles. Le XXème siècle a été ponctué de multiples évolutions sur la question de la Lecture Publique par l'aide apportée par les Etats-Unis avec les CARD après la Première Guerre Mondiale et qui a amené l'idée d'une autre Lecture Publique. Cette évolution vers les BCP à la fin de l'Entre deux Guerre a été ralenti par la Seconde Guerre Mondiale et leur construction s'est mise en place en 1945. La création des BCP a été un grand bénéfice pour la Lecture Publique en milieu rural et a permis de construire un véritable maillage sur le territoire par des points lecture et des bibliothèques, ces dernières remplaçant les points lecture au fur et à mesure. A la fin du XXème siècle, c'est la décentralisation qui a conclu l'évolution rapide de la Lecture Publique. Les missions culturelles ont été confiées aux départements d'abord puis, ces dernières années aux organisations intercommunales avec les EPCI, avec la loi NOTRe.

Aujourd'hui, les réseaux sont de formes multiples, par leur construction administrative et la prise de compétence de ses acteurs. On peut voir des réseaux de coopération qui peuvent être basés sur un simple échange ou sur un conseil de pilotage constitué de tous les acteurs des bibliothèques. Sur le modèle des BCP, sont mis en place des réseaux hiérarchiques. On peut voir la compétence Lecture Publique prise par une communauté de communes ou par une bibliothèque plus importante autour de laquelle s'articulent plusieurs bibliothèques 'annexe'. Les avantages à la mise en réseau sont nombreux. Ce qui ressort le plus fréquemment est l'amplification du catalogue qui est l'avantage premier du réseau en milieu rural. Certains inconvénients existent cependant comme, par exemple, les peurs à surmonter au départ et ensuite la problématique, dans certains cas, du manque d'une administration unique. L'administrateur unique est d'une importance primordiale car l'identité du réseau réside dans le fait que les bibliothèques ne forment plus qu'une bibliothèque en de multiples bâtiments. Les acteurs sont aussi très nombreux dans les réseaux de bibliothèques et mélangeant un grand nombre de fonctions différentes. En effet, c'est la particularité des réseaux de bibliothèques en milieu rural, les acteurs sont aussi bien des professionnels, des bénévoles, des élus municipaux mais aussi des administrations publiques de Lecture Publique comme les BDP qui encouragent fortement leur mise en place. La mise en place des réseaux est aussi d'une grande importance pour l'évolution des bibliothèques en milieu rural. Les bibliothèques doivent et peuvent, avec la mutualisation des budgets, devenir des lieux de vie pour les habitants de la communes mais aussi permettent des échanges avec leurs communes voisines.

Le système de la mise en réseau des bibliothèques peut être une réponse aux problématiques de notre époque sur la Lecture Publique en milieu rural. Aujourd’hui la demande en services est très forte, les lecteurs attendent un service égalitaire de qualité sur tout le territoire français sans distinction des secteurs ruraux et urbains. Cette demande est tout à fait légitime mais demande la construction de nouveaux systèmes de construction et donc aussi de nouveaux systèmes de pensée et de réflexion pour pouvoir donner aux lecteurs ruraux un accès plus ou moins équivalent à celui des urbains. La recherche de cette égalité peut aussi être fausse, car les ruraux recherchent un service à part entière, un service qui leur correspond. L'avantage des territoires ruraux et de leurs petites communes, réside dans le fait que le service de lecture publique peut leur être adapté à leurs besoins mais aussi à leurs demandes directes. Les professionnels sont souvent plus proches du public et prennent, plus qu'en milieux urbains, une véritable mission sociale de proximité. Le développement du numérique est aussi un des grands enjeux, son développement demande des fonds conséquents qui sont difficiles à fournir pour les petites communes. La mise en réseau mettant en commun plusieurs bibliothèques apporte un budget plus conséquent alors que celui du domaine culturel ont tendance à se réduire. Les petites bibliothèques peuvent, avec l'aide des BCP, diffuser le numérique avec des postes informatiques, des liseuses ou des tablettes. La coopération entre les bibliothèques de milieu rural apparaît comme la meilleure solution à la demande du lecteur, du public et du citoyen surtout en milieu rural.

La connexion aux connaissances de plus en plus rapide grâce à Internet, la perte des lieux sociaux dans les petits villages, l'idéal social recherché dans les petits villages par les familles comme la tranquillité et le bien-être, tous ces éléments transforment les besoins des publics et donc les objectifs des bibliothèques. L'objectif est de devenir un lieu plus ouvert, d'effectuer une fracture avec l'image froide, silencieuse et studieuse des bibliothèques, pour devenir un lieu de vie, un lieu de rencontre agréable aux habitants et dans lequel ils puissent se poser plusieurs heures.

A la suite de cette réflexion, on peut penser que, au vu de la multiplicité des formes de réseaux, un modèle est nécessaire pour les prochaines formations de réseaux. Cependant, la mise en place institutionnelle d'un modèle peut être négative car l'intérêt du réseau, sa diffusion et son bon fonctionnement, c'est que les réseaux se sont construits sur le bon vouloir, sur l'envie et le besoin des communes. C'est une entreprise coopérative, qui est construite en fonction des bénéfices souhaités par les communes comme une augmentation des échanges intercommunaux ou une augmentation des possibilités documentaires ou culturelles. La forme d'un réseau est

aussi adaptée à son territoire, sa construction doit souvent prendre en compte les difficultés comme les avantages des communes mais aussi les pratiques des publics, les mécaniques de déplacement et les besoins qui en résultent. Le fait d'imposer un modèle préconçu à tous les territoires seraient probablement contre-productif car il irait à l'encontre de la formation de base des réseaux : la coopération sur le bon vouloir municipal et professionnel à l'échelle locale.

Annexe

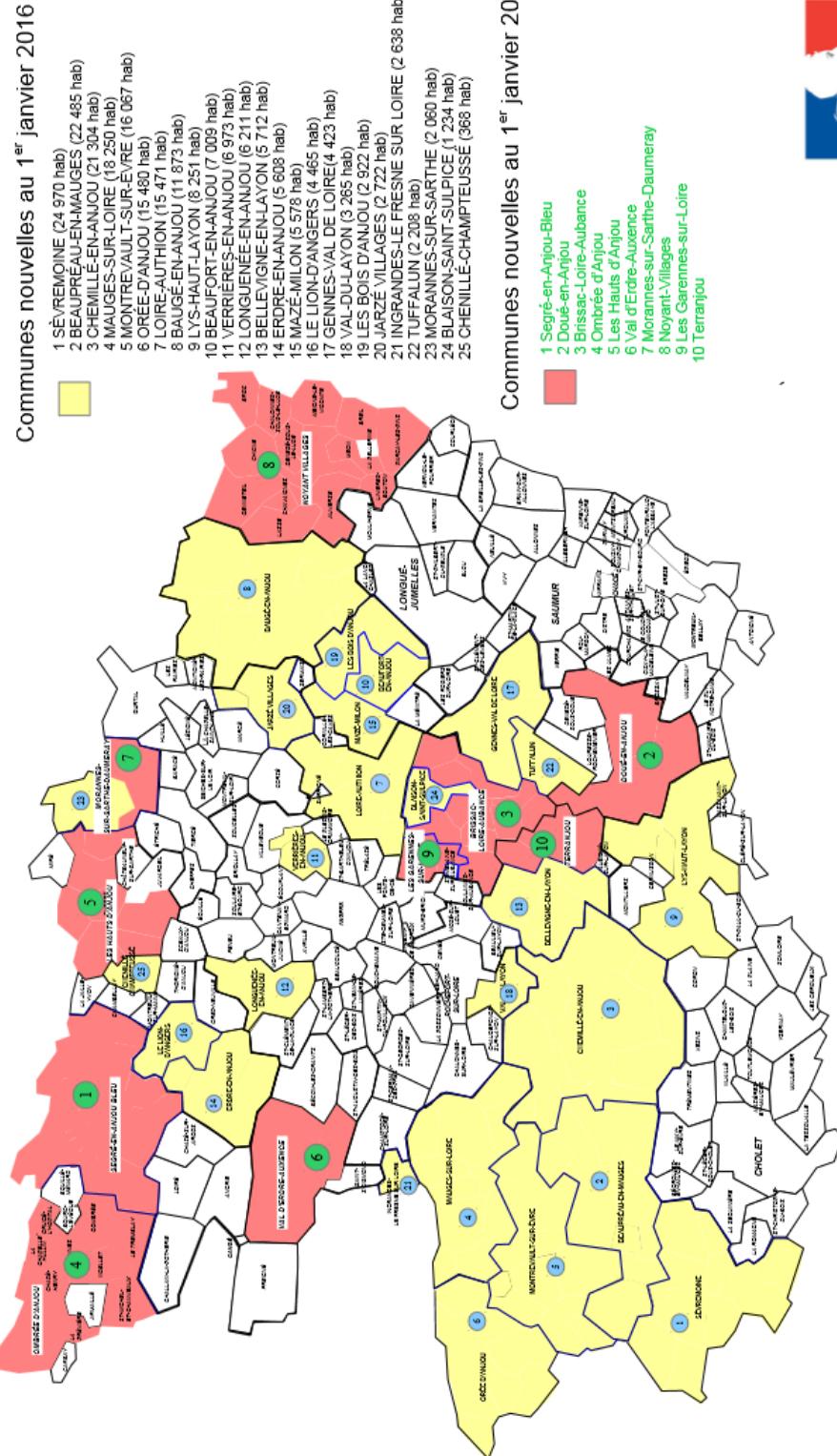
Documents :

Document 1 : Bibliobus de la bibliothèque circulante de Soissons vers 1930, tirage papier issu d'une plaque de verre au gélatinobromure, Fonds André Vergnol - 13 Fi 583, Archives départementales de l'Aisne



MAINE-ET-LOIRE

communes nouvelles
au 1^{er} janvier 2017



carte au 8 décembre 2016

Situation au 1^{er} janvier 2017

MAINE-ET-LOIRE

Limites des arrondissements

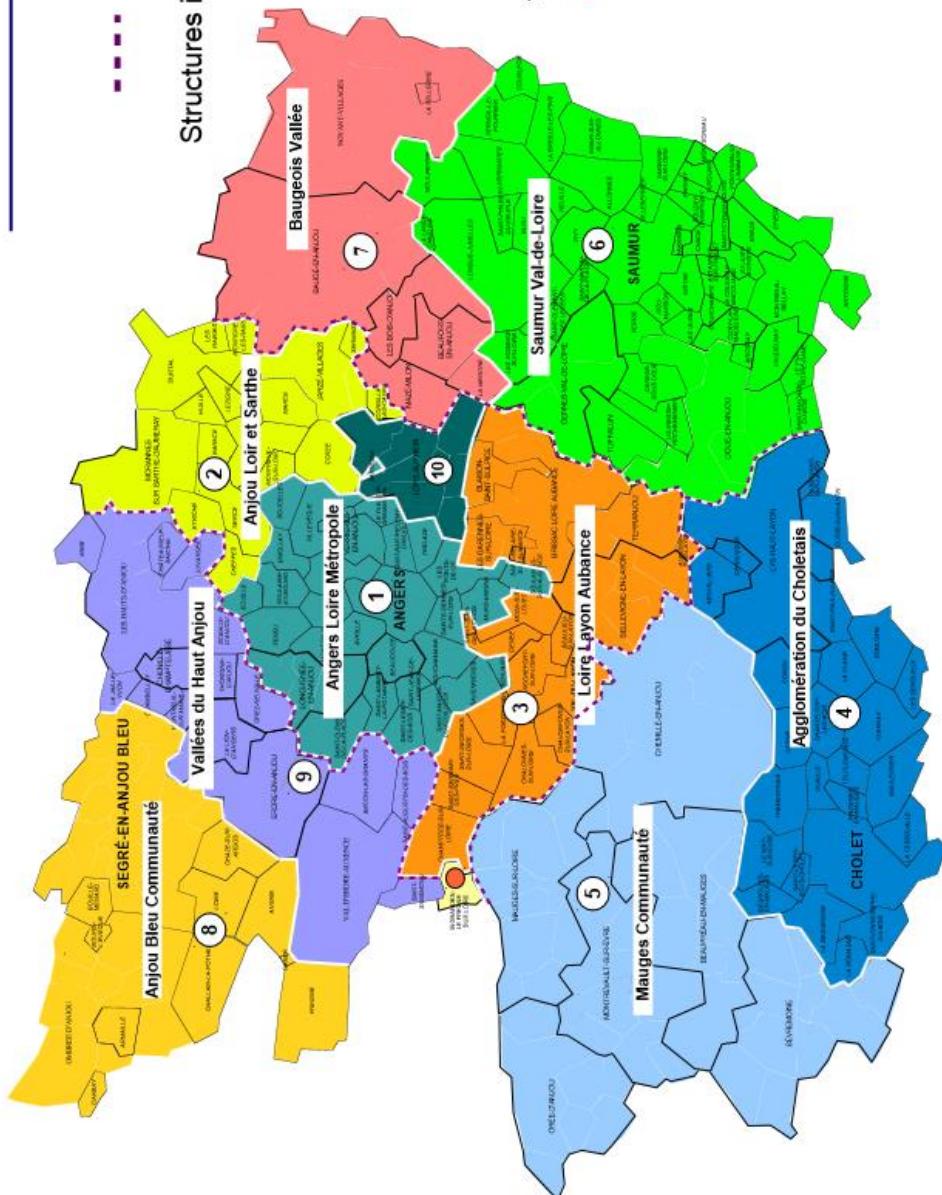
Structures intercommunales à fiscalité propre

Populations municipales 2016

1 CU ANGERS LOIRE MÉTROPOLE (271 553 hab)
 2 CC ANJOU LOIR ET SARTHE (27 198 hab)
 3 CC LOIRE LAYON AUBANCE (55 560 hab)
 4 CC AGGLOMERATION DU CHOLETAIS (102 718 hab)
 5 CA MAUGES COMMUNAUTÉ (119 098 hab)
 6 CA SAUMUR VAL DE LOIRE (100 424 hab)
 7 CC BAUGEOS VALLEE (35 247 hab)
 8 CC ANJOU BLEU COMMUNAUTE (35 697 hab)
 9 CC VALLEES DU HAUT ANJOU (34 993 hab)

10 Commune isolée – LOIRE AUTHION (16 042 hab)
 (intègrera la CU ALM au 1^{er} janvier 2018)

● COMPA 44



Document 3 : Situation des EPCI en Maine et Loire au 1^{er} janvier 2017, Préfecture du Maine et Loire



Réalisation Préfecture de Maine-et-Loire - DRCL

Document 4 : Modèle vierge de la convention entre le Bibliopôle et les réseaux

CONVENTION RELATIVE A LA DESSERTE D'UN RESEAU INTERCOMMUNAL
DE BIBLIOTHEQUES

Entre

Le Département de Maine-et-Loire représenté par Monsieur Christophe Béchu, Président du Conseil général, agissant en vertu d'une délibération de la Commission permanente du Conseil général n° ... en date du
.....
d'une part, ci-après dénommé "le Département"

Et

[En fonction de la personne compétente :]

[L'EPCI] représenté par Monsieur / Madame ..., Président du Conseil communautaire dûment habilité par délibération du Conseil communautaire n° ... en date du ...
.....
ci-après dénommé "l'EPCI" ou "le réseau intercommunal"

d'autre part,

[ou, au choix]

La Commune de ... représentée par Monsieur/Madame ..., Maire dûment habilité par délibération du Conseil municipal en date du ...

La Commune de ... représentée par Monsieur/Madame ..., Maire dûment habilité par délibération du Conseil municipal en date du ...

La Commune de ... représentée par Monsieur/Madame ..., Maire dûment habilité par délibération du Conseil municipal en date du ...

La Commune de ... représentée par Monsieur/Madame ..., Maire dûment habilité par délibération du Conseil municipal en date du ...

(...)

.....
ci-après dénommées "les Communes" ou "le réseau intercommunal"

d'autre part,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1421-4 et suivants et R 1422-1 et suivants,

Vu le Code du patrimoine,

Vu la délibération du Conseil général n° ... en date du ... portant sur le soutien et le développement de la lecture publique,

[Dans l'hypothèse d'une contractualisation préalable] Vu la convention conclue entre le Département et l'EPCI le relative à la création d'un dépôt de la bibliothèque départementale de prêt de Maine-et-Loire,

[ou, au choix]

Vu la convention conclue entre le Département et la Commune de le relative à la création d'un dépôt de la bibliothèque départementale de prêt de Maine-et-Loire,

Vu la convention conclue entre le Département et la Commune de le relative à la création d'un dépôt de la bibliothèque départementale de prêt de Maine-et-Loire,

Vu la convention conclue entre le Département et la Commune de le relative à la création d'un dépôt de la bibliothèque départementale de prêt de Maine-et-Loire,

Vu la convention conclue entre le Département et la Commune de le relative à la création d'un dépôt de la bibliothèque départementale de prêt de Maine-et-Loire,

(...)

Vu la demande de l'EPCI formulée le ... auprès du Département.
[ou, au choix]

Vu la demande de la Commune de ... formulée le ... auprès du Département.

Vu la demande de la Commune de ... formulée le ... auprès du Département.

Vu la demande de la Commune de ... formulée le ... auprès du Département.

Vu la demande de la Commune de ... formulée le ... auprès du Département.

(...).

Préambule

Afin de favoriser le maintien sur l'ensemble du territoire départemental d'une offre documentaire de qualité, via le réseau des bibliothèques communales, le Département a décidé de mettre à disposition des EPCI compétents ou des Communes membres d'un réseau intercommunal de bibliothèques répondant aux conditions fixées par délibération du Conseil général susvisée, certains services gérés par sa bibliothèque départementale de prêt (BDP).

Un réseau intercommunal de bibliothèques est une organisation de coopération de plusieurs bibliothèques (point lecture, bibliothèque relais, médiathèque) encadrée par un ou plusieurs bibliothécaires intercommunaux

Dans ce cadre, suite à la demande en ce sens du réseau intercommunal, il a été arrêté et convenu ce qui suit :

[Dans l'hypothèse d'une contractualisation préalable] Article 1 : Engagements contractuels préexistants

Les parties conviennent, par la présente, de mettre un terme à la convention susvisée en date du ... relative à la création d'un dépôt de la bibliothèque départementale de prêt de Maine-et-Loire [ou, au choix, aux conventions susvisées relatives ...] et de lui [leur] substituer le présent acte contractuel dès son entrée en vigueur.

Article 2 : Objet de la présente convention

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques des parties en vue d'organiser les conditions de desserte du service de lecture publique mis en place par le réseau intercommunal consistant notamment en l'apport par le Département de services, notamment le prêt de documents gérés par sa bibliothèque départementale.

Article 3 : Engagements des parties

3.1. Engagements de l'EPCI / des Communes

3.1.1. Organisation du réseau intercommunal

L'EPCI (ou les Communes) s'engage(nt) à :

-- respecter, pour chaque bibliothèque comprise dans le réseau intercommunal, les critères d'éligibilité fixés par délibération susvisée du Conseil général telle qu'annexée à la présente convention (point-lecture, bibliothèque-relais, médiathèque) ainsi que les modalités détaillées fixées dans le cadre des modèles de convention adoptés, pour chaque type de bibliothèques, par délibération de la Commission permanente du Conseil général n° ... en date du 12 juillet 2010 annexée à la présente convention.

-- organiser l'échange régulier des documents prêtés par la BDP entre les bibliothèques du réseau ainsi que les réservations de documents de manière centralisée, via le ou les bibliothécaire(s) intercommunal(aux).

-- disposer d'un catalogue commun en ligne.

3.1.2. Moyens matériels affectés aux bibliothèques du réseau intercommunal

L'EPCI (ou les Communes) s'engage(nt) à :

-- dans le cas de la desserte audiovisuelle du réseau par le Département, à prévoir un espace dédié, spécialement adapté, dans une ou plusieurs bibliothèques

-- à voter des crédits annuels, gérés par le bibliothécaire intercommunal, équivalent à 0.25 € minimum par habitant, sur la base de la population des communes composant le réseau intercommunal de bibliothèques.

3.1.3. Moyens humains affectés aux bibliothèques du réseau intercommunal

L'EPCI (ou les Communes) s'engage(nt) à :

-- disposer d'au moins un bibliothécaire dit "intercommunal", autrement dit en charge spécifiquement du fonctionnement du réseau intercommunal, en relation avec la Bibliothèque Départementale de Prêt ;

-- solliciter l'avis de la Bibliothèque Départementale pour le recrutement du ou des bibliothécaires intercommunaux.

-- autoriser les bibliothécaires faisant partie du réseau intercommunal à assister aux réunions et formations de la BDP.

3.1.4. Suivi et évaluation du fonctionnement du réseau intercommunal

L'EPCI (ou les Communes) s'engage(nt) à :

-- réunir un comité de gestion une fois par an afin de dresser un bilan des actions menées par le réseau intercommunal au cours de l'année écoulée et d'envisager les éventuels points d'amélioration. Un compte-rendu de cette réunion est adressé au Département dans le mois suivant sa tenue.

-- répondre annuellement aux enquêtes menées par le Département via sa Bibliothèque Départementale de Prêt concernant le fonctionnement du réseau intercommunal.

3.2. Engagements du Département

3.2.1. Mise à disposition de biens et services

Le Département s'engage à :

-- mettre gratuitement à la disposition du réseau intercommunal un fonds de base, correspondant à la typologie des bibliothèques qui le composent, conformément aux termes de la délibération susvisée du Conseil général annexée à la présente convention. Ce fonds sera renouvelé une fois par an par bibliobus, dans chaque bibliothèque

-- envoyer gratuitement les documents réservés par le réseau intercommunal par voie postale ou par navette.

-- accueillir à la BDP les bibliothécaires et bénévoles du réseau intercommunal pour l'échange de petites quantités de documents mis à disposition.

-- prêter gratuitement des outils d'animation (expositions, valises thématiques, malles d'animation).

- Prêter des documents supplémentaires par le moyen d'une carte intercommunale.

3.2.2. Appui technique et financier

Le Département s'engage à :

-- apporter tous conseils techniques nécessaires pour le développement du réseau intercommunal de bibliothèques.

-- ouvrir gratuitement les actions de formation mises en place au sein de la Bibliothèque Départementale aux bibliothécaires et aux bénévoles du réseau intercommunal.

-- dans le cadre de ses règlements d'aides, et sous réserve des inscriptions budgétaires nécessaires, à apporter une aide financière aux bibliothèques du réseau intercommunal.

Article 4 : Date d'effet et durée de la présente convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 années à compter de sa date de signature et est reconductible tacitement dans la limite de deux fois.

Article 5 : Modifications

Toute modification des engagements et dispositions prévus dans la présente convention nécessite la conclusion d'un avenant.

Article 6 : Résiliation

En cas de non respect des clauses de la présente convention, et après mise en demeure d'avoir à s'y conformer, l'une ou l'autre des parties pourra mettre fin à cette convention, à l'issue d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception. A titre dérogatoire, dans l'hypothèse d'une résiliation à l'initiative d'une commune ou de certaines d'entre elles, les engagements pris par les autres parties demeureront, si ces dernières en conviennent et si la poursuite de l'exécution de la convention s'avérait possible.

Également, sans motif, l'une ou l'autre des parties pourra résilier la présente convention à sa date anniversaire, en respectant toutefois un préavis de trois mois avant cette échéance signifié par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. A titre dérogatoire, dans l'hypothèse d'une résiliation à l'initiative d'une commune ou de certaines d'entre elles, les engagements pris par les autres parties demeureront, si ces dernières en conviennent et si la poursuite de l'exécution de la convention s'avérait possible.

Article 7 : Litiges

En cas de conflit relatif à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention, les parties se réservent la possibilité de saisir le tribunal administratif compétent après avoir tenté de trouver une solution amiable.

Article 8 : Pièces contractuelles

Les documents contractuels composant la présente convention sont, par ordre de priorité :

- la présente convention ;
- son (ses) annexe(s) :
 - délibération du Conseil général n° ... en date du 21 (ou 22) juin 2010 portant sur le soutien et le développement de la lecture publique,
 - délibération de la Commission permanente du Conseil général n° ... en date du 12 juillet 2010 approuvant les modèles de convention relatifs à la desserte des bibliothèques du territoire départemental par la Bibliothèque Départementale de Prêt,
 - conventions passées entre chaque commune associée au réseau intercommunal et le Département de Maine et Loire.

Fait à..., le ...

En ... exemplaires originaux (autant d'exemplaires originaux que de parties).

Pour le Département de Maine et Loire Le Président du Conseil général	Pour l'EPCI Le Président du Conseil communautaire ...
--	---

--	--

[Ou, selon le cas]

Pour le Département de Maine et Loire Le Président du Conseil général	Pour la Commune de ... Le Maire ...
Pour la Commune de ... Le Maire ...	Pour la Commune de ... Le Maire ...
Pour la Commune de ... Le Maire ...	(...)

Informations personnelles

1- Nom, Prénom

Audrey Le Cor

2- Formation, lieu

Licence littérature anglo-saxonne, diplôme de l'ABF mention très bien passé en 2010-2011.

3- Postes précédents

(Liste non exhaustive) Aide documentaliste pendant 4 ans en CDI de collège, assistante remplaçante en jeunesse à la bibliothèque Lafayette à Angers, remplaçante documentaliste en CDI de lycée professionnel, Rablay-sur-Layon 6h/semaine pendant 6 mois.

4- Poste actuel, durée, description de la fiche de poste

Coordinatrice du réseau 1001 Pages depuis 2009. La fiche de poste est une accumulation des demandes des quatre communes car un poste mais quatre communes employeuses car il n'y avait pas de politique commune. J'ai été embauchée à 24h/semaine donc 6h/commune.

Description réseau

5- Nombre de bibliothèques

Il y a quatre structures, une par commune, plus un fonds spécifique poétique à Rochefort sur Loire, plus un fonds professionnel.

6- Sorte de réseau (coopératif/hierarchique)

Réseau coopératif, clairement.

7- Hiérarchie du réseau (bibliothèque individuellement gérée par leur mairie, gérée par le réseau puis réseau géré par le groupement des communes)

Les bibliothèques sont gérées individuellement par chaque commune

8- Organisation avec des conventions communes ou un autre système ?

Il n'y a pas de conventions entre les bibliothèques. Mais il y a une convention commune du 20 septembre 2006 avec le BiblioPôle mis à part le règlement intérieur. Cela peut être un problème car rien ne règle les problèmes en cas de désaccord d'une commune. Cela se fait amicalement. C'est totalement coopératif, cela tient à la bonne volonté de chaque commune.

En 2007-2008, un professionnel a organisé la carte unique et le catalogue commun.

En 2014, il y a eu des changements. Avant 2014, c'est Denée qui était référent politique, budgétaire et administratif et après 2014, Denée est devenu référent budgétaire et Rochefort sur Loire référent politique et administratif.

Pour des demandes de subvention CNL, je propose aux professionnels et bénévoles. On essaie de proposer quelque chose en cohérence avec les budgets de chaque commune, chacun en parle à son élu, chacun est d'accord et trois mois après une commune peut dire qu'il n'a plus les sous et tout le projet tombe à l'eau. Et c'est un gros frein pour moi en tant qu'employée coordinatrice.

Ne pas avoir un référent politique est un frein. C'est un frein en termes d'efficacité et de motivations. C'est très lent et très complexe. Il y a un manque de communication au niveau du positionnement avec des élus que je vois plus ou moins. Au bout de 9 ans il faut s'adapter à cette organisation et il faut pouvoir s'adapter et proposer des actions qui évitent les désagréments.

9- Personnel (professionnel/bénévole)

Il y a une professionnelle pour la structure de Rochefort sur Loire à temps plein, une professionnelle à Denée à temps plein. Il y a aussi 2 petits postes pour le centre poétique. Dans les deux autres communes se sont des équipes bénévoles, cette année ils sont treize à Chaufonds sur Layon et vingt à Saint Aubin de Luigné. Et moi en plus de mes heures de réseau j'ai 2 heures en plus pour les communes sans professionnel.

10- Politiques, objectifs et missions définis par les élus

En 2014, avec les nouveaux élus à cause du changement des équipes municipales. J'ai fait une demande très précise pour avoir une politique réseau, des missions réseau, des objectifs réseau. La maire de Rochefort sur Loire a réagi très rapidement. On a eu un document en 2015 des missions sur l'animation, le numérique et le catalogue. En 2016 c'était la même et en 2017 il n'y en pas. Cela reste très vague, mais en interne on sait : en 2016 la jeunesse, en 2017 la BD et les ados-adultes et en 2018 le livre objet. Après on leur propose et les élus sont en général d'accord.

Les communes donnent des missions parallèles à leurs bibliothèques, c'est toujours en complément, pas en conflit. Cela s'adapte au temps disponible pour l'employé. Et ce n'est pas gênant. C'est même plutôt intéressant, ça permet une diversité. Quand chacun met ces animations, il consulte les dates du réseau.

Histoire du réseau

11- Date de création du réseau

En 2006, avec la première convention avec la BDP.

12- Origine du réseau (qui a proposé)

L'origine est financière. C'est le maire de Denée qui, quand il a vu son employée municipale partir, a entendu, en parallèle, parler de la subvention accordée pour une bibliothécaire intercommunale pour la mise en réseau. Le conseil général subventionnait à 75% pour une bibliothécaire intercommunale. Ce sont des actions pour le développement des réseaux et des bibliothèques intercommunales. La motivation était financière et la commune a proposé à ces voisins. Chacun y a vu ce qui l'intéressait. La bibliothécaire intercommunale était là pour faire ce qui manquait dans chaque commune.

13- Réticence à la mise en réseau ?

Je n'étais pas là, je n'ai pas connaissance de réticences.

Les bibliothèques

14- Fonctionnements différents

Denée et Rochefort sur Loire qui fonctionnent avec des professionnels et Chaufonds sur Layon et Saint Aubin de Luigné qui fonctionnent avec des bénévoles. Saint Aubin de Luigné fonctionne sur une coopération des bénévoles et Chaufonds sur Layon a une bénévole

référente chef d'équipe et des bénévoles. Pour Saint Aubin de Luigné et Chaudfonds sur Layon on a fait un tableau de répartition des tâches.

15- Fonds spécialisés

A la création du réseau, a été décidée la mise en place de fonds spécialisés. Un fonds de CD à Chaudfonds sur Layon, de DVD à Denée, de Manga/BD/Poésie à Rochefort sur Loire, et de jeux à Saint Aubin de Luigné. L'idée des fonds spécifiques était pour faire des économies et donner une particularité à chaque bibliothèque pour attirer le public.

Denée attire les lecteurs des autres communes grâce au fonds de DVD et Rochefort sur Loire est une commune très active, c'est un plus pour la bibliothèque.

16- Objectifs différents (lieu de vie, de rencontre entre les habitants de la commune)

Dans les quatre communes il y a une véritable envie d'en faire un lieu de vie. A Saint Aubin de Luigné, ils ont fait un Biblio remix où ils ont créé une maison de la commune.

17- Les bibliothèques sont-elles, dans ces communes rurales du réseau, des lieux de vie à part entière, des lieux de rencontre entre les habitants et pas seulement un lieu d'emprunt ? Est-ce un objectif ?

En effet à Chaudfonds sur Layon, il y a 1 bar. A Saint Aubin de Luigné qui possède 1 bar, 1 bar associatif, 1 épicerie, 1 coiffeur et des moments de fête du village. Pour le Biblio remix c'est surtout des néo-ruraux qui ont porté cette envie. Je ne sais pas si c'est une volonté liée à un manque ou l'envie d'un supplément. Les professionnels et les bénévoles ont envie de faire de la bibliothèque un lieu plus central, plus ouvert.

Politique du réseau

18- Qui définit la politique du réseau ?

Les élus. On leur a proposés des objectifs qu'ils ont pris.

19- Un type de public privilégié ?

En 2017 vers les ados et adultes

20- Actions spécifiques envers un public ?

On fait tous les ans les prix littéraires pour les écoles dans toutes les communes. On fait des soirée jeux/contes. Je fais un travail avec les RAM. Il y a des cafés littéraires. Cette année (2017) on est sur la BD avec des actions spécifiques comme des ateliers, des cafés, pour la mise en valeur de la BD.

21- La politique du réseau a-t-elle évolué ?

Elle a évolué car avant il n'y en avait pas. Il y a une confiance donc pas de définitions volontaires d'élus.

22- Est-ce qu'il y a des changements importants en fonction des équipes communales ?

Il faut redire, montrer et expliquer à chaque changement d'équipe municipale. Les référents communaux sont plus ou moins intéressés et investis.

23- Politique documentaire (commune, individuelle)

Individuelle, à la base chacun a son budget communal. Et on essaie de travailler à 4 pour la politique documentaire partagée. Cela se fait sur la bonne volonté. Pour les périodiques, chaque bibliothèque regarde ce qu'il y a dans les autres avant de choisir. Pour les périodiques jeunesse, des représentants de Milan et Bayard viennent pour un temps d'échange et de communication. Pour les romans, Denée et Rochefort sur Loire se complètent et Saint Aubin de Luigné et Chaudefonds sur Layon font les acquisitions en librairie ensemble. Pour les BDs, on fait un office commun avec des lecteurs et des bénévoles, cela permet d'ouvrir le catalogue et de savoir ce qui se passe ailleurs. Pour la jeunesse, il n'y a pas de mise en commun. Et pour les documentaires jeunesse, on va chez un revendeur avec un représentant de chaque commune. Il n'y a rien d'officiel mais on va dans ce sens. C'est la prochaine étape pour moi.

24- Politique d'animation (commune, individuelle)

Oui il y a une politique d'animation commune et une individuelle.

C'est selon les communes. A Denée, il y a beaucoup d'animations car il y a le temps d'une professionnelle. L'équipe de bénévole est très impliquée à Saint Aubin de Luigné dans les animations jeux de société.

25- Différents types d'animation (globale, locale, itinérante)

La fête du réseau de 2017 est globale. L'exposition avec la valise du BiblioPôle sur 14/18 est semi-itinérante car elle n'a pas tourné sur les quatre bibliothèques. L'équipe de conteurs est itinérante sur les quatre communes.

Organisation partage de documents

26- Catalogue commun

Oui il y a un catalogue commun

27- Qui fait la navette ?

C'est moi. (Navette qui est faite par la coordinatrice)

28- Comment tournent les documents ?

Les réservations sont possibles dans toute les bibliothèques sauf pour les fonds spécifiques mais il fallait les rapporter à la bibliothèque d'emprunt. Cette année, il y a une évolution, les lecteurs pourront emprunter tous les fonds où ils veulent et les rendre où ils le souhaitent également. Actuellement il y a une navette tous les 15 jours.

29- Statut juridique des documents (interco, fonds propre du réseau, fonds des bibliothèque partagé)

Ils sont communaux sauf pour ceux du budget réseau comme il n'y a pas d'entité administrative réseau.

Services

30- Quels services sont proposés grâce à la mise en réseau ?

Pour les lecteurs, il y a quatre fonds mis en commun et quatre fonds spécifiques. Il y a aussi une amplitude horaire plus élargie car il y a forcément une bibliothèque d'ouverte 6 jours/7. Ils peuvent emprunter et rendre où ils le souhaitent. Pour la communication il y a le portail en ligne, le système de mailing, le support en ligne, réservations en ligne. Il y a une dynamique

nouvelle pour le lecteur, avec plus d'actions et plus de diversité qu'il n'y aurait pas eu sans le réseau.

Pour les équipes, il y a le fait de ne plus travailler seul dans un coin. Seul tu vas + vite, en équipe tu vas plus loin. C'est plus long, plus lent parfois, plus complexe, mais les équipes de bénévoles l'ont dit sans le réseau ils dépériraient. A Saint Aubin de Luigné ils disent que ça leur a apporté un autre niveau.

Budget

31- Budget (un pour le réseau, un pour les bibliothèques, budget global) ?

Un pour le réseau et un par bibliothèque

32- Combien d'euro par habitant ?

C'est différent dans chaque bibliothèque. La moyenne de 2,90€. Le budget varie de 2,40€ à 3,20€ par habitant. A Chaudefonds sur Layon et Saint Aubin de Luigné, il y a eu une évolution positive, ils se sont réajustés au début en fonction des autres communes et de la moyenne nationale. On craint que le moment de comparaison soit une occasion de diminution du budget.

33- Où est prélevé le budget ? (Compte du réseau, commune qui avance les autres)

C'est Denée qui avance pour le budget de bibliothécaire réseau puis divisé en 4 et les autres communes qui lui remboursent. Autrement chaque commune donne un budget à sa bibliothèque.

34- Comment achetez-vous les documents, le matériel ? (Centrale d'achat, titulaire de marché unique, etc...)

Non, il n'y a pas de centrale d'achat et pas de marché unique. Mais par contre chaque bibliothèque sait où les autres vont acheter.

Informatique

35- Etat informatique des bibliothèques avant le réseau

Elles étaient toutes informatisées.

36- SIGB commun ?

Il n'y avait pas de SIGB commun avant le réseau. Pour la mise en réseau d'un SIGB commun il a fallu 1 ou 2 ans. Le SIGB a été opérationnel en juin 2008.

Le lecteur

37- Pourcentage de lecteurs inscrits actifs par bibliothèque

(Voir les données chiffrées) Chiffre très positif

38- Utilisation du réseau pour le partage des documents, pour les animations communes

Les lecteurs se déplacent mais pas forcément beaucoup. Pour les prêts cela se fait en fonction des bibliothèques, c'est occasionnel.

39- Création d'un lien entre les communes grâce au réseau

Je ne sais pas pour les habitants, je ne les vois pas. Les équipes en ont et les conteurs et les lecteurs à voix haute de chaque commune se rencontrent.

40- Utilisation du catalogue commun ?

Il y a une augmentation de l'utilisation du portail commun. Le portail date de 2015. On fait des mailings, ce qui est très utile en termes de communication. Il propose le catalogue, les informations pratiques, les animations et actions et la possibilité de réserver.

41- Réservations faites sur l'OPAC ou par l'intermédiaire du personnel ?

Plus souvent par l'intermédiaire des personnes mais il y a augmentation des réservations sur l'OPAC.

Partenariats du réseau

42- Partenariats de groupe de lecteurs (assistantes maternelles, écoles, centres de loisirs)

Au sein du réseau chaque commune a des partenariats locaux, de proximité. Chaudefonds sur Layon avec l'école et la garderie. Denée avec les écoles, le périscolaire, le RAM, le secteur jeunesse. Rochefort sur Loire avec les écoles, un groupe de Récré-lecture, la maison de retraite, l'association Lire et Faire Lire. Saint Aubin de Luigné avec l'école, le secteur jeunesse et le périscolaire et la bibliothécaire réseau avec le RAM.

43- Partenariats avec librairies

Pas de partenariats spécifiques, tout se fait de façon communale.

44- Partenariats avec d'autres établissements de bibliothèques (autres réseaux, bibliothèque spécialisée comme bibliothèque anglophone)

On utilise certaines actions comme par exemple le réseau Lire en Layon de Thouarcé avec des échanges de Prix littéraires, on a utilisé leur prix littéraire de BD adulte et ils nous ont pris notre prix littéraire maternelle. Il n'y a rien d'officiel, c'est par à-coup, par volonté. Le réseau Mille et Une Pages fait partie d'un autre réseau intercommunale qu'est la communauté de communes avec par exemple, l'année dernière, la mise en place de malles d'animation publics spécifiques jeunesse qui tournent avec toute les bibliothèques.

45- Partenariats avec le BiblioPôle ? (Le réseau, les bibliothèques individuellement, offre spéciale, etc...)

Pour le BiblioPôle, nous sommes un réseau comme un autre car en effet maintenant on a une carte unique. Dans la mesure où nous avons signé la convention, il n'y a plus qu'un seul passage du Bibliobus par an. Les échanges interbibliothèques sont grandement conseillés et c'est ce qu'on fait. En termes de réservations de documents, chaque bibliothèque le fait par la carte réseau et on dispache ensuite. Si on veut réserver des valises, chaque commune peut le faire de façon individuelle, mais avec les valises-réseau on les a plus longtemps. La convention réseau n'apporte pas d'avantages, sauf avant, avec les subventions mobilières. Un rapport annuel est demandé par la convention.

Lien avec les municipalités

46- Les communes ont-elles d'autres liens de fonctionnement en dehors de la lecture publique ?

Il n'y a pas de compétences prises mais liens sur le RAM et la jeunesse

47- Avec quels élus travaillez-vous ?

Dans le quotidien chaque commune travaille avec son élu référent local. Moi je travaille avec mon élu référent de Rochefort sur Loire. Et j'ai un contact avec les autres élus et les maires de chaque commune où il n'y a pas de professionnel.

48- Existe-t-il des conflits entre les professionnels des bibliothèques et les élus municipaux ?

Non

Projets

49- Quels sont les projets futurs pour le réseau ?

A court terme, ce sont les actions de 2017. A moyen terme, à la fin de l'année, on saura ce que les élus ont choisi sur la question de la prise de compétence Lecture Publique de la nouvelle communauté de communes Loire Layon Aubance. Des réorganisations et un développement de l'acquisition partagée. A long terme c'est la volonté de passer dans la communauté de communes, d'avoir un seul référent commun pour les quatre bibliothèques, une entité politique commune, qui serait plus pratique et plus efficace.

Avis personnel

50- Considérez-vous votre réseau comme abouti ?

Au vu de l'organisation, il n'est pas abouti. Mais, pour moi, il va bientôt avoir atteint ces possibilités. Car l'organisation met des freins administratifs qui vont empêcher d'aller plus loin.

51- Si non, que faudrait-il pour qu'il le soit ?

Si on veut évoluer, avoir plus de possibilités, de liberté, il faudrait un seul administrateur.

52- A votre avis, quels sont les avantages de la mise en réseau dans le domaine rural ?

Cela permet aux lecteurs de retrouver des services, pour les néoruraux de ne pas perdre certains liens avec la culture et offrir une facilité d'accès. Bien qu'ils perdent de toute façon en venant en ruralité dans le domaine culturel, en diversité. Les grosses communes qui ont plus de budgets, ont plus la possibilité d'essayer des choses nouvelles, qui peuvent rater, alors que nous on ne se lance pas dans des choses qui peuvent rater avec des budgets limités. Le but est de maintenir un niveau d'offre de documents et de services qui s'adapte aux besoins des habitants.

Pour les professionnels il y a un gain avec l'enrichissement et le renouvellement auprès d'autres collègues, des possibilités de se spécialiser.

53- Existe-t-il des inconvénients, des difficultés propres au réseau ?

Pour le public, il y a plein de livres accessibles mais pas d'accès rapide. Le réseau doit apporter du plus.

Pour les équipes c'est la lenteur, et pour les gros réseaux, la forte hiérarchisation avec une perte de la polyvalence des actions.

54- Quelles sont les possibilités que permet un réseau ?

Théoriquement tout est possible.

55- Quels sont les freins que l'on peut rencontrer ?

Freins administratifs, politiques, organisationnels, relationnels. Et il faut faire avec tous ces freins-là.

Informations personnelles

1- Nom, Prénom

Elisabeth Cailleau

2- Formation, lieu

J'ai passé le CAFB en 1990-1991 avec l'Université de Nanterre par correspondance après une reconversion

3- Postes précédents

En 1992 j'ai été recrutée par la Bibliothèque de la Pommeraye qui était nouvellement construite et pour avoir les aides de l'Etat il fallait du personnel. J'ai commencé là-bas à tiers-temps. C'était l'époque où l'association le Carrefour de Mauges a eu une convention avec l'Etat pour faire un diagnostic sur les bibliothèques et le diagnostic proposait de mettre des bibliothécaires volants. C'est l'adjoint à la culture de la Pommeraye qui m'a proposée aux autres bibliothèques communales. La communauté de communes s'est créée et est devenue mon employeur. On a commencé par des animations, un rallye de bibliothèques qui a aidé à faire évoluer les bibliothèques car les élus allaient dans les autres bibliothèques et les comparaient aux leurs. On a eu ensuite la première informatisation en 2000 avec un catalogue informatisé unique. Et ensuite c'est la communauté de communes qui a pris la compétence Lecture Publique en 2008. Cela s'est organisé progressivement.

4- Poste actuel, durée, description de la fiche de poste

Je suis directrice des bibliothèques depuis que les bibliothèques sont gérées par la collectivité. Avant quand les bibliothèques étaient communales j'étais coordinatrice. Aujourd'hui je suis à temps plein avec 6 bibliothécaires.

5- Est-ce qu'il y a des différences entre quand vous étiez coordinatrice d'un réseau de bibliothèques et maintenant directrice d'une seule bibliothèque ?

Oui, aujourd'hui il y a 250 bénévoles. Avant certaines bibliothèques étaient gérées par des bénévoles, donc il fallait s'adapter. Maintenant se sont les bibliothécaires qui gèrent tout. La décision et la gestion ont été inversées. Ce n'était plus les élus et les bénévoles mais la communauté de communes et les bibliothécaires. On est six et on a trois sortes de missions : moi la directrice, 3 bibliothécaires qui sont responsables de bibliothèques et qui gèrent les bénévoles et 2 adjointes qui font la manutention avec la navette, les relances et les réservations. Mais on est toutes présentes sur les bibliothèques.

Description réseau

6- Sorte de réseau (coopératif/hiérarchique)

Deux bibliothèques ressources qui sont la Pommeraye et St Florent-le-Vieil et les autres sont des bibliothèques de proximité. C'est un seul service bibliothèque mais dispersé dans plusieurs communes déléguées.

7- Hiérarchie du réseau (bibliothèque individuellement gérée par leur mairie, gérée par le réseau puis réseau géré par le groupement des communes)

Gérées par la commune car il y a un seul budget, un seul employeur. Jusqu'à la fin 2007, les bibliothèques étaient gérées par chaque commune, elles avaient chacune leur budget et un budget intercommunal. Avec le transfert à la communauté de communes en 2008. Tout était fait par la communauté de communes, le fonctionnement, les constructions, etc.... C'est une nouvelle commune depuis le 15 décembre 2015.

8- Organisée avec des conventions communes ou un autre système

Il y avait une convention pour le ménage et l'entretien entre 2008 et 2011. Maintenant qu'il n'y a qu'une commune c'est beaucoup plus simple. Jusqu'en 2007 le tarif d'adhésion n'était pas le même entre les communes et il n'y avait pas de carte commune. On permettait les réservations. Ce n'était que les documents qui circulaient.

9- Politiques, objectifs et missions définis par les élus

Le principal est de garder des bibliothèques de proximité dans les communes déléguées pour pouvoir attirer les enfants et les personnes âgées qui ne peuvent pas se déplacer. Changement de politique tarifaire en 2011 envers les enfants et les personnes âgées, on est passé d'un abonnement familial à un abonnement individuel, gratuit jusqu'à 18 ans et après 75 ans. C'est aussi le fait que les bibliothèques soient ancrées dans la vie locale notamment par le travail avec les bénévoles. Les bénévoles sont regroupés dans l'association Terre de Lecture. En 2008 quand il y a eu le transfert de compétence certaines bibliothèques étaient gérées par la commune ou par une association. Et donc pour qu'il y ait une reconnaissance des bénévoles il y a eu une association. Pour être bénévole, on demande maintenant de signer une charte du bénévolat et d'avoir une carte de la bibliothèque. On demande cette inscription car avant beaucoup n'étaient pas adhérents.

Histoire du réseau

10- Date de création du réseau

(Dit précédemment)

11- Origine du réseau

C'est le Carrefour des Mauges qui était une association de développement des Mauges. C'est la DRAC qui a fait une étude sur toute les Mauges, où il y avait déjà plus de 160 bibliothèques. Sur le secteur c'était la volonté de l'élu à la culture de la Pommeraye qui est allé voir les bénévoles et les autres élus à la culture des autres communes. La BDP de l'époque créait à ce moment-là, les tout premiers réseaux pour l'échange interne des documents. Le bibliobus passait moins souvent et on faisait tourner entre nous les documents en 1993-1994.

12- Réticence à la mise en réseau

Oui il y en a eu, d'élus et de bénévoles par peur de perte d'autonomie.

Les bibliothèques

13- Fonds spécialisés

Il y en a eu. Chaque bibliothèque avait un fonds spécialisé pour faire bouger les lecteurs mais ça n'a pas marché. Cependant il y a le fonds local et des fonds de partitions de musique.

14- Objectifs différents (lieu de vie, de rencontre entre les habitants de la commune

Oui mais cela demande beaucoup de changements, surtout dans l'esprit des gens. Quand il a fallu concevoir et aménager la nouvelle bibliothèque. Avant on disait 'il y a tant de documents

alors il faut tant d'étagères'. Ici on a d'abord dit 'il nous faut tant de sièges, tant de tables et après on voit ce qu'il reste comme place pour mettre des étagères'. La bibliothèque est passée de 150 à 250m² mais il y a moins de documents qu'avant. Il a fallu désherber notamment les documents en multiple exemplaire, mais cela suppose une bonne tournée des documents. Dans les bibliothèques de proximité on aimerait plus des lieux de rencontre, de vie. Faire plus aéré, enlever l'encyclopédique en documentaire et les faire plus tourner. Faire plus, dans les communes déléguées, un point lecture associé à d'autres activités de la commune, activités de loisirs ou de commerces. De toute façon chaque bibliothèque est une porte d'accès à l'ensemble du réseau donc il y a moins besoin de mettre des fortes collections partout.

Politique du réseau

15- Qui définit la politique du réseau ?

C'est beaucoup nous qui proposons avec les bénévoles mais ce sont les élus qui décident bien sûr. Cela dépend des élus. Il y a toujours eu les trois : élus, bénévoles et bibliothécaires, et ça fonctionne, on avance bien ensemble.

16- Un type de public privilégié ?

Vers les enfants, mais cette année on a fait quelques animations pour les adultes.

17- Politique d'animation

Avec les bénévoles on fait des groupes de travail. On pense globalement mais on fait attention à ce qu'il y ait des animations dans chaque commune mais elles sont dirigées vers tout le monde.

18- Différents types d'animation (globale, locale, itinérante)

Organisation partage de documents

19- Catalogue commun

(Dit précédemment)

20- Qui fait la navette ?

(Dit précédemment) C'est au moins une fois par semaine. J'ai calculé que dans une année on transportait plus de 26 tonnes de documents.

21- Comment tournent les documents ?

Il y a deux sortes de rotations. Des rotations de fonds propre qui se font par binôme d'échange et les rotations des réservations. Les livres du BiblioPôle sont à la plateforme, ils ne sont actuellement pas accessibles au public, donc il est prévu que cela change cet été.

Services

22- Quels services sont proposés grâce à la mise en réseau ?

Surtout le catalogue commun avec les réservations et la possibilité de se déplacer, on peut les emprunter où on veut et les rendre où on veut également. Cela a ouvert les possibilités d'actions, d'animations. On fait des groupes de travail, sur les acquisitions, les animations, les rotations, on lance un groupe de lecteurs-raconteurs. On a formé plusieurs bénévoles pour faire des animations contes dans plusieurs bibliothèques. On voulait faire un groupe atelier couture-bricolage pour faire des accessoires pour les animations. Ce qui est intéressant c'est la rencontre

entre les équipes. Il y a beaucoup de bénévoles qui restent dans leur bibliothèque, mais en favorisant les échanges, ils se donnent des idées, c'est intéressant.

23- Sans le réseau, vous ne pourriez pas mettre en place certaines actions, quels sont les bénéfices nécessaires apportées par le réseau ?

Le fait de travailler en réseau a créé des postes de personnels donc c'était un besoin. Cela a permis de redynamiser les bibliothèques. Il y a des bibliothèques qui n'existaient plus s'il n'y avait pas eu le réseau. La bibliothèque du Marillais, par exemple, a été abandonnée au début du réseau par les bénévoles puis elle s'est recréée avec des nouveaux habitants en 2011 et elle fonctionne actuellement en réseau.

Budget

24- Budget (un pour le réseau, un pour les bibliothèques, budget global) ?

Un seul budget. On ne fait pas attention aux euros mais on tient compte du nombre d'habitants pour faire la répartition du nombre de titres.

25- Comment achetez-vous les documents, le matériel ? (Centrale d'achat, titulaire de marché unique, etc...)

Oui on a un marché et comme ça c'est plus facile. C'est un marché sur 3 ans.

Informatique

26- Etat informatique des bibliothèques avant le réseau ?

(Dit précédemment) Le tout premier réseau informatique a été fait par la communauté de communes en 2000. La Pommeraye et Botz en Mauges étaient déjà informatisés avec deux SIGB différents : Paprika et Microbib. Et maintenant nous sommes sur Orphée. Au départ c'était dur car il n'y avait pas l'ADSL. Ce n'était pas en temps réel, il fallait faire des mises à jour. Cela n'a été en temps réel qu'à partir de 2008. Il a fallu faire des formations pour l'utilisation de l'informatique. Cela a mis 14 mois pour l'informatisation et on avait pris des catalogueuses. Jusqu'en 2008 il y avait des bénévoles qui cataloguaient.

Le lecteur

27- Utilisation du réseau pour le partage des documents, pour les animations communes

Bonne utilisation du réseau

28- Crédit d'un lien entre les communes grâce au réseau

Le lien est fort car on était d'abord dans la même communauté de communes puis dans la même commune. S'il n'y avait pas eu le réseau de bibliothèques comme exemple de bon fonctionnement, la mise en place de la commune nouvelle aurait été moins facile.

29- Utilisation du catalogue commun ?

Oui

30- Réservation sur l'OPAC ?

620 par l'OPAC et plus de 6 000 avec celles faites auprès des agents.

31- Utilisation de l'OPAC ?

Oui on voit qu'ils utilisent le catalogue mais pas forcément de statistique pour le reste.

32- Lecteurs qui se déplacent beaucoup entre les bibliothèques du réseau ?

Oui certains se déplacent à tel endroit car ils savent qu'il y a quelque chose qui les intéresse. Ou les lecteurs qui ont déjà écumé leur bibliothèque et qui vont dans les autres. Certains aussi vont dans une autre bibliothèque quand celle de leur commune déléguée est fermée, surtout pour celle qui est ouverte le dimanche matin. En 2015, la bibliothèque de la Pommeraye a été fermée pendant l'été pour des travaux, donc on a encouragé les lecteurs à aller ailleurs. Cela rentre au fur et à mesure dans les mœurs, ça devient de plus en plus normal.

Partenariats du réseau

33- Partenariats de groupe de lecteurs (assistantes maternelles, écoles, centres de loisirs)

On fait le Voyage Lecture avec au maximum trois classes par an car autrement c'est trop difficile. Les assistantes maternelles avec les animations Bébés Lecteurs dans 2 ou 3 bibliothèques. Pour les centres de loisirs, qui sont aujourd'hui communaux, ceux qui s'en occupent sont nos collègues donc c'est plus facile de travailler ensemble.

34- Partenariats avec librairies

Dans le cadre du marché avec la librairie Parchemin à St Florent, c'est la librairie locale. Et pour les BD c'est le Repaire des Héros

35- Partenariats avec d'autres établissements de bibliothèques (autres réseaux, bibliothèque spécialisée comme bibliothèque anglophone)

Avec d'autres réseaux, dans le cadre du Voyage Lecture, il y a 4 sélections d'une dizaine de livres selon les niveaux de primaires, on propose aux classes dont les institutrices veulent bien participer, on propose que tout le monde lise les mêmes livres dans l'année. C'est basé sur un partage de lecture et une émulation. C'est avec l'association d'une ancienne bibliothécaire de Saône et Loire, Véronique Lombard. Cela fait plus de 10 ans qu'on fait ça. C'est intéressant car cela favorise la lecture de ceux qui ne lisent pas beaucoup. On prend leur thème de l'année précédente et leur sélection avec d'autres réseaux des Mauges. On reçoit les classes dans les bibliothèques où on présente les livres. Chaque classe présente un livre qui les a intéressés. Quand une classe ne participe pas au Voyage Lecture, on voit beaucoup moins les enfants dans la bibliothèque ensuite.

La Bibliothèque Anglophone, c'est avec certaines bibliothèques du réseau.

36- Partenariats avec la BDP ? (Le réseau, les bibliothèques individuellement, offre spéciale, etc...)

C'est dans le cadre du conventionnement, et un fonds CD et DVD concentré dans 3 lieux. Et on développe l'utilisation de 1D Touch proposé par la BDP, on va le valoriser à partir des vacances.

Lien avec les municipalités

37- Avec quels élus travaillez-vous ?

Avec l'élu spécifique à la culture. Maintenant avec la nouvelle commune qui est beaucoup plus grande il y a une nouvelle hiérarchie donc je n'ai pas forcément de contact direct.

38- Existe-t-il des conflits entre les professionnels des bibliothèques et les élus municipaux ?

Non

Projets

39- Quels sont les projets futurs pour le réseau ?

Non, là le projet est de trouver un nouveau projet. On a un réseau qui fonctionne bien mais bon on voit que la société évolue donc il faut évoluer aussi. Il y a toujours l'informatique. L'intégration dans la commune nouvelle. Les élus considèrent que les nouvelles communes seront vraiment fonctionnelles en 2020, aux prochaines élections.

40- Existe-t-il une ambition, une volonté que vous voudriez mettre en place à l'avenir (possible ou non) ?

De revoir les fonctionnements des bibliothèques de proximité. Qu'elles soient vivantes. Les grosses bibliothèques ont tendance à aspirer les prêts, mais pas forcément les lecteurs. Il y a la volonté d'avoir des lieux vivants partout.

Avis personnel

41- Considérez-vous votre réseau comme abouti ?

Oui je pense qu'il est abouti. Il y a toujours des ajustements à faire bien sûr.

42- A votre avis, quels sont les avantages de la mise en réseau dans le domaine rural ?

J'ai toujours voulu qu'on puisse avoir les mêmes propositions culturelles qu'en ville. Une ville de 18 000 habitants avec un seul bourg avec une bibliothèque c'est plus facile, là, c'est un réseau car les 18 000 habitants sont répartis. Alors il faudrait des moyens de transport.

43- Quels sont les freins que l'on peut rencontrer ?

Ce qui fait peur au départ, c'est d'avoir l'impression d'être noyé, de n'avoir plus la main, de ne plus gérer. Il faut faire attention dans les bibliothèques de proximité que ce soit vivant.

Document 7 : Transcription de l'entretien avec deux bibliothécaires professionnelles du réseau Aux Mille et Une Pages, anonymisé

Informations Personnelles

1- Nom, Prénom

Pseudo : R

Pseudo : M

2- Formation, Lieu

R : Formation ABF, et d'autres formations au Bibliopôle

M : DUT Métier du livre spécialité bibliothèques catégorie C

3- Postes précédents

R : Seul poste depuis 1993

M : (Liste non exhaustive) BDP de l'Eure, Communauté de communes Nord Mayenne, Bibliothèque d'Angers, Informatisation de la bibliothèque de Montreuil-Juigné, Mazé Beaufort

4- Poste actuel, description de la fiche de poste

R : Adjoint patrimoine 1ere classe par un examen professionnel. Fiche de poste revue à chaque entretien individuel

M : Adjoint du patrimoine 1ere classe. Fiche de poste faite mais à revoir.

Description de la bibliothèque

5- Place des bénévoles ?

R : 7 bénévoles pour des permanences, l'aide aux couvertures et des conteurs

M : 15 bénévoles pour les animations du mercredi, les cafés littéraire, etc...

6- Quels sont les politiques, les objectifs et les missions définis les élus municipaux pour la bibliothèque ? Sont-ils différents de ceux du réseau ?

R : Pas de politique spéciale

M : Pas de politique spéciale

Le réseau et la bibliothèque

7- Vous sentez-vous plus inscrit dans une bibliothèque communale ou une bibliothèque faisant partie d'un réseau ?

M : Plus dans une bibliothèque communale

R : Plus dans une bibliothèque communale.

M : On pense réseau mais dans le fonctionnement on est communal

R : On tend vers le réseau, on pense réseau mais on a un fonctionnement communal par les budgets indépendants

8- La mise en réseau a-t-elle été un bénéfice pour votre bibliothèque ?

M : Oui pour la masse des documents empruntables. Le nombre de réservations qui augmente chaque année.

R : Egalement pour la carte unique. Le catalogue a boosté le lectorat et lui a permis de circuler entre les communes. La carte unique fait le lien entre chaque structure.

Le réseau et le public

9- Pensez-vous avoir un fort pourcentage de lecteurs actifs dans votre bibliothèque ?

M : Bon dynamisme, on est largement bien placé

10- A votre avis, prennent-ils conscience de l'inscription de leur bibliothèque municipale dans le réseau ?

M : Prise de conscience quand ils demandent un livre et qu'on fait une recherche sur le réseau

R : Certains ont un réflexe réseau avec un effort pour aller voir les autres structures. Certains n'en prennent pas conscience ou n'y voit pas l'intérêt, il n'y a pas d'élargissement des déplacements. Le bouche à oreille se fait bien. Ce n'est pas par manque d'informations car on le mentionne à l'inscription et de temps en temps.

11- Se servent-ils du réseau ? Si non, qu'est-ce qui peut les freiner à votre avis ?

R : Certains le mentionnent aux retours des documents. Ils sont contents d'avoir une commune voisine pour le complément des fonds. C'est peut-être les fonds spécialisés qui interpellent.

M : Quelques familles s'en servent. Nos deux fonds spécifiques sont complémentaires donc les gens peuvent s'y retrouver.

12- Le public profite-t-il de toutes les bibliothèques du réseau ? Et pourquoi ? (Collections, animations, etc...)

M : Ils en profitent pour les collections et les animations comme le *Temps d'une histoire* où les MAM de Rochefort, Denée et de Saint Aubin de Luigné viennent.

R : C'est vraiment pour les collections

Le réseau et vous

13- Pour vous, qu'apporte le système de mise en réseau aux bibliothèques ?

M : Un catalogue beaucoup plus enrichi, le plus important c'est ça

14- Vous sentez-vous intégrés dans le fonctionnement du réseau ? Si non, pour quelles raisons ?

R : Nous nous voyons une fois par mois et une fois par semaine avec la coordinatrice. Et puis quand on a besoin on appelle.

M : Oui car nous ne sommes pas nombreuses donc on est facilement au courant de ce qui se passe dans le réseau

15- Globalement votre politique d'animation est-elle plus dirigée vers la commune ou vers le réseau ?

M : Comme on est employé communal ont fait des choses pour notre commune, après on en informe les autres communes via le réseau, la coordinatrice et le portail.

16- Quels types d'animation mettez-vous en place ? (Globale, locale, itinérante)

R : C'est le support livre qui est échangé

M : C'est plus le rôle de la coordinatrice. Après quand on fait une valise thématique on la propose aux autres communes. Mais on pourrait rentabiliser le temps de préparation d'une animation en la faisant partager

17- Le réseau est-il abouti à votre avis ?

R : Je dirai plutôt encore en construction. Dans la redéfinition des missions, cela pourrait être le réseau qui organise et dispense après sur les structure sauf que là non car on est attaché à notre commune. Le réseau n'est pas autonome. Pas de politique réseau. Il n'y a rien de véritablement écrit.

M : Si la coordinatrice part, il n'y a plus de lien dans le réseau. Dès qu'on a un problème elle est là pour nous aider et répondre aux questions.

18- Seriez-vous pour être dans une équipe professionnelle du réseau et non plus d'une seule bibliothèque communale ?

M : Oui, avec une tutelle commune. On n'est pas accroché à tout prix à notre bibliothèque.

R : C'est le réseau qui a permis cette évolution. Surtout qu'il y a des bibliothèques qui n'ont pas de professionnel.

M : Pour faire des accueils de classe dans les autres bibliothèques. Faire tourner une personne qui a mis en place une animation phare, ça c'est une rentabilité du temps de travail sur les animations.

Votre vision des élus et du réseau

19- Avez-vous l'impression que vos élus sont engagés dans le réseau ?

R : On reste surtout sur la structure communale

M : Ils en ont conscience mais font d'abord vivre la bibliothèque de la commune. La coordinatrice est salariée de chaque commune et ce n'est pas clair non plus pour les élus.

R : Elle est intégrée comme personnel communal pour eux car elle n'a pas le statut intercommunal

Le réseau et la ruralité

20- Comment subissez-vous la ruralité ? Quels sont ces aspects négatifs ? Quels sont les aspects positifs ?

R : Je ne le subis pas du tout. Ce n'est pas vu comme un inconvénient. La structure bibliothèque est importante comme lien social du village.

M : La culture est importante, les gens vont chercher la culture.

R : On rompt un isolement. La proximité est importante pour les publics empêchés

M : Bibliothèque suffisamment vieille pour être ancrée

R : Les publics changent mais il y a toujours eu un lectorat

M : On ne subit pas une ruralité. La bibliothèque est un lieu de vie.

R : C'est un lieu social, de rencontre, de partage, d'animation... Il y a des animations inter-association. On associe parfois les bibliothèques à toutes les animations du village mais c'est qu'elles existent.

21- Le système de réseau est-il le système préférable pour les bibliothèques ?

M : C'est intéressant pour le catalogue

R : Avec le choix des fonds spécifiques qui dynamise le catalogue

22- Dans le contexte de la ruralité, les bibliothèques du réseau sont-elles des lieux de vie à part entière, des lieux de rencontre pour les habitants et pas seulement un lieu d'emprunt ? Doivent-elles l'être ? Est-ce un objectif ?

M : Ça l'est déjà je pense. Il y a des gens qui viennent à la bibliothèque mais ils n'ont pas besoin de livres, ils ont surtout besoin de voir du monde.

R : C'est un lieu d'accès public à internet

M : C'est l'avantage des bibliothèques en milieu rural, on s'adapte aux besoins alors qu'en ville il y a besoin d'un respect strict du règlement

R : Les gens peuvent passer pour faire des CV ou suivre des annonces d'emploi

M : Le fait qu'on ne soit pas anonyme

Projets

23- Quels sont les projets futurs pour votre bibliothèque ? Et dans son inscription dans le réseau ?

M : Pas d'idées, pour l'instant on est en attente au niveau de la communauté de communes pour la prise de compétence lecture publique

24- Existe-t-il une ambition, une volonté que vous voudriez mettre en place à l'avenir pour le réseau ou seulement pour votre bibliothèque ? (Réalisable ou non réalisable)

R : Pas de choix de notre part, c'est politique

M : Rien, c'est l'élu qui nous dit

Avis personnel

25- Existe-t-il des inconvénients, des difficultés propres au réseau ?

M : Le fait qu'on n'ait pas la même tutelle. On est en réseau mais on fait le travail seulement pour notre commune. On est dans esprit purement communal.

R : C'est la coordinatrice qui en pâti le plus. Elle a quatre décisions différentes, quatre votes du budget, etc...

26- Quelles sont les possibilités que permet un réseau ?

M : Le catalogue

27- Quels sont les freins que l'on peut rencontrer ?

R : On n'est pas touché par les freins du réseau car il y a vraiment une politique communale.

Document 8 : Transcription de l'entretien avec deux bénévoles de la bibliothèque de Chaudefonds sur Layon, anonymisé

1- Nom, Prénom

Pseudo : S

Pseudo : B

2- Votre activité (si pro= temps plein ou temps partiel)

S : Animateur social

B : Retraité

Historique dans le réseau

3- Depuis combien de temps êtes-vous bénévole dans le réseau ?

S : Je suis rentré en janvier 2010 en tant que bénévole puis responsable depuis mars 2012

B : Depuis 3-4 ans

4- Etes-vous ou avez-vous déjà été bénévole dans une autre organisation ou association ?

S : Oui, dans le domaine de l'animation santé

B : Oui, dans le domaine du patrimoine

Choix

5- Pour quelles raisons voulez-vous être bénévole dans une bibliothèque ?

S : Ce serait plus dans un premier temps pour être active dans la vie culturelle de ma commune. Faire vivre une bibliothèque dans une petite commune comme celle-ci je trouve ça très important. C'aurait été une grande commune c'aurait été différent. C'est le côté ruralité et pouvoir pérenniser le lieu de la bibliothèque dans notre propre commune.

B : Par plaisir, pour faire quelque chose, pour m'intéresser à la lecture, car dans mon jeune temps je n'ai jamais eu le temps de lire, j'ai jamais lu et ça m'a beaucoup manqué. En venant à la bibliothèque, j'apprends des auteurs et tout ça.

Les activités dans le réseau

6- Quelles activités faites-vous dans le réseau (prêt/retour, équipement, politique documentaire, animation, organisation d'animation) ?

S : Je déplore le fait qu'on n'ait pas assez d'animations par manque de temps. Prêt-retour, acquisition, équipement, bulletinage, catalogage de CD, achat matériel. Il y a beaucoup de répartition. On se complète aussi quand il y a des trous. Transmission d'informations du réseau par la coordinatrice comme relais. Participation aux réunions d'équipe, et avec les élus.

B : Désherbage, prêt-retour, permanence, équipement, animation accueil de classe, acquisitions

7- Vous sentez-vous peu ou pas concerné par certaines activités ?

S : C'est une question de temps par exemple pour les formations contes, j'y trouverai un intérêt mais je ne me rends pas disponible pour, pour l'instant

Place dans le réseau

8- Vous sentez-vous plus bénévole dans la bibliothèque de la commune ou dans le réseau ?

S : Moi je dirais bénévole de la commune, qui s'inscrit dans un réseau, mais avant tout bénévole de la commune

B : Moi aussi

9- Vous sentez-vous intégré au sein du réseau ?

S : Je participe aux réunions donc j'ai une autre image du réseau. Mais il y a une disparité entre les référents bénévoles et les référents professionnels, ce n'est pas les mêmes capacités et le même fonctionnement et c'est normal. Initialement je me suis mis dans le réseau pour apprendre des choses des salariés professionnels, car elles ont des compétences que l'on n'a pas.

B : On est informé dans le réseau. Mais pas de ressenti d'une équipe réseau. Entre bénévole du réseau on ne se voit pas mais on pourrait.

10- Avez-vous des ambitions pour le développement du réseau ? Proposeriez-vous des choses facilement ?

S : On reste communal malgré tout, on s'inclut dans le réseau mais on reste avec une entité communale. Il y a le fonctionnement qui veut ça, les équipes sont différentes, les budgets sont différents. On a une entité réseau mais on fonctionne commune par commune. On fait des acquisitions en groupe avec les autres bénévoles de Saint Aubin de Luigné. Ça demande une logistique plus importante, dans une petite commune, ce n'est pas toujours facile de mobiliser une équipe de 3-4 personnes. Pour tout ce qui est développer les animations, on a besoin des connaissances d'un professionnel. C'est par les temps d'animations qu'on crées des temps de liens entre les publics. Ce qui nous manque, c'est le professionnel qui développe le côté lieu de vie, d'animations.

B : Je ne vois pas en quoi c'est un avantage de grouper, pour les animations qui tournent oui.

11- Quelles sont pour vous les bénéfices apportés par un réseau, s'il y en a ?

S : Des échanges de fonds, qui permettent de renouveler. Manque ces derniers mois avec le changement de logiciel car les lecteurs arrivaient au bout du fonds. Les mangas, les polars, ça amène une nouvelle dynamique. Proposer un fonds beaucoup plus large à nos lecteurs.

B : Les échanges de livres

12- Quelles sont pour vous les difficultés liées à la mise en réseau ?

S : Le temps. La complexité d'être sur 4 communes, avec 4 décisions différentes pour les projets qui ralentit leur mise en place. Freins qui peuvent aussi démotiver notamment sur les projets d'animations.

13- Que pensez-vous apporter au réseau ou à la bibliothèque ?

S : Du temps. Certains bénévoles peuvent être temporairement indisponibles. Il y a plusieurs mères de famille qui ont des impératifs

B : De l'aide, du temps.

La coordination du réseau

14- Pensez-vous que la coordination du réseau par un tiers professionnel est important voir indispensable ?

S : C'est la base. Nous tout seul on n'a pas la compétence.

B : Ça ne marcherait pas

Lien avec les lecteurs

15- Pensez-vous que les lecteurs est le même lien avec vous qu'avec les professionnels ?

S : Non, parce qu'on est tournant. Moins fort car on les voit moins régulièrement

Document 9 : Transcription de l'entretien avec une bénévole de la bibliothèque de Saint Aubin de Luigné, anonymisé

1- Nom, Prénom

Pseudo : C

2- Votre activité (si pro= temps plein ou temps partiel)

Pré-retraite

Historique dans le réseau

3- Depuis combien de temps êtes-vous bénévole dans le réseau ?

Depuis 2010

4- Etes-vous ou avez -vous déjà été bénévole dans une autre organisation ou association ?

Oui mais pas culturelle

Choix

5- Pour quelles raisons voulez-vous être bénévole dans une bibliothèque ?

Parce déjà j'avais du temps, j'avais pas du tout envie de rester chez moi. Et puis il y a les liens, dans une association, il y a beaucoup de liens qui se tissent entre les gens. Et puis aussi mon amour pour les gens, la littérature, j'ai toujours aimé ça. C'est pour ces deux motivations là : les liens et la lecture. J'aime beaucoup aussi le contact avec le jeune public et les gens

Les activités dans le réseau

6- Quelles activités faites-vous dans le réseau (prêt/retour, équipement, politique documentaire, animation, organisation d'animation) ?

Je suis responsable accueil classe, prêt-retour des livres des enfants. Je m'occupe aussi de l'équipement des livres. J'ai commencé le catalogage mais je n'en ai pas fait assez. Je fais aussi des permanences dès que je peux parce que là j'ai du mal à trouver du temps, des fois le mercredi.

7- Vous sentez vous peu ou pas concerné par certaines activités ?

Toutes les activités qui ont des liens avec la comptabilité, la gestion. Tout ce qui est administratif

Place dans le réseau

8- Vous sentez-vous plus bénévole dans la bibliothèque de la commune ou dans le réseau ?

Plus bénévole de la commune

9- Vous sentez-vous intégrés au sein du réseau ?

Oui, étant donné qu'on a besoin de nous on est forcément intégré

10- Avez-vous des ambitions pour le développement du réseau ? Proposeriez-vous des choses facilement ?

Dans un premier temps je dirais que les ambitions sont d'abord pour notre bibliothèque mais forcément attachées au réseau. On aimerait une bibliothèque beaucoup plus grande, plus spacieuse, plus aérée, manque de place dans la bibliothèque actuelle.

(Intermède sur la future bibliothèque de la commune)

11- Quelles sont pour vous les bénéfices apportés par un réseau, s'il y en a ?

L'échange de documents, c'est intéressant. (Les bénévoles en place n'ont pas connu l'avant réseau). Cela donne une plus grande richesse. Si on ne trouve pas un document sur notre bibliothèque, on va chercher dans le logiciel s'il se trouve ailleurs donc ça ouvre plus de choix. Certains lecteurs ressentent cette plus grande richesse.

12- Quelles sont pour vous les difficultés liées à la mise en réseau ?

(Pas de problèmes au premier abord, réflexion)

Problème peut être au niveau des heures d'ouvertures non communes. Pour les lecteurs c'est mieux mais pour le fonctionnement, problème pour se retrouver souvent entre les bénévoles.

Je fais aussi des acquisitions, des suivies de lecteurs, référente secrétaire pour le courrier

13- Que pensez-vous apporter au réseau ?

Déjà on leur donne des sous, le fait qu'on leur donne du temps, ça permet de ne pas avoir à payer un professionnel.

Il y a un historique fort du bénévolat dans les petites communes

Les bénévoles et les professionnelles

14- Les liens entre bénévoles et professionnels sont-ils bons ?

C'est vraiment très agréable. On est pas des professionnels donc on a besoin de conseils, d'être soutenus parce qu'il y a des fois on ne sait pas trop comment faire pour certaines problématiques alors la coordinatrice est toujours là.

La coordination du réseau

15- Pensez-vous que la coordination du réseau par un tiers professionnel est important voir indispensable ?

Indispensable, car on n'est pas capable, on n'a pas les compétences.

Lien avec les lecteurs

16- Pensez-vous que les lecteurs est le même lien avec vous qu'avec les professionnels ?

On ne va pas apporter les mêmes connaissances, on n'a pas la même formation. On a plus de liens car apporte proximité. Connaissance des lecteurs, on va parler de la vie du village. C'est 'Un peu comme une épicerie', mais avec un autre public qui la fréquente mais lieu de vie.

Table des matières

Sommaire	5
Introduction.....	8
CHAPITRE 1- HISTORIQUE DE LA LECTURE PUBLIQUE ET DES RESEAUX EN MILIEU RURAL EN FRANCE	11
A) LES PREMICES DE LA LECTURE PUBLIQUE RURALE ET DES APPROCHES DE RESEAUX AVANT 1930.....	11
1- <i>Les bibliothèques populaires et les bibliothèques scolaires</i>	11
2- <i>Les bibliothèques circulantes.....</i>	12
a. Les initiatives des sociétés religieuses.....	13
b. Les initiatives non-confessionnelles.....	13
i. Les découvertes, propositions et essais éphémères	13
ii. Des constructions plus pérennes	14
3- <i>Un nouveau modèle : la bibliothèque américaine</i>	15
B) LES RESEAUX HIERARCHISES : BIBLIOTHEQUE CENTRALE DE PRET PUIS BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRET DE 1930 A 1985	16
1- <i>De 1930 à 1945 : des idées sans concrétisation</i>	16
a. La commission ministérielle de Lecture Publique.....	16
b. Les bibliobus : premier outil de construction de réseau	18
c. La mise en lumière des bibliothèques françaises à l'Exposition Internationale de Paris de 1937.....	19
2- <i>La construction du système des Bibliothèques Centrales de Prêt.....</i>	20
a. Les Bibliothèques Centrales de Prêt.....	20
i. Formation des Bibliothèques Centrales de Prêt	20
ii. Locaux et aménagement	22
iii. Fonctionnement des BCP	24
b. 1968 : une année charnière dans le développement de la lecture publique.....	26
3- <i>Les Bibliothèques Départementales de Prêt : une redéfinition du rôle territorial dans les années 1980.....</i>	27
a. La décentralisation	27
b. Un renouvellement des objectifs de Lecture Publique	30
c. De nouvelles missions	31
C) LA CONSTRUCTION DES RESEAUX DE COOPERATION ENTRE BIBLIOTHEQUES DANS LE MILIEU RURAL.....	32
1- <i>Réflexion sur les regroupements de bibliothèques.....</i>	32
a. Les bibliothèques de secteur de Michel Bouvy et Albert Roncin	32
b. Les propositions d'intercommunalité de la Lecture Publique au début des années 1990	34
2- <i>Développement des réseaux sur fond de modification territoriale</i>	35
a. Du projet ‘sectoriste’ aux mises en place actuelles.....	35
i. Les réseaux	35
ii. Les Contrats Territoire-Lecture	36

b. La nouvelle architecture territoriale de la France : La loi NOTRe, EPCI (Communauté de Communes) et Communes Nouvelles.....	37
CHAPITRE 2- BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES	41
A) BIBLIOGRAPHIE	41
1- <i>Histoire de la coopération entre bibliothèques</i>	41
a. Monographies.....	41
b. Articles	41
c. Travaux universitaires : mémoires, thèses	43
d. Sitographie et vidéographie.....	44
2- <i>Théorie des réseaux de bibliothèques et étude de cas du réseau Aux Mille et Une Pages</i>	45
a. Monographies.....	45
b. Articles	45
c. Travaux Universitaires : mémoires, thèses	48
d. Sitographie et vidéographie.....	48
B) SOURCES.....	51
1- <i>Sources anciennes</i>	51
2- <i>Sources contemporaines</i>	52
3- <i>Sources du Maine et Loire</i>	55
CHAPITRE 3- LES RESEAUX DE BIBLIOTHEQUES EN MILIEU RURAL, DES CONCEPTIONS DIFFERENTES : ETUDE DE CAS SUR LE RESEAU AUX MILLE ET UNE PAGES (MAINE ET LOIRE).....	57
A) CONCEPTIONS ET FORMES MULTIPLES DES RESEAUX	59
1- <i>Un schéma multiple</i>	59
a. Les réseaux de coopération.....	59
i. La coopération simple.....	60
ii. Le comité de pilotage.....	60
b. Les réseaux hiérarchiques	61
i. Les têtes de réseaux	61
ii. La compétence optionnelle de Lecture Publique d'une communauté de communes	62
2- <i>Deux modèles différents en Maine et Loire</i>	62
a. Etat des lieux des réseaux en Maine et Loire.....	62
b. Aux Mille et Une Pages	63
c. Mauges sur Loire.....	65
B) LES AVANTAGES ET LES INCONVENIENTS DE LA MISE EN RESEAU	66
1- <i>Les avantages d'une mise en réseau</i>	66
a. La multiplication des services	66
b. La mutualisation des fonds et des emprunts	71
i. L'amplification du catalogue	72
ii. Les fonds spécifiques : action bénéfique ?.....	72
iii. La circulation : les réservations et la carte unique	74
c. Les possibilités d'animations.....	75
2- <i>Les inconvénients d'une mise en réseau</i>	76

a.	La peur de la mutualisation	76
b.	L'importance de l'administrateur commun : l'exemple d'Aux Mille et Une Pages	78
C)	LES ACTEURS ET INTERLOCUTEURS DES RESEAUX	80
1-	<i>Les acteurs du réseau</i>	80
a.	Les professionnels des bibliothèques.....	80
b.	Les bénévoles.....	81
i.	La place des bénévoles dans les bibliothèques gérées par des professionnels	82
ii.	La place des bénévoles dans les bibliothèques sans professionnels	82
c.	La municipalité.....	84
d.	Le coordinateur réseau	87
e.	La Bibliothèque Départementale de prêt et les réseaux intercommunaux : l'exemple du Maine et Loire.....	88
i.	Présentation du BiblioPôle et ses missions	88
ii.	Les actions pour les réseaux intercommunaux.....	90
2-	<i>Les interlocuteurs du réseau</i>	92
a.	Les lecteurs.....	92
b.	Les autres associations ou organisations de la commune	94
D)	LES RESEAUX DE BIBLIOTHEQUES EN MILIEU RURAL : UN LIEU A PART ENTIERE ?	96
1-	<i>Lieu de vie communal</i>	96
a.	La vision de la bibliothèque.....	96
b.	La modification de la bibliothèque vers un lieu de vie plus social	98
2-	<i>Lieu de rencontre intercommunal</i>	99
a.	Des mouvements existants	99
b.	...mais à persévéérer.....	101
Conclusion	103
Annexe	106
Documents :	106
Document 1 : Bibliobus de la bibliothèque circulante de Soissons vers 1930, tirage papier issu d'une plaque de verre au gélatinobromure, Fonds André Vergnol - 13 Fi 583, Archives départementales de l'Aisne	106	
Document 2 : Situation des Communes Nouvelles en Maine et Loire en 2016 et 2017, Préfecture du Maine et Loire.....	107	
Document 3 : Situation des EPCI en Maine et Loire au 1 ^{er} janvier 2017, Préfecture du Maine et Loire	108	
Document 4 : Modèle vierge de la convention entre le BiblioPôle et les réseaux	109	
Document 5 : Transcription de l'entretien avec la coordinatrice du réseau Aux Mille et Une Pages, Audrey Le Cor	115	
Document 6 : Transcription de l'entretien avec la coordinatrice du réseau Mauges sur Loire, Elisabeth Cailleau.....	123	
Document 7 : Transcription de l'entretien avec deux bibliothécaires professionnelles du réseau Aux Mille et Une Pages, anonymisé	129	
Document 8 : Transcription de l'entretien avec deux bénévoles de la bibliothèque de Chaufonds sur Layon, anonymisé.....	134	

Document 9 : Transcription de l'entretien avec une bénévole de la bibliothèque de Saint Aubin de Luigné, anonymisé	137
Table des matières.....	139

RÉSUMÉ

Au XXème siècle, les réflexions et les idées autour des bibliothèques foisonnent. Les actions post Première Guerre Mondiale faites avec l'aide des Etats-Unis donnent une autre vision des bibliothèques à la France. Cette idée de réseaux et de bibliothèques circulantes était pourtant déjà présente dans le pays au XIXème siècle. Les évolutions pensées à l'aube de la Seconde Guerre Mondiale sont ralenties mais en 1945 sont créés les Bibliothèques Centrales de Prêt, premier réseau institutionnalisé par l'Etat. Depuis, les actions pour le développement de la Lecture Publique se sont multipliées notamment avec la décentralisation et l'encouragement à l'intercommunalité. Aujourd'hui, dans une redéfinition territoriale de la France, les réseaux sont de plus en plus présents. Dans les milieux ruraux, ils permettent de pallier au manque de budget des petites communes et permettent de proposer une offre documentaire et d'animations beaucoup plus riche. Ce système regroupe plusieurs acteurs : les élus communaux, les professionnels des bibliothèques, les bénévoles et les différents partenaires. Leurs formes sont nombreuses, très différentes et complexes, car aucun modèle n'a été défini.

Mots-clés : France ; Bibliothèque ; Prêt ; Réseau ; Lecture Publique ;
Bibliothèque Centrale de Prêt

ABSTRACT

In the XXth century, reflections and ideas around libraries are getting more and more present. The actions post First World War designed with the help of the United States give to this country another perception of libraries. However this idea of several systems and moving libraries was already present in France during the XIXth century. The development thought at dawn of World War II slowed down but, in 1945, the Central Library of Loan was created. It was the first system institutionalized by the state. Since, actions for the public reading development are increasing especially with the decentralization and the intermunicipality encouragement. Nowadays, with the territorial redefinition of France, the systems are getting more and more impactive. In rural areas, systems allows to alleviate the budget gap of little villages and allows to suggest a richer documents and activities offer. The system brings together several protagonists : the village elected, the library professional , the volunteer and different partners. Their form are numerous, more different and complicated, because there is no model defined.

Keywords : France ; Library ; Loan ; System ; Public Reading ; Central
Libraries of Loan

ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussignée Pignard Elise
déclare être pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une
partie d'un document publiée sur toutes formes de support, y compris l'internet,
constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée.
En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées
pour écrire ce rapport ou mémoire.

signé par l'étudiante le 10/06/2017

**Cet engagement de non plagiat doit être signé et joint
à tous les rapports, dossiers, mémoires.**

Présidence de l'université
40 rue de rennes - BP 73532
49035 Angers cedex
Tél. 02 41 96 23 23 | Fax 02 41 96 23 00

